

# recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze

n° 5 du 3 mai 2004

Ce recueil ne comporte que des extraits d'arrêtés. Les arrêtés originaux peuvent être consultés dans leur intégralité dans les services concernés.

www.correze.pref.gouv.fr

#### SOMMAIRE

		pages			
	PREFECTURE DE LA CORREZE				
CABINET ET SERVICES RATTACHES					
CABINET	<ul> <li>Promotion du 1er janvier 2004 de la médaille d'honneur du travail</li> <li>Promotion du 1er janvier 2004 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale</li> <li>Promotion du 1er janvier 2004 de la médaille d'honneur agricole</li> </ul>	145 159 165			
SIACEDPC	<ul> <li>Agréments et habilitations pour l'enseignement aux premiers secours :</li> <li>126e régiment d'infanterie de BRIVE</li> <li>Inspection académique de la Corrèze</li> <li>Délégation départementale de la Croix-Rouge française (2 arrêtés)</li> <li>Association départementale de protection civile de la Corrèze</li> </ul>	165 166			
	SERVICES DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE				
BML	- Fermeture des services de la direction des services fiscaux le 21 mai 2004	166			
	DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES				
DAEAD 2	Modification des statuts de la communauté de communes du pays d'EYGURANDE  - Modification de la composition de la communauté de communes du pays de TULLE  - Modification des statuts et adhésion du département au syndicat mixte pour la création et l'aménagement de l'aérodrome de BRIVE-SOUILLAC  - Modification des statuts du syndicat mixte de Millevaches en Limousin  - Liste des collectivités et EPCI adhérents au syndicat mixte de gestion du parc naturel régional de Millevaches	167			
1er ADDITIF :	en Limousin				
DAEAD 4	Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 118 à la convention collective de travail	191			
	DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES				
DRLP 2	<ul> <li>Délivrance d'une licence d'agent de voyage à BRIVE</li> <li>Autorisation de vidéosurveillance :         <ul> <li>agence de la banque populaire avenue Rivet à BRIVE</li> </ul> </li> </ul>	168			
	<ul> <li>station service ESSO Brune à BRIVE</li> <li>Karcher lavage auto à la station Esso service express Brune à BRIVE</li> <li>Intermarché SA BERCILE à ST SORNIN LAVOLPS</li> <li>SAS MARVIER opticiens à USSEL</li> </ul>	169			
DRLP 4	- Plan de remembrement de ST CLEMENT et de ST MEXANT	169			
	<ul> <li>- Arrêté permanent de la pêche</li> <li>- Avis de cessibilité dans les communes de BRIGNAC LA PLAINE et ST PANTALEON DE LARCHE</li> <li>- Agrément en qualité d'opérateur de l'agence VIACROZE à ST BONNET AVALOUZE</li> </ul>	170 174			
	- Attribution des prêts calamité sécheresse 2003	175			

SOUS-PREFECTURE D'USSEL					
SPU	SPU  - Application du régime forestier - commune de ROCHE LE PEYROUX - Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour études - commune de ST EXUPERY LES ROCHES				
	SERVICES DECONCENTRES				
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES				
DDASS	- Dotations globales applicables :     - au centre hospitalier de BRIVE     - au centre hospitalier de TULLE	176			
	- au centre hospitalier d'USSEL - à l'hôpital local de BORT LES ORGUES	177			
	- au centre hospitalier du pays d'EYGURANDE - au foyer de post-cure à BRIVE	178			
	<ul> <li>- au syndicat inter hospitalier de BRIVE TULLE USSEL</li> <li>- Modification de la composition du conseil d'administration du syndicat inter hospitalier de BRIVE TULLE USSEL</li> </ul>	179			
2ème ADDITIF	<ul> <li>Forfait global de soins applicable à l'EHPAD de SEILHAC</li> <li>Nomination d'un praticien hospitalier au centre hospitalier de BRIVE - Dr ABERKANE</li> <li>Avis de concours sur titres pour le recrutement de 2 ouvriers professionnels - option cuisine</li> </ul>	180 <b>191</b>			
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET				
DDAF	- Agrément d'une société coopérative agricole à USSEL	180			
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT				
DDE	- Exécution d'un projet de distribution d'énergie électrique - commune de DONZENAC (2 arrêtés)	180			
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS				
DDJS	Agrément de l'association sportive "club des nageurs de BRIVE"	181			
DDSV	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES  - Déclaration d'infection d'une exploitation ayant détenu un animal suspect d'ESB à ALLEYRAT (2 arrêtés)	181			
DDSV	- Deciaration of fine capitation ayant detend on animal suspect of LOD a ALLETTIAN (2 arretes)	101			
	PREFECTURE DE LA REGION LIMOUSIN				
	SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES				
SGAR	<ul> <li>Délégations de signature à :         <ul> <li>M. le chef des services déconcentrés de la direction interdépartementale des anciens combattants de LIMOGES</li> <li>M. le directeur régional des affaires culturelles</li> </ul> </li> </ul>	182			
	PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE				
PREF 87	Modification de la composition de la section régionale interministérielle d'action sociale	182			
	DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES				
DRASS	<ul> <li>Composition du comité régional de l'organisation sanitaire et sociale du Limousin</li> <li>Calendriers des périodes de dépôt des projets et de leur examen</li> </ul>	182			
	- Modification de la composition du comité régional de l'organisation sanitaire et sociale	187 188			
	AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION				
ARH	Décision de financement du réseau ONCOLIM	189			
	CENTRE HOSPITALIER LA VALETTE A ST VAURY (23)				
CH La Valette	- Avis de concours sur titres - recrutement d'un psychomotricien.	189			
		•			

#### PREFECTURE DE LA CORREZE

#### **CABINET ET SERVICES RATTACHES**

<u>CABINET</u> – Promotion du 1er janvier 2004 de la médaille d'honneur du travail.

LE PRÉFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

#### ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Mme ADISSON Catherine Employée de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant le Pouch à AYEN

 - M. ARLIGUY Marc Conducteur machine à papier, SMURFIT SOCAR, DAMPNIAT. demeurant Le Bourg à VENARSAL

- M. ARNOULT Gilles
 Responsable lancement programme, BORGWARNER AUTOMOTIVE,
 TULLE.
 demeurant Puy des Horts à NAVES

- M. AUBOIROUX Jean-Luc Electronicien, A.NOVO TELECOM SERVICES, BRIVE. demeurant 28, rue Parmentier à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme BARROT Brigitte Conductrice de ligne, BLEDINA, BRIVE. demeurant 371, rue du 19 mars 1962 à ST PANTALEON DE LARCHE

- M. BARROT Philippe Agent d'exploitation, LIMOUSIN DENREES, BRIVE. demeurant Le Moulin Haut à TERRASSON

- M. BEGLER Raymond Plombier, ETS RUFFET-CHASTANET, BRIVE. demeurant Le Puy d'Auzon à CHAVAGNAC

- Mme BERIL Ghislaine Aide soignante, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 12, bld Paimlevé à LA CHAPELLE AUX BROCS

- MIIe BERLIOCCHI Isabelle Assistante achat, EDF BRANCHES ENERGIES, NANTES. demeurant 33, rue Emile Magne à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme BERNADOU Christiane Agent d'entretien, ONET, USSEL. demeurant Bourg Bas à CHAMEYRAT

- M. BERNARD Daniel Employé commercial, SA TULLE DISTRIBUTION , TULLE demeurant la Roussille à ST CLEMENT

- M. BERNARD Gilles Premier ouvrier, BLEDINA, BRIVE. demeurant Les Saules à BEYNAT

M. BESSE Denis
 Cariste, BLEDINA, BRIVE.
 demeurant 35, rue de l'esplanade à BRIVE LA GAILLARDE

- M. BIAUSSAC Jean Tôlier confirmé, AUTO SPORT SA, MALEMORT. demeurant 6, rue de Prades à MALEMORT SUR CORREZE

- M. BLANCHE André Préparateur, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 8, bld Jean Moulin à TULLE

M. BOR Yonuz
 Mécanicien, SARL SUD AUTOS, MALEMORT SUR CORREZE.
 demeurant rue Henri Bergson à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme BORDES Josette Câbleur, A.NOVO TELECOM SERVICES, BRIVE. demeurant Puy-bernat à COSNAC - Mme BORDES Monique Opératrice P.A.O., IMPRIMERIE MAUGEIN ET CIE, TULLE. demeurant Les Oliviers à ALBUSSAC

- Mme BOUAL Jocelyne Clerc d'avocat, SCPA VAYLEUX ET COUSIN, BRIVE. demeurant Pré Roussel à JUGEALS NAZARETH

- Mme BOUCHERIE Eugénia Technicien AS, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TULLE. demeurant 165, rue Camille Desmoulins à BRIVE LA GAILLARDE

- M. BOUDY Emmanuel Ouvrier en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant Foyer La Vialatte à USSEL

- M. BOUDY Yves Programmeur analyse, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant Florac à COSNAC

- M. BOUILLAGUET Jean-Pierre Chauffeur, TRANSPORTS RENE MADRIAS, USSAC. demeurant 58, rue A.Vitrat à LARCHE

- M. BOULLE Pierre Carrossier, SARL SUD AUTOS, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant 39, avenue Maillard à BRIVE LA GAILLARDE

- M. BOURNAIX Jean-Pierre Agent technique, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant 21, avenue des Couades à TROCHE

M. BOUYGE Régis
 Agent technique, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX.
 demeurant Puy Laguillaumie à CHAMEYRAT

 - M. BOY Pascal Conducteur empaqueteuse, USINE DE CONDAT LE LARDIN, LE LARDIN SAINT LAZARE.
 demeurant 87, rue de la Liberté à CUBLAC

- M. BOYER Jean-Luc Chef de secteur, LYONNAISE DES EAUX DE FRANCE, RILLIEUX LA PAPE.

demeurant impasse des Rameaux à ROSIERS D EGLETONS

- M. BROQUERIE Jean-Claude Travailleur handicapé, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE.

demeurant 8, rue Caquot à TULLE

M. BROUSSE Joël
 Responsable administratif, SDEL MASSIF CENTRAL, MALEMORT.
 demeurant 6, rue Cheminade à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme BRUGERE Annie Régleuse sur colleuse, FIELD BOXMORE, USSEL. demeurant 29, bld de Ruère à USSEL

M. BUISSON Michel
 Technicien de maintenance, FIELD BOXMORE, USSEL.
 demeurant Le Ponteil à NEUVIC

- Mme CADIOT Odette Aide soignante, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 3, rue Aygueparse à BRIVE LA GAILLARDE

- M. CANDORET Jean Directeur d'agence, FIDUCIAL EXPERTISE, TULLE. demeurant 2, allée des Champs Bas à USSAC

- M. CARPENTIER Bernard Agent de Maîtrise, BLEDINA, BRIVE. demeurant 6, rue Delord à BRIVE LA GAILLARDE - Mme CARPENTIER Sylvie

Agent commercial, CAISSE D'EPARGNE DU LIMOUSIN, LIMOGES CFDFX.

demeurant Bois Soulier à CHAMEYRAT

- M. CHAHBAZIAN Max

Chef de produit, SARL PRANA, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Les Prés de bellevue à USSAC

- Mme CHAMBAS Brigitte

Secrétaire, C.G.A. DE LA CORREZE, TULLE CEDEX. demeurant 2, impasse de Louradour à TULLE

- M. CHAMBON Jacques

Secrétaire général, CHAMBRE DES METIERS DE LA CORREZE, TULLE

demeurant Maure à TULLE

- M. CHARON Alain

Conducteur de ligne, BLEDINA, BRIVE. demeurant 30, avenue du Saillant à ALLASSAC

- Mme CHAUVAC-PIESSET Martine

Pâtissière, LACHAISE SA, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant Le Barry Haut à DAMPNIAT

- MIIe CHELTOWSKI Marie-Christine

Employée commercial, HYPER CHAMPION S.A.S. DELCY, BORT LES ORGUES

demeurant 503, rue des Nadauds à BORT LES ORGUES

- Mme CHUCHERKO Chantal

Conductrice de machine, BLEDINA, BRIVE. demeurant Peyrefumade à LARCHE

- Mme CIPRIEN Sophie

Secrétaire assistante, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant La Rochette à AUBAZINE

- Mme COIANIZ GENEVIEVE

Secrétaire, CHAMBRE DES METIERS DE LA CORREZE, TULLE. demeurant Le Chataignier à CHAPELLE SPINASSE

- Mme COMBES Nathalie

Secrétaire, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant 4, rue des Fréres Duhamel à NAVES

- M. CRAVEDI Philippe

Chauffeur livreur, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant La Jouvenie N°5 à ST AULAIRE

- Mme DEBAECKER Edwige

Piqueuse, SA CAPELLE LUNOETUI, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 7, rue Alfred Vitrat à ST PANTALEON DE LARCHE

- Mme DECIS Françoise Vendeuse, TISSUS BEYLIE & FILS, BRIVE. demeurant 6, rue Commandant Marchal à BRIVE LA GAILLARDE

- M DEGUINE Didier

Analyste de gestion, C.G.A. DE LA CORREZE, TULLE CEDEX. demeurant 30, rue de la Fontaine Bleue à BRIVE LA GAILLARDE

- M. DELAGE Thierry Chauffeur, OCP REPARTITION BRIVE, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant 20, rue Maréchal Juin à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme DELTEIL Sylvie

Employée administrative, GENERALE DES EAUX, TOULOUSE. demeurant Les Vergnolles à BRIGNAC LA PLAINE

- M. DEMEIRA Jacques

Responsable méthodes, SOCIETE MAYZAUD, BRIVE CEDEX. demeurant 29, rue Courteline à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme DESAGUILLER Angèle Ouvrière d'usine, CORREZE CONSERVES SA, LUBERSAC. demeurant La Grafeuille à MONTGIBAUD

- M. DESCHAMPS Laurent

Chauffeur, OCP REPARTITION BRIVE, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant 29, rue Jacques Prévert à TULLE

- M. DESMERGER Jean-Pierre

Contrôleur de gestion, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT **ETIENNE** 

demeurant Le Masvidal à BILLAC

- M. DROUET Patrick

Travailleur handicapé, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE demeurant 16, côte de Pougeol à LAGUENNE

- Mme DUCHATELET Annie

Femme de ménage, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES demeurant Lot du Pont du Cayre à LA CHAPELLE AUX BROCS

- M. DUMAS Henri

Ouvrier en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE demeurant rue de Saint Exupéry à ST EXUPERY LES ROCHES

- Mme DUPUY Florence

Assistante ventes, SICAME SA, ARNAC POMPADOUR. demeurant La Roche basse à ST PANTALEON DE LARCHE

- Mme DUVERT Christine

Agent de service, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 8, rue Bourotte à BRIVE LA GAILLARDE

- M. ESTEVE Louis

Chef d'équipe, I N E O , VENISSIEUX CEDEX. demeurant 26, rue Plante à BORT LES ORGUES

- Mme FAMELART Nicole Employée, PENE INDUSTRIE, LIMOGES. demeurant Le Noyer à STE FEREOLE

Mme FARGES Christine

Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE DU LIMOUSIN, LIMOGES CEDEX.

demeurant 11, rue Tinayre à MALEMORT SUR CORREZE

- M. FAUGERON Guy

Livreur cariste, IMPRIMERIE MAUGEIN ET CIE, TULLE. demeurant Les Bordes à CORNIL

- Mme FAURF Yvette

Employée administrative, COOP ATLANTIQUE, SAINTES CEDEX. demeurant Les Farges Moustiers à EGLETONS

- Mme FEIX ALICE

Comptable, FIDUCIAL EXPERTISE, TULLE. demeurant Clairefage à STE FORTUNADE

- Mme FFYT Annie

Caissière, HYPER CHAMPION S.A.S. DELCY, BORT LES ORGUES. demeurant 18, citée Laumond à RIOM ES MONTAGNE

- Mme FLORENTIN Florence

Assistante, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant résidence La Croisée à BRIVE LA GAILLARDE

- M FOURCHE Marc

Contre-Maître de chantier, ETS FOURCHE TP, DONZENAC. demeurant Le Vignal à OBJAT

- M. FRIZZI Pascal

Agent de maîtrise, DISQUE BLEU, SAINT PANTALEON DE LARCHE. demeurant 14, allée André Gide à BRIVE LA GAILLARDE

- M. FROIDEFOND Bernard

Agent de distribution, GENERALE DES EAUX, TOULOUSE. demeurant La Pimousserie à CUBLAC

Mme GARY Roselyne

Personnel de ménage, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 9, rue Puget à BRIVE LA GAILLARDE

Mme GAZAGNES Marie-Pierre

Employée de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 14, rue d'Arsonval à BRIVE LA GAILLARDE

- M. GENDILLOUT Michel

Contrôleur onduleuse, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant les gouyoux à LAMONGERIE

- M. GIRARD Philippe

Conducteur offset, FIELD BOXMORE, USSEL. demeurant 11, rue du Puy Joly à USSEL

- Mme GOISMIER Nadine

Comptable, SOMMIER SA, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 74, avenue Emery à BRIVE LA GAILLARDE

- M. GORCE François

Agent technique, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant La Borie à LAGARDE ENVAL

- M. GORSE Laurent

Chef de quai, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant le chassaing à CONDAT SUR GANAVEIX

- Mme GOURDOUX Elisabeth

Aide-soignante, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TULLE.

demeurant Puy de Manzagol à LIGINIAC

- M. GRENIER Jean-François

Agent d'ordonnancement, SOCIETE MECATRACTION, ARNAC POMPADOUR.

demeurant à MONTGIBAUD

- M. GRIFFON Georges

Chaudronnier, SOMMIER SA, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Las Conignas à VARETZ

- M GRIVOT Christian

Secrétaire commercial, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant allée Chapelle à BRIVE LA GAILLARDE

- M. GROUILLE Gilles

Agent service généraux, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant HLM Borie Blanche à UZERCHE

- M. GUAGLIARDO Giuseppe

Agent de production, BLEDINA, BRIVE. demeurant 20, rue du Pré Neuf à OBJAT

- Mme GUITARD Nadine

Caissière, HYPER CHAMPION S.A.S. DELCY, BORT LES ORGUES. demeurant place du Champ de Foire à BORT LES ORGUES

- Mme GUITARD Nadine

Caissière, HYPER CHAMPION S.A.S. DELCY, BORT LES ORGUES. demeurant place du Champs de Foire à BORT LES ORGUES

- Mme JACOB Dominique

Employée, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant La rue de Mondy à CUBLAC

- M. LABORIE Daniel

Chef de chantier, EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN, TULLE. demeurant La Borie à NEUVILLE

- Mme LACHAUD Bernadette

Secrétaire, CHAMBRE DES METIERS DE LA CORREZE, TULLE. demeurant 13, impasse du Rioubey à TULLE

- Mme LACHAUD Claudine Technicien, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TULLE.

demeurant 1, impasse du Puy Léger à FAVARS

- M. LACHAUD Serge

Contremaître, SMURFIT SOCAR, DAMPNIAT. demeurant Chassancet à BEYNAT

- Mme LACROIX Colette

Assistante confirmée, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant 21, rue de la Croix Rouge à FAVARS

- M. LAFARGE Jean-Marc

Cariste, CORREZE CONSERVES SA, LUBERSAC. demeurant Avenue du Château à LUBERSAC

- Mme LANZA Anne Marie

Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE DU LIMOUSIN, LIMOGES

demeurant Le Saule à COSNAC

- M. LAROCHE Philippe

Conducteur offset, IMPRIMERIE MAUGEIN ET CIE, TULLE. demeurant Mouzats de la Mouney à USSAC

- M. LARROQUE Serge

Electromécanicien, GENERALE DES EAUX, TOULOUSE. demeurant 10, Lot les Planes à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme LASTERNAS Catherine

Employée de banque, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES. demeurant 17, rue du Bois Rompu à ARNAC POMPADOUR

- M. LAURENT Jacques

Agent de maîtrise, ELYO - MIDI OCEAN, LIMOGES. demeurant 17, bld Chadaux à EGLETONS

- Mme LAVOIX Pascale

Gérante mandataire, COOP ATLANTIQUE, SAINTES. demeurant place de l'Eglise à MASSERET

- Mme LEYRAT Martine

Caissière. SA TULLE DISTRIBUTION. TULLE. demeurant 53 bis, rue Aimé Audubert à TULLE

- Mme LEYRAT Sylvie

Caissière, SA TULLE DISTRIBUTION, TULLE. demeurant le Malfage à STE FORTUNADE

- Mme LONGUECHAUD Sylvie

Employée de bureau, CORREZE CONSERVES SA, LUBERSAC. demeurant La Chabassière à LUBERSAC

- M. LOPEZ Michel

Technico-commercial, ALVEA, MONTPOUILLAN. demeurant 8, rue Charles Peguy à BRIVE LA GAILLARDE

- M. LORCY Jean-Pierre

Responsable ressources humaines, BLEDINA, BRIVE demeurant 48, rue Pierre Lescot à BRIVE LA GAILLARDE

- M. LOUBIGNAC Michel

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE demeurant SAVS de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

- Mme MADELRIEU Danielle

Comptable, FIDUCIAL EXPERTISE, TULLE demeurant 9, Prach à MARCILLAC LA CROISILLE

- Mme MANCZAK Catherine

Assistante gestion études, SOCIETE SMURFIT CONDAT, LE LARDIN SAINT LAZARE. demeurant le Mas à BRIGNAC LA PLAINE

- Mme MANGIER Angélique

Agent technique, ETS G.PIVAUDRAN, SOUILHAC. demeurant La Chalvarie à BRIGNAC LA PLAINE

- M. MARSAC Christian

Ouvrier d'usine, CORREZE CONSERVES SA, LUBERSAC. demeurant Pierrefiche à COUSSAC-BONNEVAL

- Mme MARTENS Laurence Employée, SOCIETE MAYZAUD, BRIVE CEDEX. demeurant 9, rue Capitaine Bertrand à BRIVE LA GAILLARDE

- M. MARTIN Stéphane

Chef d'équipe, SMURFIT SOCAR, DAMPNIAT. demeurant La Prodélie à YSSANDON

- M. MARTINUCCI Philippe

Opérateur MOCN, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant La Valade à VIGEOIS

- M. MAS Christophe

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 31, allée des Bruyères à FAVARS

- Mme MAS Eliane

Opératrice de saisie, SA TULLE DISTRIBUTION, TULLE. demeurant 9, impasse des oeillets à TULLE

- M. MECHAUSSIE Serge

Technicien, SICAME SA, ARNAC POMPADOUR. demeurant Puy la Graule à CHAMBOULIVE

- M. MICHAUD Jean-Paul

Employé de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 25, rue Serres à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme MICHEL Marie-Claude

Assistant, EDF POLE INDUSTRIE-PRODUCTION SUD OUEST, TOULOUSE CEDEX.

demeurant Chemin de Novert à USSAC

- Mme MONCAYO Manuella

Secrétaire administrative, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 7, avenue Président Roosevelt à BRIVE LA GAILLARDE

- M. MONTEIL Jean-Louis

Manutentionnaire, DISQUE BLEU, SAINT PANTALEON DE LARCHE. demeurant 4, impasse Brassaud à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme MONTEIL Marie Paule

Infirmière, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 2, avenue Jouhandeau à MALEMORT SUR CORREZE

- Mme MORAND Catherine

Responsable agence de Tulle, GMF ASSURANCE DIRECTION RÉGIONALE CENTRE AUVERGNE, CLERMONT FERRAND. demeurant Lagrange à LA CHAPELLE ST GERAUD

- M. MORIN Charly

Technicien d'atelier, COVIMAG, BRIVE. demeurant 34, avenue Ledru Rollin à BRIVE LA GAILLARDE

- M. MOSQUERA Vincent Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant La Croix d'Eure à STE FORTUNADE

- Mme MOULINARD Nadine

Vendeuse, ETS MARTIN SA, LUBERSAC. demeurant Sangieras à BENAYES

- M. MOULY Alain

Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE DU LIMOUSIN, LIMOGES

demeurant 12, rue Nesmy à MALEMORT SUR CORREZE

- Mme MOURATILLE Joëlle

Infirmière, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 24, rue Saint Exupery à BRIVE LA GAILLARDE

- M. MOURIERAS Gérard

Marbrier, SARL SALAGNAC, BUGEAT. demeurant 18, impasse des Bruyères à BUGEAT

- Mme PAILLER Elisabeth

Aide soignante, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 5, rue général Souham à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme PARRON Odile

Directrice, C.G.A. DE LA CORREZE, TULLE CEDEX. demeurant 1, rue des Récollets à TULLE

- M. PAUC Jean-Sylvain

Agent technique, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant Eyzat Haut à BEYNAT

- Mme PESTOURIE Sylvie

Agent technique, U.R.S.S.A.F. DE LA CORREZE, TULLE. demeurant 4, rue François Coppée à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme PEYRAT Sylvie

Aide-comptable, SOCIETE MAYZAUD, BRIVE CEDEX. demeurant Fleygnac à ST JAL

- Mme PICCONE Sylvie

Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT

demeurant 7, rue Blaise Raynal à BRIVE LA GAILLARDE

- M. PICOT Vncent

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant 21, rue Docteur Vialle à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme PINHEIRO Annie

Piqueuse, SA CAPELLE LUNOETUI, BRIVE LA GAILLARDE demeurant 287, allées des Biches à ST PANTALEON DE LARCHE - M. POUJADE Gérard

Ouvrier en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant 106, avenue Carnot à USSEL

- Mme POURCHET Claudine

Agent de service hôtelier, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 1, rue de la Source à MALEMORT SUR CORREZE

- M. RAYMOND Gilbert

Mécanicien, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant prats à CONDAT SUR GANAVEIX

- MIle REY Marcelle

Ouvrière en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant 2, avenue Pierre Sémard à USSEL

- Mme RIGOUT Sylvie

Sage-femme, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 11, rue Miginiac à BRIVE LA GAILLARDE

- M. ROCHE Rémi

Magasinier, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant 3, impasse de la Borie Basse à LAGRAULIERE

- M. RODRIGUES Fernando

Vendeur, DISQUE BLEU, LAGUENNE. demeurant Le Peuch Magné à MALEMORT SUR CORREZE

- M. ROMAGOSA Jacques

Conducteur PL, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES. demeurant 107, rue Courtelline à BRIVE LA GAILLARDE

- M. RUMILLY Christian

Monteur soudeur, DISQUE BLEU, SAINT PANTALEON DE LARCHE. demeurant 27, avenue Dautry à BRIVE LA GAILLARDE

- M. SAINT JOURS Jean-Claude

Directeur général, A.NOVO TELECOM SERVICES, BRIVE. demeurant le Bessaguet à COSNAC

- M. SAULE Philippe

Contremaître, SMURFIT SOCAR, DAMPNIAT. demeurant Moulin de Bordeprune à AUBAZINE

- Mme SEIGNOLLE Marie-France Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE demeurant Foyer d'accueil de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

- M. SEIJO-LOPEZ Philippe

Copiste, IMPRIMERIE MAUGEIN ET CIE, TULLE. demeurant 31, côte de Poissac à TULLE

- MIle SERAUDIE Christine

Standardiste, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 14, rue Saint Saëns à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme SIMONET Marie-Edith Clerc de notaire, SCP PRADEYROL-TRUFFIER, TULLE. demeurant Bayle à ALBIGNAC

- M. SMITH Dominique

Cariste magasinier, BLEDINA, BRIVE. demeurant Le Puy des Cayres à JUGEALS NAZARETH

- Mme SUAZE Maryvonne

E.D.S., SODEXHO, LE HAILLAN.

demeurant 23, avenue de la Riante Borie à MALEMORT SUR CORREZE

M. SZLAPAK Gérard

Régleur, SOCIETE MECATRACTION, ARNAC POMPADOUR. demeurant 9, les Galibes à BEYSSAC

- M. TARIF Bruno

Conducteur coupeuse, USINE DE CONDAT LE LARDIN, LE LARDIN SAINT LAZARE demeurant bois de Bailla à CUBLAC

- Mme TARIF Martine

Technicien service médical, DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL LIMOUSIN, POITOU-CHARENTES, LIMOGES. demeurant Chevrecujols à BRIVE LA GAILLARDE

#### - M. TERRACOL Dominique

Secrétaire de Direction, C.G.A. DE LA CORREZE, TULLE CEDEX. demeurant 6, boulevard Jean Moulin à TULLE

#### - M. TERRAIL Pascal

Conducteur offset, IMPRIMERIE MAUGEIN ET CIE, TULLE demeurant rue du 19 mars à ALLY

#### - Mme THABUTEAU Marie-Noëlle

Technicien prestations maladie, CPAM DE LA DORDOGNE, PERIGUEUX CEDEX.

demeurant 53, avenue de l'Hippodrome à ST SORNIN LAVOLPS

#### - M. TONEL Jean Claude

Chef de gare, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, UUSAC. demeurant 276, rue du Moulin à ST PANTALEON DE LARCHE

#### - M. TOULOUMON Jean-Jacques

Représentant, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant La Bouquerie à ST CERNIN DE LARCHE

#### - Mme TOURNADRE Mireille

Employée commercial, HYPER CHAMPION S.A.S. DELCY, BORT LES ORGUES.

demeurant 1, rue Maison Neuve à SAIGNES

#### - Mme TRONC Christine

Aide soignante, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 7, avenue de Migoule à BRIVE LA GAILLARDE

#### - M. TURRIAN Pascal

Aide-conducteur, USINE DE CONDAT LE LARDIN, LE LARDIN SAINT LAZARE

demeurant Loubignac à CUBLAC

#### - M. VEDRENNE Pierre

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant Grange à ST PANTALEON DE LARCHE

#### Mme VEYSSET Catherine

Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE DU LIMOUSIN, LIMOGES CEDEX.

demeurant 2, Chemin des Bois grands à SEILHAC

#### - M. VIALLE Christian

Agent technique, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant La Pouyge à VARETZ

#### - M VIGNAUD Jean

Technicien auto, EDF-GDF SERVICES HAUTE-VIENNE, LIMOGES CEDEX.

demeurant 12. lot Les Vergnes à SADROC

#### - Mme VILLECHENAUD Annie

Infirmière, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant Bellefond à USSAC

#### - M VIOLIER Didier

Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant 15, rue du Vialmur à BRIVE LA GAILLARDE

#### - M VOISIN Richard

Acheteur. EDF BRANCHES ENERGIES. NANTES. demeurant 23, rue Auguste Comte à BRIVE LA GAILLARDE

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

#### - M. ALCAIDE Gilbert

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant SAVS de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

#### - M. ANTUNES Manuel

Chauffeur PL, EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN, TULLE. demeurant 26, bld des Chadaux à EGLETONS

#### - Mme AUDEBERT Frédérique

Opératrice, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant 10, allée Cabanis à COSNAC

#### - Mme AUDEBERT Nadine

Ouvrière d'usine, CORREZE CONSERVES SA, LUBERSAC. demeurant 7, rue de la Bousseleygie à LUBERSAC

#### - Mme AUJOL Marie-Rose

Employée de bureau, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TULLE ET USSEL, TULLE.

demeurant les Planches à LAGUENNE

#### - M. BACH Jean-Pierre

Soudeur, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant La Sagne à ST CLEMENT

#### - M. BALLET Michel

Gestionnaire pièces détachées, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL. demeurant 11, avenue du grand Puy à USSEL

#### - M. BANET Serge

Chef de Service, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE demeurant Bos Clos à MALEMORT SUR CORREZE

#### - M. BARRADE Gabriel

V R P, LU FRANCE, EVRY CEDEX. demeurant 38, rue Albert Thomas à BRIVE LA GAILLARDE

#### - Mme BARRES Valérie

Employée gestion, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL. demeurant Les Besses à ST PARDOUX LE NEUF

#### - MIIe BEAUSSONIE Jeanine

Employée, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CORREZE. BRIVE LA GAILLARDE CEDEX. demeurant 88, av. Turgot à BRIVE LA GAILLARDE

#### - M. BEGLER Raymond

Plombier, ETS RUFFET-CHASTANET, BRIVE. demeurant Le Puy d'Auzon à CHAVAGNAC

#### - M. BELLY Joël

Technicien, USINE DE CONDAT LE LARDIN, LE LARDIN SAINT LAZARE.

demeurant 2, rue David à BRIVE LA GAILLARDE

#### - Mme BERGAMASCO Brigitte

Infirmière, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant Chabannes à BRIVE LA GAILLARDE

#### - Mme BERNADAS Micheline

Ouvrière spécialisée, SICAME SA, ARNAC POMPADOUR. demeurant 1, place des Bancs à JUILLAC

#### - M. BERNARDIE Jean-Jacques

Préparateur, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 3, allée Baluze à BRIVE LA GAILLARDE

#### - Mme BERTHOUMEYRIE Marinette

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE demeurant Foyer d'accueil de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

#### - M. BESSE Denis

Cariste, BLEDINA, BRIVE.

demeurant 35, rue de l'esplanade à BRIVE LA GAILLARDE

#### - Mme BEYLIE Claudine

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant 1, bis rue Sallès à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme BLEICHER Geneviève Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE demeurant Foyer d'accueil de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

#### - M. BORIE Alain

Agent qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant Louradour à LAGARDE ENVAL

#### - M. BOSSOUTROT Guy

Agent hautement qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant le bourg à STE FORTUNADE

#### - M. BOUDY Yves

 $\label{programmeur} \mbox{Programmeur analyse, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX.}$ demeurant Florac à COSNAC

#### - M. BOUILLAGUET Jean-Pierre

Chauffeur, TRANSPORTS RENE MADRIAS, USSAC. demeurant 58, rue A.Vitrat à LARCHE

- Mme BOUSQUET Olivia

Technicienne biochimie, BLEDINA, BRIVE. demeurant Le Tabatin à LARCHE

- Mme BOYER Danielle

Agent qualifiée, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant Lot de la Guillaumie à CHAMEYRAT

- M. BRESSAN Bernard

Agent technique, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant Les Grèches à JUGEALS NAZARETH

- M. BRETELLE Bernard

Chargé d'affaire, SOMMIER SA, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 12, impasse corn de Peyroux-Bel Air à BRIVE LA **GAILLARDE** 

- M. BRETTE Maurice

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant Pierrefitte à ST PAUL

- M BRFUII Alain

Electro-mécanicien, CORREZE CONSERVES SA, LUBERSAC. demeurant 7, rue de la Faucherie à LUBERSAC

- Mme BREUIL Anne-Marie

Assistante commerciale, CORREZE CONSERVES SA, LUBERSAC. demeurant 7, rue de la Faucherie à LUBERSAC

- Mme BREUIL Marie-Jeanne Ouvrière spécialisée, SOCIETE MECATRACTION, ARNAC POMPADOUR

demeurant à ARNAC POMPADOUR

- M. BRUNIE Jean-Claude

Cariste, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant Avenue de la gare à UZERCHE

- M. CAPY Yves

Employé, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE demeurant le puy de commagnac à VIGEOIS

- Mme CARCEL Marie-Céline

Employée de gestion, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT

demeurant 43, rue de la Pommeraie à MALEMORT SUR CORREZE

- M. CEYSSAT Patrick

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant Au Bourg à VENARSAL

- M. CHALENGEAS Bernard

Délégué relation clients, LINDE GAS S.A., SAINT PRIEST CEDEX. demeurant 164, La Beaudelie à VOUTEZAC

- Mme CHAMBAUDIE Evelyne

Approvisionneur, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant Les Sagnes à LAGARDE ENVAL

- M. CHAMBON Philippe Monteur régleur, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant Rochesseux à AUBAZINE

- M. CHAPUT Jean-Michel

Agent qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant Le Mas à NAVES

- M. CHARLOT Guy

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant Foyer d'accueil de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

- M. CHASTANET Jean-Paul

Opérateur machine, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant 14, lot Lachamp Village à ST GERMAIN LES VERGNES

- M. CHATELAIN Francis

Cordinateur de production, IMPRIMERIE MAUGEIN ET CIE, TULLE. demeurant 105, avenue Pierre Sémard à BRIVE LA GAILLARDE

- M. CHEVRON François Cadre, SOCIETE MAYZAUD, BRIVE CEDEX. demeurant Résidence Rivet à BRIVE LA GAILLARDE - Mme CHEYROUX Gisèle

Secrétaire, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 29, allée du Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

- M. COMBE Jean-François

Employé de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Les Taules à HAUTEFAGE

- M. COMMAGNAC PATRICK

Chef d'atelier, ARNODIN, SAINT PANTALEON DE LARCHE. demeurant 10, rue Jean Cassan à BRIVE LA GAILLARDE

- M. CONSTANT Daniel

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant Foyer d'accueil de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

- M. CONTREPOIS Yves

Dessinateur, SOCIETE LMB, MALEMORT. demeurant 6, route de Collonges à ST MEXANT

- M. CORREIA Francisco

Cariste expédition, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant Puy l'allouette à ST YBARD

- Mme CORREZE Sylvie

Secrétaire, assistante, A.NOVO TELECOM SERVICES, BRIVE. demeurant 35, allée de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

- Mme COULBRANT Marie-Hélène Opératrice P.A.O., IMPRIMERIE MAUGEIN ET CIE, TULLE. demeurant 10, rue des Acacias à LAGUENNE

- M. COULOUMY Jean Pierre

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 13, rue Charles Bosches à BRIVE LA GAILLARDE

- M. COURTARIE Gérard

Employé de banque, BNP PARIBAS, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 5, impasse Leriche à BRIVE LA GAILLARDE

- M. COURTEAUD Christian

Agent de services, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant Le Nowndier à LAGARDE ENVAL

- Mme CREMOUX Jocelyne

Contrôleuse, CARNAUDMETALBOX, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme CUBERTAFOND Marie-Claude Cadre commercial, SCL MONOPRIX, LIMOGES. demeurant La Borie Gauthier à ST MARTIN SEPERT

- M. CUEILLE Guy

Conducteur, IMPRIMERIE MAUGEIN ET CIE, TULLE. demeurant Chaunac à NAVES

- M DA SILVA José

Concepteur bureau d'études, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant Route de la gare à ST CLEMENT

- Mme DALLA-MUTA Christiane

Opératrice, BRISTOL-MYERS SQUIBB, MEYMAC. demeurant 97, bld des Charpentiers à MEYMAC

- M. DARFEUILLE Jean-Pierre Chef d'équipe, SOCIETE MECATRACTION, ARNAC POMPADOUR. demeurant 4, rue des cabanes à ST SORNIN LAVOLPS

- Mme DAUBISSE Bernadette

Employée de banque, BNP PARIBAS, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 3, rue Renoir à MALEMORT SUR CORREZE

- M. DAULIAT Jacques

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant Foyer d'accueil de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

- Mme DECIS Françoise

Vendeuse, TISSUS BEYLIE & FILS, BRIVE. demeurant 6, rue Commandant Marchal à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme DELEBRET Martine Remplaçante atelier, BLEDINA, BRIVE. demeurant La Faurie à ALLASSAC

#### - M. DELLAC Michel

Responsable atelier, DISQUE BLEU, SAINT PANTALEON DE LARCHE. demeurant 6, rue Louise Michel à MALEMORT SUR CORREZE

#### - M. DELOUIS Gilles

Responsable achats, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL. demeurant les Besses à ST PARDOUX LE NEUF

#### - M. DELPASTRE Patrick

Employé de banque, BNP PARIBAS, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 10, impasse Peguy à BRIVE LA GAILLARDE

#### - Mme DELTEIL Sylvie

Employée administrative, GENERALE DES EAUX, TOULOUSE. demeurant Les Vergnolles à BRIGNAC LA PLAINE

#### - M. DEMATHIEU Henri

Agent principal, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant Les Roses à STE FORTUNADE

#### - M. DEMICHEL Richard

Mécanicien, CARNAUDMETALBOX, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant allée des Chênes à ST PANTALEON DE LARCHE

#### - M. DESAGULIER Christian

Magasinier, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE, demeurant Miers à CONDAT SUR GANAVEIX

#### - M. DOUDOU Naceur

Opérateur, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL. demeurant HLM La Diège à USSEL

#### - Mme DUFOUR Joëlle

Régleuse colleuse, FIELD BOXMORE, USSEL. demeurant L'Etang de Venard à ST FREJOUX

#### - Mme DUMAS Sylviane

Responsable ressources humaines, POLYREY- USINE D'USSEL, USSFL

demeurant 25, rue du Mas Rouge à USSEL

#### - Mme DUMOND Josiane

Secrétaire comptable, IMPRIMERIE MAUGEIN ET CIE, TULLE. demeurant Les Roses à STE FORTUNADE

#### - M. DUPIN Marc

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 60, boulevard du Puy Nègre à TULLE

#### - M. DUVERT Christian

Acheteur, EDF BRANCHES ENERGIES, NANTES. demeurant 8, rue Marcel Bourbotte à BRIVE LA GAILLARDE

#### - M FSTAGERIE Jean-Louis

Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE DU LIMOUSIN, LIMOGES CEDEX.

demeurant 4, impasse Chaptal à BRIVE LA GAILLARDE

#### - M. FSTRADE Didier

Opérateur sur machines, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE,

demeurant Hameau de Virevialle à TULLE

#### - M. EYROLLES Jacques

Agent hautement qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant Lot de la Gare à LAGUENNE

#### - M. FALGERE Yves

Employé d'usine, SOCIETE LMB, MALEMORT. demeurant 8, rue du cadran solaire à MALEMORT SUR CORREZE

#### - Mme FAMELART Nicole

Employée, PENE INDUSTRIE, LIMOGES. demeurant Le Noyer à STE FEREOLE

#### - M. FARGEAS Gérard

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant 19, rue jean Bosredon à BRIVE LA GAILLARDE

#### - MIle FARRANT Christine

Pharmacien, OCP REPARTITION BRIVE, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant La Nadalie à ST PANTALEON DE LARCHE

#### - Mme FERRAND Antoinette

Agent de conditionnement, BLEDINA, BRIVE. demeurant Le Combe à USSAC

#### - M. FEYDEL Bernard

Ouvrier, T.P JEAN PIERRE SIRY, USSEL. demeurant 4, rue de Lachaze à USSEL

#### - M. FORETNEGRE Robert

Employé de commerce, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.

demeurant 26, rue du Saradis à MALEMORT SUR CORREZE

#### - M. FOUCHER Gilbert

Cadre commercial, B M S O , LA TESTE DE BUCH. demeurant 6, bd du Puy Négre à EGLETONS

#### - M. FOURCHE Marc

Contre-Maître de chantier, ETS FOURCHE TP, DONZENAC. demeurant Le Vignal à OBJAT

#### - Mme FOURCHES Laurence

Technicien de production, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX.

demeurant Argaux à MALEMORT SUR CORREZE

#### - M. FROIDEFOND Bernard

Agent de distribution, GENERALE DES EAUX, TOULOUSE. demeurant La Pimousserie à CUBLAC

#### - Mme FROIDEFOND Josette

Piqueuse, SA CAPELLE LUNOETUI, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 25, rue Armand Carrel à ST PANTALEON DE LARCHE

- M. FROIDEFONT Jean Jacques Agent technique, INOVA FRANCE, SAINT PANTALEON DE LARCHE. demeurant La Pouyge à VARETZ

#### - M. GABORIAU Christian

Aide conducteur, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant Pont des malades à UZERCHE

#### - M. GAUVIN Pierre

Câbleur, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant Lot Les Picadis à ST PANTALEON DE LARCHE

- Mme GERNOLLES Sylvette Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant Foyer Le Praderie à TULLE

#### - M. GOMBERT Jean-Louis

Responsable production, SICAME SA, ARNAC POMPADOUR. demeurant le Bois redon à ARNAC POMPADOUR

#### - M. GOUDONNET Jean-François

Cariste, CARNAUDMETALBOX, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 38, rue du Docteur Souffron à LARCHE

#### - M. GRAFFOUILLERE Pierre

Opérateur traitement, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant le bourg à ALBUSSAC

#### - M. GRIFFON Georges

Chaudronnier, SOMMIER SA, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Las Conignas à VARETZ

#### - Mme GUITARD Martine

Agent administratif, CAISSE D'EPARGNE DU LIMOUSIN, LIMOGES **CEDEX** 

demeurant Rochepied haut à NOAILHAC

#### - M. GUVEN Ali

Opérateur de conditionnement, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant La Combe La Rose à UZERCHE

#### M. HORENSTEIN Jacques

Régleur, SICAME SA, ARNAC POMPADOUR. demeurant 15 lot Ribière de la Vialle à OBJAT

#### - Mme HORVILLE Annie

Conseiller AS, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TÚLLE. demeurant La Combaulie à FAVARS

- Mme JARRIGE Nicole

Magasinier, AUTO SPORT SA, MALEMORT. demeurant route du Rouvet à BRIGNAC LA PLAINE

- M. JOGUET Jean

Agent Technique, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant 3, impasse Général Marchand à BRIVE LA GAILLARDE

- M. LABORIE Jean Claude

Opérateur, SOCIETE LMB, MALEMORT. demeurant 15, avenue freyssinet à OBJAT

- M. LAFARGE Michel

Technicien d'atelier, COVIMAG, BRIVE. demeurant Bussac à CUBLAC

- Mme LAFON Eliane

Employée commerciale, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE demeurant La Combe de Brignac à BRIGNAC LA PLAINE

- Mme I Al Y Bernadette

Employée, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL. demeurant 3, avenue de Clermont à USSEL

- Mme LAPACHERIE Colette Travailleur CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant Audeguil à ST PANTALEON DE LARCHE

- M. LARROQUE Serge Electromécanicien, GENERALE DES EAUX, TOULOUSE. demeurant 10, Lot les Planes à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme LAURENCON Yvette

Brocheuse-papetière, IMPRIMERIE MAUGEIN ET CIE, TULLE. demeurant 28, rue Pauphile à TULLE

- M. LAURENSOU Marc

Agent technique, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant La Borie Haute à LAGLEYGEOLLE

- M. LAURENT Jacques

Agent de maîtrise, ELYO - MIDI OCEAN, LIMOGES. demeurant 17, bld Chadaux à EGLETONS

- M. LE PAPE Paul

Ingénieur, SOCIETE LMB, MALEMORT. demeurant Villa Brieuc à MALEMORT SUR CORREZE

- M. LEFIEVRE Daniel

Chargé de mission, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE DE FRANCE, PARIS. demeurant 12,rue du Canton à TULLE

- M. I FFI ANC Guy

Télévendeur, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant résidence Bossuet à BRIVE LA GAILLARDE

- M. LEGRAND Alain

- M. LECHTAND AIGHT Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant SAVS de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

- Mme LEGRAND Claudine

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant 2, rue Navier à BRIVE LA GAILLARDE

- M. LEJEUNE Robert

Agent technique, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant Les Pouges à ST MEXANT

- Mme LESCURE Claudie

Agent d'accueil, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TULLE demeurant Brochat à ALLASSAC

- M. LEYMARIE Didier

La Marquisie, DISQUE BLEU, SAINT PANTALEON DE LARCHE. demeurant Loubignac à CUBLAC

- Mme LEYRIS Christiane

Technicien de production, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant Berchat à MALEMORT SUR CORREZE

- Mme LIEUBRAY Nicole

Employée de banque, BNP PARIBAS, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 8, impasse de la Marquisie à BRIVE LA GAILLARDE

- M. LOPEZ Raymond

Mécanicien, CARNAUDMETALBOX, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Lot du Pré Haut à LARCHE

- M. MADELMONT François

Agent de méthodes, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant Chemin du Bois Grand à CHAMEYRAT

- M. MALIGNE Michel

Mécanicien, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant Les auvergnes à MASSERET

- M. MANAS Bernard

Spécialiste entretien chauffage, ELYO - MIDI OCEAN, LIMOGES. demeurant 76, rue Faraday à BORT LES ORGUES

- M. MANY Michel

Opérateur MOCN, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant Pauliat à AUBAZINE

- Mme MARGUI Sylvie Aide-comptable, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant Le bayle à CAVAGNAC

- M. MARONCLES Michel

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant Le passadour à CHAMEYRAT

- M. MARSALES Christian

Mécanicien, CARNAUDMETALBOX, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Route de la Cible à BRIVE LA GAILLARDE

- M. MARTHON Gilles

Agent hautement qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant Le Bourg à CHANAC LES MINES

- M. MARTIN Philippe

Ingénieur d'affaires, SOCIETE LMB, MALEMORT. demeurant Croix de Marlophe à COSNAC

- M. MARTINS José

Chef d'Equipe, DISQUE BLEU, SAINT PANTALEON DE LARCHE. demeurant Impasse Foch à BRIVE LA GAILLARDE

- M. MARTY Daniel

Agent de méthodes, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant Le Poujol à STE FEREOLE

- M. MATHIEU Bernard

Acheteur spécialisé, EDF BRANCHES ENERGIES, NANTES. demeurant 59, rue Camille Desmoulin à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme MAUMONT Martine

Infirmière, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 32, rue Dalou à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme MAZFALID Arlette

Margeur palettiseur, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant place de l'Eglise à VIGEOIS

- M. MERCIER Marcel

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant Foyer d'accueil de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

- M. MEYRIGNAC Jacques

Enseignant, A.G.E.A. T.P., EGLETONS. demeurant 8, rue des Dahlias à EGLETONS

- M. MONANGE Christian

Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE DU LIMOUSIN, LIMOGES CEDEX.

demeurant 26, rue Diderot à BRIVE LA GAILLARDE

- M. MONTEIL Jean Pierre

Responsable service généraux, BLEDINA, BRIVE. demeurant le Chatenet à JUILLAC

- M. MONTEIL Yves

Technicien, GENERALE DES EAUX, TOULOUSE. demeurant 37, rue Bayard à CUBLAC

- Mme MONTEZIN Colette

Assistante ventes, SICAME SA, ARNAC POMPADOUR. demeurant impasse des Monédières à ARNAC POMPADOUR

- M. MONTFORT Alain

Fraiseur, MECABRIVE, BRIVE CEDEX. demeurant Regnaguet à COSNAC

- M. MONTLOUIS Alain

Guichetier, BANQUE CHALUS, CLERMONT FERRAND. demeurant 33, rue des Fleurs de la St Jean à USSEL

- Mme MOREAU Yolande

Agent qualifié, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant 8, rue Michel à MALEMORT SUR CORREZE

- Mme NADAL Yvette

Première ouvrière, BLEDINA, BRIVE. demeurant 60, avenue Poincaré à OBJAT

- M. NAUCHE Claude

Ouvrier, CORREZE CONSERVES SA, LUBERSAC. demeurant Les Prades à JUILLAC

- M. NEUVILLE Bernard

Agent de maîtrise, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant Poissac à CHAMEYRAT

- M. NIAUSSAT Patrick

Tôlier chaudronnier, SOMMIER SA, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 27 bis, avenue Lachaud à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme NORBERT Martine

Employée de banque, BNP PARIBAS, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 28, rue Galilée à BRIVE LA GAILLARDE

- M. NORMAND Michel

Visiteur médical, MERCK LIPHA SANTE, LYON CEDEX. demeurant Le Bourg à ST BONNET LA RIVIERE

- M. OUDIN Jean-François

Chef de chantier, G.T.M., NANTERRE CEDEX. demeurant La Besse à ST JULIEN AUX BOIS

- M. OUMEDJKANE Guy

Opérateur sur machine, SA CAPELLE LUNOETUI, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Puymarel à ST PANTALEON DE LARCHE

- M. PEAUGER Jean-François

Chauffeur livreur, DISQUE BLEU, SAINT PANTALEON DE LARCHE. demeurant 35, av. du 19 mars 1962 à LARCHE

- Mme PECHNEZE Martine

Infirmière surveillante, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 14, rue Bonal à BRIVE LA GAILLARDE

- M PEDELMAS Gérard

Cadre de banque, BNP PARIBAS, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 26, rue Blanqui à BRIVE LA GAILLARDE

- M. PFRF7 Daniel

Employé de service, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant 14, rue des Pradeaux à VARETZ

- M. PERRIER Marcel

Sécheur, SMURFIT SOCAR, DAMPNIAT. demeurant à ST HILAIRE PEYROUX

- M. PERSONNE Patrick

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 10, rue des Genêts à EGLETONS

- M. PEYRAMAURE Michel

Conducteur de ligne, BLEDINA, BRIVE demeurant 2, rue du Four de la Ville à TULLE

- Mme PEYRAT Monique

Employée de banque, BNP PARIBAS, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 3, impasse Lescot à BRIVE LA GAILLARDE

- M. PEYRAUD Gilbert

Mécanicien, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant cité des Pleux à UZERCHE

- M. PICARD Christian

Câbleur, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant Lot du Pont du Cayre à LA CHAPELLE AUX BROCS

- Mme POMIES Mauricette

Employée de banque, BNP PARIBAS, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 802, avenue Hugo à ST PANTALEON DE LARCHE

- M. PRIEUR Philippe

Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant à BRIVE LA GAILLARDE

- M. RAGUENEAU Michel

Technicien d'atelier, COVIMAG, BRIVE. demeurant Le Champoulier à TURENNE

- Mme REBUFFIE Yvette

Aide-soignante, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant Sirogne à USSAC

- M. REGAUDIE Bernard

Agent technique, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant La Gorce à DONZENAC

- Mme REYNAUD Marie-Josée

Technicien d'atelier, COVIMAG, BRIVE, demeurant 13, rue Rouget de l'Isle à BRIVE LA GAILLARDE

- M RIVIERE Michel

Agent hautement qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant La Boudrie à LAGARDE ENVAL

- Mme ROCHE Elise

Agent technique, U.R.S.S.A.F. DE LA CORREZE, TULLE. demeurant 3, rue des Sources à FAVARS

- M. ROCHELEMAGNE Bernard

Opérateur machine, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant Le Coix de la Brège à TULLE

- M. ROL Daniel

Directeur établissement, DISQUE BLEU, SAINT PANTALEON DE LARCHE.

demeurant 13, rue A. Daudet à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme ROQUES Colette

Employée de service, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant 26, avenue de Migoule à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme ROUSSEAU Martine

Employée de banque, BNP PARIBAS, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 6, avenue Alsace Lorraine à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme ROUSSIE Nicole

Comptable, FIDUCIAL EXPERTISE, TULLE. demeurant Les Combes à USSAC

- M SAGNE Bernard

Conducteur routier, LIMOUSIN DENREES, BRIVE. demeurant Le Rioulet à ALLASSAC

- M. SAINT JOURS Jean-Claude Directeur général, A.NOVO TELECOM SERVICES, BRIVE. demeurant le Bessaguet à COSNAC

- M. SAMPTIAUX Jean-Paul

Employé de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 920, St Antoine les Plantades à USSAC

- Mme SARRE Berthe

Margeur palettiseur, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant route de Masseret à VIGEOIS

- M. SAULE Guy Joël

Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE DU LIMOUSIN, LIMOGES CEDEX.

demeurant Le Chassang à COSNAC

- M. SEDANO Joseph

Agent d'accueil, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TULLE.

demeurant 11, route du Puy des Echelles à TULLE

- M. SERVARIE Eugène

Agent qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant Le Bourg à TULLE

- Mme SICARD Françoise Chef de Service, CHAMBRE DES METIERS DE LA CORREZE, TULLE. demeurant 59, rue Louis Mie à TULLE

- M. SOL Bernard

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE.

demeurant Foyer d'accueil de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

- Mme SOULET Madeleine

Employée, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TULLE

demeurant 19, avenue Raymond Poincaré à TULLE

- M SOURZAT Francis

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 16, rue Sautet à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme THFR Mireille

Comptable, AUTO SPORT SA, MALEMORT. demeurant Maranzat à COSNAC

- M. THUILIAS Maurice

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant Foyer d'accueil de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

- Mme TRASSOUDAINE Josiane

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant la Vialatte à USSEL

- M. TRASSOUDAINE Serge Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant La vialatte à USSEL

- Mme TRESPEUCH Danielle

Secrétaire, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL demeurant 29, rue des fleurs de la St Jean à USSEL

- Mme TRONCHE Josette

Employée de service, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant Espagnagol à BEYNAT

- M. VALADE Georges

Travailleur en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant Foyer d'accueil de Puymaret à MALEMORT SUR CORREZE

- M. VALLEE Christian

Responsable qualité, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL. demeurant 3, rue des Genêts à USSEL

- M. VENNAT Daniel

Ouvrier en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant 1, rue de Grammont à USSEL

- M. VENTEAU Joël

Directeur régional, LABORATOIRE AVENTIS, MONTROUGE CEDEX. demeurant 27, impasse Aygueparse à BRIVE LA GAILLARDE

- M. VERDIER Henri

Responsable atelier, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL demeurant 2, chemin de Lastouillas à USSEL

- M. VERGER Michel

Technicien haute maîtrise, BLEDINA, BRIVE. demeurant Fournet à ST CERNIN DE LARCHE

- Mme VIEILLEFOSSE Martine Laborantine, BLEDINA, BRIVE. demeurant Charrieras à OBJAT

- Mme VIGNAL Monique

Cuisinière, COMITE D'ETABLISSEMENT SNCF DE LA REGION DE LIMOGES, LIMOGES. demeurant 9, avenue Rivet à BRIVE LA GAILLARDE

- M. VRIGNON Jean-Marie

Employé de banque, CREDIT LYONNAIS - DIRECTION D'EXPL. DU SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX. demeurant 17, rue du Geai de Bois à USSEL

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

Mme ALLARD Marceline

Technicien supérieur, FRANCE 3 LIMOUSIN POITOU CHARENTES, LIMOGES CEDEX.

demeurant 26, rue du Château à DONZENAC

- M. AUBIGNAC Raymond

Employé, CROIZET-POURTY, SERVIERES LE CHATEAU. demeurant La Clé des Champs à PLEAUX

- M. AUBOIROUX Patrice

Technicien méthodes, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant Lot de la Croix du Roc à ST PANTALEON DE LARCHE

- M. BADEFORT Jean-Louis

Questionnaire production, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE.

demeurant La Croix à ST VIANCE

- M. BARII Marc

Agent hautement qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant Au Coural à ST MEXANT

- M. BEGLER Raymond Plombier, ETS RUFFET-CHASTANET, BRIVE. demeurant Le Puy d'Auzon à CHAVAGNAC

- Mme BERNICAL Fernande

Magasinier, BLEDINA, BRIVE. demeurant La Constantinie à OBJAT

- Mme BESSEDE Arlette

Conductrice de machine, BLEDINA, BRIVE. demeurant 30, rue Paré à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme BORIE Danièle

Employée, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TULLE. demeurant à ST CLEMENT

- M. BORIE Maurice

Agent hautement qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant Le Pré Pigeonnies à LAGARDE ENVAL

- M. BOUIBI Ahmed

Conducteur de ligne, BLEDINA, BRIVE demeurant Tujac à BRIVE LA GAILLARDE

- M. BOUILLAGUET Francis

Technicien projeteur, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant avenue du 11 novembre à BRIVE LA GAILLARDE

- M. BOUILLAGUET Jean-Pierre

Chauffeur, TRANSPORTS RENE MADRIAS, USSAC. demeurant 58, rue A.Vitrat à LARCHE

- M. BOULLE Maurice

Cariste, BLEDINA, BRIVE demeurant Fages à VOUTEZAC

- M BOUYGE Jean-Michel

Responsable méthode. GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE. TULLE. demeurant Les Pouges à CHAMEYRAT

- M. BOYFR Jean-Louis

Agent hautement qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE, demeurant Lot de la Guillaumie à CHAMEYRAT

- M. BRETELLE Bernard

Chargé d'affaire, SOMMIER SA, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 12, impasse corn de Peyroux-Bel Air à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme BRIAT Dominique Comptable, CARNAUDMETALBOX, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Bos clot à MALEMORT SUR CORREZE

- M. CAPEL Gérard

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 1, rue Grandchamp à NAVES

- Mme CAPY Monique Employée de banque, BANQUE POPULAIRE MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND. demeurant Poissac à CHAMEYRAT

- Mme CARLUX Arlette

Chef d'exploitation, MATERNE BOIN, BIARS SUR CERE. demeurant Le Cros à LIOURDRES

- M. CHALLANGES Lucien

Dépanneur, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant Gorsat à LAGRAULIERE

- Mme CHAMBON Yvette

A T H Q, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TULLE. demeurant Les Prades à CHAMEYRAT

- Mme CHAPUT Marie-France

Rédacteur, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TULLE.

demeurant Moussenadour à NAVES

- M. CHARDON Didier

Assistant chef d'atelier, RENAULT, AUBERGENVILLE. demeurant le Pouget à LA CHAPELLE AUX SAINTS

- M. CHARLOT Jean-François

Conducteur de machine à papier, SMURFIT SOCAR, DAMPNIAT. demeurant à VENARSAL

- Mme CHATEGNIER Françoise Employée, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TULLE. demeurant La Borie à ESPARTIGNAC

- M. CHERAIKI Yves

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant Le Battut à BEAULIEU SUR DORDOGNE

- M. CHEZE Raymond

Opérateur , POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL. demeurant 7, rue Pont Grangé à ST ANGEL

- M. CHOURY André

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 2, rue du Champ Chatel à USSEL

- Mme COMBESCOT Claudette

Première ouvrière, BLEDINA, BRIVE.

demeurant 11, rue Soignet à BRIVE LA GAILLARDE

- M. CORREIA Abel

Margeur palettiseur, SOCIETE SMURFIT, UZERCHE. demeurant HLM de Pleux à UZERCHE

- M. COULOUMY Jean-Pierre

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 13. rue Charles Bosches à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme COURNIL Yvonne

Comptable, ETABLISSEMENT FOUSSAT, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Prugne à USSAC

- M. CROISY Jean-Pierre

Employé de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 19, rue Siorat à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme DA COSTA Chantal

Monteur, SOCIETE LMB, MALEMORT. demeurant La Feuillade à DONZENAC

- M. DE CARVALHO Christian

Cariste, CARNAUDMETALBOX, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Les Escures à AUBAZINE

- Mme DINTRAS Bernadette

Magasinier, BLEDINA, BRIVE.

demeurant 3, lot de la garenne à LA FEUILLADE

- M. DONADIEU René

Agent qualifié, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant Le Barou à COSNAC

- M. DORRIVAL Jacques

Cadre technique, A.NOVO TELECOM SERVICES, BRIVE. demeurant La Renaudie à LIOURDRES

#### - M. DRULIOLLE Michel

Agent technique qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant Chambon village à ST GERMAIN LES VERGNES

#### - M. DUBOIS Bernard

Responsable service généraux, BLEDINA, BRIVE. demeurant 26, rue Michelet à OBJAT

- Mme DUGAS Jeanine

Surveillante bassines, BLEDINA, BRIVE. demeurant 12, rue Quintel à BRIVE LA GAILLARDE

#### - M. DUPIN Marc

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 60, bld du Puy Négre à TULLE

- M. DUPUY André

Vérificateur, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TULLE. demeurant 9, rue de l'Eglise à SEILHAC

- M. DURIEU DU PRADEL Guy Directeur adjoint, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE

demeurant 14, av.capitaine Taurisson à MALEMORT SUR CORREZE

- Mme ESSIDIEUX Michelle

Margeur palettiseur, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant rue Langevin à UZERCHE

- M. FARGES Dominique Employé de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 2, rue de la Solane à TULLE

- Mme FAUREL Nicole

Agent d'accueil, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TULLE. demeurant la Jarousse à ST PANTALEON DE LARCHE

- Mme FEGER Madeleine

Auxiliaire puéricultrice, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 80, av. de Balzac à MALEMORT SUR CORREZE

- M. FERNANDES Armando

Maçon, SARL F.H BREUIL, SOURSAC. demeurant Place de l'Eglise à SOURSAC

- M. FIANCETTE Jacques

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 17, rue Jean Sevrancky à TULLE

- M. FONDANEICHE Christian

Employé de banque, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES. demeurant Charissou à GIMEL LES CASCADES

- M. FOURCHE Marc

Contre-Maître de chantier, ETS FOURCHE TP, DONZENAC. demeurant Le Vignal à OBJAT

- Mme FOURNET Jeannine

Agent Technique, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant 3, rue Lt/Col Vérines à BRIVE LA GAILLARDE

- M. FROIDEFOND Bernard

Agent de distribution, GENERALE DES EAUX, TOULOUSE. demeurant La Pimousserie à CUBLAC

- Mme GADAUD Nadine

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 5, l'Allée à MASSERET

- Mme GARCIA Jeannine

Employée de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant à USSAC

- M. GAUMY Jean-Pierre

Agent technique, A.NOVO TELECOM SERVICES, BRIVE. demeurant La Russie à VIGEOIS

- Mme GAUMY-CHEZE Simone

Agent qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant Les laubies à CORNIL

- M. GAUTIER Bernard

Agent hautement qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant 15, rue Vidalin à NAVES

- M. GIBERGUES Jacques

Responsable de quart, INOVA FRANCE, SAINT PANTALEON DE LARCHE.

demeurant Esperut à DONZENAC

- M. GOMBERT Jean-Louis

Responsable production, SICAME SA, ARNAC POMPADOUR. demeurant le Bois redon à ARNAC POMPADOUR

- Mme GRENIER Raymonde

Conductrice de machine, BLEDINA, BRIVE. demeurant 28, hameau d'Arvel à BRIVE LA GAILLARDE

- M. GRIFFON Georges

Chaudronnier, SOMMIER SA, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Las Conignas à VARETZ

- M. GUENET Alain

Cariste, BLEDINA, BRIVE.

demeurant Lot Champ de l'Amis à ST CLEMENT

- M. HORENSTEIN Jacques Régleur, SICAME SA, ARNAC POMPADOUR. demeurant 15 lot Ribière de la Vialle à OBJAT

- M. HURST Bernard

Premier ouvrier, BLEDINA, BRIVE.

demeurant Lot les Escures à ST PARDOUX L ORTIGIER

- M. KUBATHA Alain

Mécanicien monteur, CEGELEC, NANTERRE. demeurant 21, avenue de Ventadour à TULLE

- M. LABADIE Jean Jacques

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant Les Bordiers à YSSANDON

- M. LACROIX Alain

Conducteur machine, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE. demeurant Au Puy de Roche à STE FORTUNADE

- Mme LAFARGE Mireille

Ouvrière d'usine, CORREZE CONSERVES SA, LUBERSAC. demeurant 3, avenue du Château à LUBERSAC

- M. LAFON Jean François

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant les Trois Chênes à USSEL

- M. LAGUEYRIE Joël

Câbleur, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant route de Donzenac à ST VIANCE

- Mme LAROCHE Annie

Secrétaire, SMURFIT SOCAR, DAMPNIAT. demeurant Bel Air à ST HILAIRE PEYROUX

- M I FNOIR Gérard

Agent technique, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant rue Dunant à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme LEVREAUD Yvette

Employée de banque, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES. demeurant 5, rue Edison à BRIVE LA GAILLARDE

- M. LEYGONIE Paul

Employé de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Puy de Roch à STE FORTUNADE

- M. LEYMARIE Claude

Contrôleur, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant 22, avenue de la Garenne Verte à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme LONGOUR Hélène Approvisionneur matières, BLEDINA, BRIVE. demeurant bellevue à ST SOLVE

- M. LONGY Jean-Paul

Ajusteur, MECABRIVE, BRIVE CEDEX. demeurant Bois Chanoux à SADROC

- M. LOUBIGNAC Alain

Ajusteur, MECABRIVE, BRIVE CEDEX demeurant 3, rue du Puy Marut à CORNIL - M. MAISONIAL Gérard

Technicien d'exploitation, ELYO MIDI OCEAN, PESSAC. demeurant 4, impasse de la Vergnotte à USSEL

- M. MALARDIER Michel

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant Poissac à CHAMEYRAT

M. MALPELAS Gaston

Responsable parc, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL. demeurant La grange du bos à USSEL

- M. MARONCLES Michel

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant Le Passadour à CHAMEYRAT

- M. MELAO Antonio

Maçon, SARL PAROUTEAU ENTREPRISE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 8, rue Béranger à BRIVE LA GAILLARDE

- MIle MESTRE Hélène

Employée de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 2, La garenne de la gare à SEILHAC

- Mme MEYJONADE Huguette Employée, ALVEA, MONTPOUILLAN. demeurant les Trinquilles à ST VIANCE

- M. MEYRIGNAC Jacques

Enseignant, A.G.E.A. T.P., EGLETONS. demeurant 8, rue des Dahlias à EGLETONS

- M. MIRAILLES Jean-Claude

Tourneur-rectifieur, SOCIETE LMB, MALEMORT. demeurant Hameau de Virevialle à TULLE

- M. MOURIES Gilbert

Agent de maîtrise, BLEDINA, BRIVE demeurant Les Jardonnies à USSAC

- M. MOYEN Francis

Remplaçant réception, BLEDINA, BRIVE. demeurant 128, rue Jaurès à OBJAT

- M. MYCHAJLYSZYN Emile

Chef d'équipe, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL. demeurant 2, bld Clemenceau à USSEL

- Mme OUMEDJKANE Michèle

Technicien service médical, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL DU LIMOUSIN, LIMOGES. demeurant Saint Antoine Les Plantades à USSAC

- Mme PAGNON Jeanne

Employée administrative, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE.

demeurant Les Combes à VIGNOLS

- M. PAGNON Raymond

Cadre commercial, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant les Combes à VIGNOLS

- Mme PARISSEAUX Francine Préparatrice de commandes, BLEDINA, BRIVE. demeurant Cleyrat bas à CORNIL

- M PAUCARD Alain

Contremaître, EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN, TULLE. demeurant 12, rue des Lauriers à USSEL

- M. PAULY Jean-Charles

Chef de service, CHAMBRE DES METIERS DE LA CORREZE, TULLE. demeurant Le Bourg à CHANTEIX

- M. PELAT Jacques

Aide magasinier, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL demeurant 17, rue du Bouquet à USSEL

- Mme PERGNE Ginette

Employé de banque, BANQUE POPULAIRE MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND. demeurant à ALBUSSAC

- Mme PERRET Claudie

Employé banque, BANQUE POPULAIRE MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND. demeurant La Croix Rouge à LAGARDE ENVAL

- M. PERRIER Jean Pierre

Agent de maintenance, INOVA FRANCE, SAINT PANTALEON DE

demeurant La Jarousse à ST PANTALEON DE LARCHE

- M. PERSONNE Patrick

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 10, rue des Genêts à EGLETONS

- M. PEYGOURDI Pierre

Tourneur, RENAULT V.I., LIMOGES. demeurant Bois Lafont à SALON LA TOUR

- M. POUCH Guy

Cariste, CARNAUDMETALBOX, BRIVE LA GAILLARDE demeurant 61, avenue Pompidou à BRIVE LA GAILLARDE

- M. PRADOUX Jean-Claude

Conducteur, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL. demeurant Chez le Prou à PEYRELEVADE

- Mme PRADOUX Nicole

Employée de banque, CREDIT LYONNAIS - DIRECTION D'EXPL. DU SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX. demeurant Le Bourg à ST PARDOUX LA CROISILLE

- M. PUYHAUBERT Hervé

Gestionnaire production, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE.

demeurant La Pellegrinie à LAGARDE ENVAL

- M. REILHAC Gilbert

Agent de maîtrise, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL. demeurant 17, rue de Vigier à USSEL

- M. RISACHER Gérard

Animateur méthodes, BLEDINA, BRIVE. demeurant 11, route de la Gane à SADROC

- Mme RIVIFRF Gisèle

Employée administrative, MECABRIVE, BRIVE CEDEX. demeurant 189, av. Prés Kennedy à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme ROUBERTIE Micheline

Employée formulation, BLEDINA, BRIVE. demeurant Les Bancs Nègres à ST BONNET LA RIVIERE

- M. ROUBEYRIE Georges

Agent hautement qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant 4, rue de la Chaussade à LAGUENNE

- Mme ROUSSET Marie-Claude

Aide comptable, SOCIETE MAYZAUD, BRIVE CEDEX. demeurant 8, rue Sigrist à BRIVE LA GAILLARDE

- M. SALVODELLI Guy

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant Lot de Poumaille à TULLE

- M. SAULF René

Mécanicien outilleur, BLEDINA, BRIVE. demeurant route de Saint Antoine à USSAC

- Mme SAUVEZIE Huguette

Agent qualifiée, COVIMAG, BRIVE. demeurant 25, rue Renoir à BRIVE LA GAILLARDE

Mme SCHNEIDER Annie

Employée de banque, CREDIT LYONNAIS - DIRECTION D'EXPL. DU SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.

demeurant 4, Chemin des Vieilles Vignes à USSAC

- M. SERRE Jean-Claude

Agent hautement qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant HLM de la Botte à TULLE

- Mme SIIT Arlette

Bobineuse, SOCIETE LMB, MALEMORT. demeurant à BRIVE LA GAILLARDE

- M. SKORUPSKI René

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 15, rue sainte Beuve à BRIVE LA GAILLARDE

- M. SOURIE Antoine

Agent hautement qualifié, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant Le Bourg à STE FORTUNADE

- M. SOURZAT Francis

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 16, rue Sautet à BRIVE LA GAILLARDE

- M. TAURISSON Christian

Chef de chantier, ETABLISSEMENT FOUSSAT, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Le Peuch à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme TBARZ Annie

Conseiller technique, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE, TULLE.

demeurant 3, rue docteur Fernand Vialle à BRIVE LA GAILLARDE

- M. TRASSOUDAINE Serge Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant La Vialatte à USSEL

- Mme TRIMOULINARD Mireille

Travailleur handicapé, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant Foyer La Praderie à TULLE

- M. VALERIANI Jean-Claude Responsable entrepôt, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant La Tour de l'Age à BRIGNAC LA PLAINE

- Mme VALETTE Lucette Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant Le Puy de Bournazel à ST JAL

- M. VERGEAUD Raymond

Chauffeur-ambulancier, O.G.F., PARIS. demeurant 11, rue Camille St Saëns à BRIVE LA GAILLARDE

- M. VERLHAC Jean-Marie

Magasinier, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant La Valeyrie à ST GERMAIN LES VERGNES

- M. VIALAT Jean François

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant Chastanet à ST MARTIAL DE GIMEL

- Mme VIALLE Monique

Assistante sociale, CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE DU CENTRE OUEST, LIMOGES CEDEX. demeurant 14, rue du Champ Galant à USSEL

- M. VIEILLEFOND André

Conducteur de machine à papier, SMURFIT SOCAR, DAMPNIAT. demeurant Chemin de Novert à MALEMORT SUR CORREZE

- M WILHELM Jean-Paul

Mécanicien électricien, BLEDINA, BRIVE. demeurant Lintillac à USSAC

- M. ZAOUIA Ali

Grutier, SARL PAROUTEAU ENTREPRISE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 33, rue Jacques Prévert à BRIVE LA GAILLARDE

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- M. ASTIEN Pierre

Directeur, SMURFIT SOCAR, DAMPNIAT. demeurant Route de Lanteuil à DAMPNIAT

- M. AUBOIROUX Gérard

Cadre commercial, GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF, BRIVE LA GAILLARDE.

demeurant les Chabannes à YSSANDON

- M. BEGLER Raymond

Plombier, ETS RUFFET-CHASTANET, BRIVE. demeurant Le Puy d'Auzon à CHAVAGNAC

- M. BLANCHER Bernard

Responsable magasin, DISQUE BLEU, LAGUENNE. demeurant Hautefage à CHAMEYRAT

- M. BOUILLAGUET Jean-Pierre Chauffeur, TRANSPORTS RENE MADRIAS, USSAC. demeurant 58, rue A.Vitrat à LARCHE

- M. BOULLE Jean-Paul Chauffeur P.L, ETS GONDRAND, BRIVE. demeurant 106, bd Combes à BRIVE LA GAILLARDE

#### - M. BRETELLE Bernard

Chargé d'affaire, SOMMIER SA, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 12, impasse corn de Peyroux-Bel Air à BRIVE LA

#### - M. BROUSSE Alain

Assistant commercial, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant lotissement de la Peyre à UZERCHE

#### - Mme BRUDIEUX Jacqueline

Chef de service, CHAMBRE DES METIERS DE LA CORREZE, TULLE. demeurant Coustaret à ST MEXANT

#### - M. CANABAL Jésus

Coffreur maçon, CROIZET-POURTY, SERVIERES LE CHATEAU. demeurant 56, rue de Beaupuy à LIMOGES

#### - M CAPFI Gérard

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant Lotissement des Bruyères à NAVES

- M. CASTANIER Yves Technicien méthodes, SOCIETE LMB, MALEMORT. demeurant 12, Chemins des Sapins à VARETZ

#### - M. CERON Georges

Monteur câbleur, A.NOVO TELECOM SERVICES, BRIVE. demeurant 7, rue D.C Jonhston à BRIVE LA GAILLARDE

#### - M. CHARRIERAS Jean

Conducteur thermovac, BLEDINA, BRIVE. demeurant 14, avenue du saillant à ALLASSAC

#### - M. CHASSING Jean Claude

Polyvalent, POLYREY- USINE D'USSEL, USSEL. demeurant La Vialle à AIX

#### - Mme CHAUMONT Monique

Monitrice, MUTUELLE GENERALE, BRIVE. demeurant 63 RN 89 à ST PANTALEON DE LARCHE

#### - M. CHOURY André

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 2, rue du Champ Chatel à USSEL

#### - M DALIFR Jean-Pierre

Responsable magasin, CARNAUDMETALBOX, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Le Griffolet à USSAC

#### - M. DOUNIES Daniel

Ingénieur, COVIMAG, BRIVE.

demeurant 1, rue Réjane à MALEMORT SUR CORREZE

- M. FIANCETTE Jacques Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant 17, rue Jean Sevrancky à TULLE

#### - M. FOURCHE Marc

Contre-Maître de chantier, ETS FOURCHE TP, DONZENAC. demeurant Le Vignal à OBJAT

#### - M. FRAYSSE René

Technico commercial, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant rue Anna de Noailles à MALEMORT SUR CORREZE

#### - Mme GARCIA Jeannine

Employée de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant à USSAC

#### - M. GRIFFON Georges

Chaudronnier, SOMMIER SA, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Las Conignas à VARETZ

#### - Mme GUERFI Edith

Agent conditionnement, BLEDINA, BRIVE. demeurant 25, rue Colbert à BRIVE LA GAILLARDE - M. HYLLAIRE Pierre

VRP, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant ancien Presbytère à NESPOULS

- M. LABADIE Jean Jacques

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant Les Bordiers à YSSANDON

- Mme LABED Marguerite

Ouvrière spécialisée, SICAME SA, ARNAC POMPADOUR. demeurant Bourg d'Arnac à ARNAC POMPADOUR

#### - M. LABOUCHEIX Jean-Jacques

Chef de chantier, EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN, TULLE. demeurant Route de Thonant à ROSIERS D EGLETONS

#### - M. LAFON Jean François

Agent, EDF/GDF SERVICES CORREZE CANTAL, TULLE. demeurant Les trois Chênes à USSEL

#### - Mme LAGORSSE Mireille

Technicien d'atelier, COVIMAG, BRIVE. demeurant 13, rue Corneille à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme LAVEDRINE Simone

Comptable, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant La Valade à ST GERMAIN LES VERGNES

#### - M. LEYGONIE Paul

Employé de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Puy de Roch à STE FORTUNADE

#### - Mme MADRANGES Katerine

Secrétaire de direction, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 9, rue des Pradelles à STE FEREOLE

#### - M. MARLIAC Bernard

Cadre ressources humaines, GIAT INDUSTRIE - CENTRE DE TULLE, TULLE.

demeurant 4, rue Traverse de Saguet à TULLE

#### - M. MERIEUX Maurice

Technicien production, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant 20, rue Blanqui à BRIVE LA GAILLARDE

#### - M. MEYRIGNAC Jacques

Enseignant, A.G.E.A. T.P., EGLETONS. demeurant 8, rue des Dahlias à EGLETONS

#### - Mme MROZ Christiane

Conductrice de ligne, BLEDINA, BRIVE. demeurant l'étang de Sadoc à SADROC

#### - M MULLER CLAUDE

Cadre d'assurance, AXA-GIE, PARIS. demeurant Chaumerliac à CHIRAC BELLEVUE

#### - M. PAUTY Roland

Ouvrier en CAT, C.A.T. ADAPEI CORRÈZE - ATELIER DE BRIVE-MALEMORT, MALEMORT SUR CORREZE. demeurant 24, bld Clemenceau à USSEL

#### - M. PEYRAUD Jean-Paul

Agent de maîtrise, BORGWARNER AUTOMOTIVE, TULLE. demeurant 32, bld de l'Auzelou à TULLE

#### - M. PEYRELEVADE Gérard

Magasinier réceptionnaire, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE.

demeurant 16, rue Cordonnier à BRIVE LA GAILLARDE

#### - Mme PIGEROL Annie

Employée de banque, BANQUE POPULAIRE MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND. demeurant La Borie à ESPARTIGNAC

#### - M. POUCH Guy

Cariste, CARNAUDMETALBOX, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 61, avenue Pompidou à BRIVE LA GAILLARDE

#### - M. RETAULT Robert

Chef monteur, ETS JOSEPH PARIS, NANTES CEDEX. demeurant 27, allée des Jonquilles à MEYMAC

- M. ROMERO Daniel

Technicien atelier, A.NOVO TELECOM SERVICES, BRIVE. demeurant 61 bis, avenue Pompidou à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme ROQUE Jeannine

Ouvrière spécialisée, SICAME SA, ARNAC POMPADOUR. demeurant Paulliac à LUBERSAC

- M. ROSE Alain

Câbleur, THALES COMMUNICATIONS, BRIVE CEDEX. demeurant 23, rue Baudelaire à ST PANTALEON DE LARCHE

- Mme ROUCAN Yvette

Employée, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 21, rue du Printemps à MALEMORT SUR CORREZE

- M. RUFFET Christian

Magasinier principal, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 254, boulevard Curie à ST PANTALEON DE LARCHE

- M. SAVIGNAC Jean

Vendeur, DISQUE BLEU BRIVE, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant 28, rue Viallatoux à BRIVE LA GAILLARDE

- M. SESSO Jean-Pierre

Chauffeur, DISQUE BLEU, SAINT PANTALEON DE LARCHE. demeurant Puy Bernat à COSNAC

- Mme VAUJOUR Lucienne Aide-soignante, CLINIQUE SAINT GERMAIN, BRIVE CEDEX. demeurant 29, rue des Pradelles à STE FEREOLE

- M. VERGNE Serge

Chaudronnier, SOMMIER SA, BRIVE LA GAILLARDE. demeurant Novert de Sirogne à USSAC

- M. VICTORIN Lucien

Agent de conformité, SMURFIT UZERCHE, UZERCHE. demeurant 24, lotissement de Sagne à EYBURIE

Article d'exécution.

TULLE, le 26 février 2004

François-Xavier CECCALDI

#### CABINET - Promotion du 1er janvier 2004 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

LE PRÉFET DE LA CORREZE CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

#### **ARRETE**

Article 1 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- M. BONALD Pierre

Adjoint au maire de HAUTEFAGE demeurant Le Bourg à HAUTEFAGE

- Mme BORDES Suzanne née RAVARY Conseiller municipal de LAGUENNE demeurant Le Coustalou à LAGUENNE
- Mme BOURZAI Bernadette Maire d' EGLETONS demeurant 15, Avenue d'Orluc à EGLETONS
- M. CHASSAGNARD Roger Maire de LAGUENNE demeurant Le Vieux Moulin à LAGUENNE
- M. CHAUFFOUR Jean-Pierre Conseiller municipal de EYREIN demeurant 15, Route Nationale à EYREIN
- M. FARGE Jean-Yves Adjoint au maire de LAGUENNE demeurant 12, Avenue du Puy du Jour à LAGUENNE

- M. FREYGEFOND Roland Conseiller municipal de LAGUENNE demeurant La Maison Rouge à LAGUENNE
- Mme GAYE Muriel née MONTEIL Conseiller municipal de DAVIGNAC demeurant Cisterne à DAVIGNAC
- M. INOCENTIO Jean Conseiller municipal de LAGUENNE demeurant Sauge à LAGUENNE
- M. MAILLET Rolland Adjoint au maire d' EGLETONS demeurant 10, Rue du Bosquet à EGLETONS
- M. MIERMONT Alain Conseiller municipal de BASSIGNAC LE HAUT demeurant Le Sirieix à BASSIGNAC LE HAUT
- M. MOLINIER Auguste Maire de ST-CIRGUES-LA-LOUTRE demeurant Le Moulin de Lalo à ST CIRGUES LA LOUTRE
- M SFIGNE Didier Conseiller municipal de LAGUENNE demeurant La Maison Rouge à LAGUENNE
- M. SUAU Louis Adjoint au maire d' EGLETONS demeurant La Croix du Pilard à EGLETONS
- M. TERRACOL François Conseiller municipal de TOY-VIAM demeurant Le Bourg à TOY-VIAM

Médaille OR

- M. BOURBOULEIX Roger Conseiller municipal de DAVIGNAC demeurant Le Coustalou à DAVIGNAC
- Mme BRETTE Nicole Conseiller municipal de GRANDSAIGNE demeurant Le Chazalviel à GRANDSAIGNE
- M. DUROY Jean Baptiste Maire de ROSIERS DE JUILLAC demeurant Le Bourg à ROSIERS DE JUILLAC

Article 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Mme ARMAND Nicole née MARTHON Agent d'entretien, Mairie de LAGUENNE Demeurant 34, Rue des Armuriers à LAGUENNE
- M. AUBERTIE Bernard Agent de maîtrise qualifié, Mairie de TULLE demeurant 32, Champ Lagarde à TULLE
- Mme BARBET Anne-Marie Auxiliaire de puériculture en chef, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 5, Rue Nobel à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme BARDON Isabelle Agent de maîtrise, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant La Barbautie à DAMPNIAT
- M. BARNABAS Pierre Agent de maîtrise, Mairie de BUGEAT demeurant 2, Rue de la Gare à BUGEAT
- Mme BELLUS Françoise Educateur de 1er classe, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 6, Rue Tuget à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme BERGES Brigitte Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 8, Rue Pablo Picasso à BRIVE LA GAILLARDE

- M. BESSE Bernard

Ouvrier professionnel qualifié, Centre hospitalier de TULLE demeurant 8, Rue Solane 3 à TULLE

- Mme BESSE Brigitte née BRUGEILLES Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Mazières à DONZENAC
- Mme BESSE Jacqueline Agent technique principal, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 28, Boulevard Jules Ferry à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme BIANCHIN Yvette née MAS Agent d'entretien, Mairie de LAGUENNE demeurant Les Sourses à CHANAC LES MINES
- Mme BLANCHE Colette née BOUCHETEIL Adjoint administratif principal, Mairie de HAUTEFAGE demeurant Labroue à HAUTEFAGE
- M. BONFANTI Jean-Claude Radiophysicien, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Les Champs Hauts à FAVARS
- Mme BONNAUD Fredette née GAUMY Aide soignante, Centre hospitalier de TULLE demeurant Résidence Clémenceau Bât. C2 à TULLE
- Mme BORDAS Marie-Christine Secrétaire médicale, Centre hospitalierd'USSEL demeurant 4, Impasse de la Besse à USSEL
- M. BORDON Serge Conducteur spécialisé, SIRTOM de la région BRIVE demeurant La Rode à USSAC
- M. BORIE Philippe Agent technique principal, Mairie d'Uzerche demeurant Faubourg des Frères Noilhetas à UZERCHE
- M. BORSIER Lucien Agent technique chef, Mairie d'Uzerche demeurant Avenue de la Borie Blanche à UZERCHE
- Mme BOSCHE Odile née BARRADE Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 14, Rue Alfred de Vigny à BRIVE LA GAILLARDE
- M. BOUDET André Agent de maîtrise, Mairie de LAGUENNE demeurant La Maison Rouge à LAGUENNE
- Mme BOURDAIS Béatrice Secrétaire de Mairie, Mairie de VARETZ demeurant 2, Avenue Antoine Lavaux à VARETZ
- Mme BOUZON Agnès née LAVEDRINE Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 30, Rue François Michelet à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme BROCH Marie-Noëlle Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant 11, Impasse du Riou Bey à TULLE
- Mme BROUSSAL Maryse née LACROIX Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Sirogne à USSAC
- M. CALORE Jean-Philippe Agent de maîtrise, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 94, Rue Jean Aimé Villeneuve à ST PANTALEON DE LARCHE
- Mme CAPETTE Marie-Thérèse Puéricultrice de classe normale, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 80, Bis Avenue Emile Zola à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme CAQUOT Geneviève née SALVANT Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant 10, Rue des Prairies à LAGUENNE
- Mme CHAMPCLAUX Jocelyne née NOILHETAS Psychologue, Centre hospitalier de BRIVE demeurant La Gautherie à MALEMORT SUR CORREZE

- M. CHARBONNEL Serge

Agent de maîtrise, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 14, Rue Jean Chassaing à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme CHASSAGNE Brigitte

Agent des services hospitalier qualifiée, Centre hospitalier Gériatrique de CORNII

demeurant La Roche à CHAMEYRAT

- M. CHASTANET Philippe Maître ouvrier, Centre hospitalier de TULLE demeurant 15, Rue F. Vidalin à TULLE

- M. CHATEAU Pierre

Aide soignant, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 36, Rue Alexis Joubert à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme CHAUMEIL Marie-Christine ASEM, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 24, Rue Henri Matisse à BRIVE LA GAILLARDE
- M CHAUVET Bernard Agent de salubrité, Communauté de communes de BORT LES ORGUES demeurant 29, Boulevard du Lys à BORT LES ORGUES
- M. CHAVEROUX Jean-Patrick Agent de maîtrise, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 61, Avenue Ribot à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme CHOKAIRI Joëlle née TROLLE Infirmière, Centre hospitalierd'USSEL demeurant 11, Rue du Geai de Bois à USSEL
- Mme COMBROUX Annie née FULMINET Agent d'entretien qualifiée, Mairie de TULLE demeurant 106, Boulevard de la Lunade à TULLE
- M. COULON Gérard Directeur général des services, Mairie d' EGLETONS demeurant 6, Boulevard du Clos à EGLETONS
- Mme COURSAT Nelly née AVIRON Agent spécialisée, Mairie de TULLE demeurant Boissac à CHAMEYRAT
- Mme CROUZET Magali

Agent d'entretien qualifiée, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 3, Rue Jean Perrin à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme CUBAYNE Nicole Aide soignante, Maison de retraite Charles Gobert de MANSAC demeurant Barde à MANSAC

- Mme CUEILLE Arminda Infirmière, Centre hospitalier Gériatrique de CORNIL demeurant Le Bois Barrial à ST MEXANT

- Mme DA SILVA Maria née MARTINS Agent d'entretien qualifiée, Mairie de TULLE demeurant Solane Basse à TULLE
- Mme DAUMARD Evelyne née TELLY Aide soignante, Centre hospitalier de TULLE demeurant 8, Le Mas à FAVARS
- Mme DEBY Patricia née LEROUX Adjoint administratif, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 17, Rue Raoul Desvignes à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme DELAGE Geneviève Aide -soignante, Centre hospitalier Gériatrique de CORNIL demeurant La Bonde à CORNIL
- Mme DELMAS Marie-Geneviève Ouvrier professionnelle spécialisé, Centre hospitalier de TULLE demeurant 3, Rue du Fournifonlet à TULLE
- Mme DENIS Christiane Agent d'entretien qualifiée, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 14, Rue Aymeric à MALEMORT SUR CORREZE
- M. DENOUX Christian Adjoint administratif, Service départemental d'incendie et de secours demeurant Puy Laporte à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme DESMAISON Isabelle née MANNAT Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant Le Rodarel à TULLE
- Mme DUBOT Kitty née DOMINAS Aide soignante, Centre hospitalier de TULLE demeurant Lotissement du Puy Merle à CLERGOUX
- M. DUCHANTRE Dominique Maître ouvrier, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 21, Rue Dubois à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme DUPUY Nathalie Adjoint administratif, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant Broussolles à MALEMORT SUR CORREZE
- M. DUTHEIL Yves Conducteur ambulancier, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 25, Rue C. Bernard à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme FAGE Solange née QUEYREL Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant 21, Avenue P. et M. Curie à ARGENTAT
- Mme FANTELI Jeanine Agent de maîtrise, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 18, Impasse Plaine des Jeux Tujac à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme FARGES Camille née LEBAS Manipulatrice électroradiocopiste, Centre hospitalier de BRIVE demeurant La Grange à LA CHAPELLE AUX BROCS
- M. FASQUELLE Gille Ingénieur chef, Mairie de TULLE demeurant 2, Avenue Guynemer à TULLE
- Mme FERNANDES Françoise
   Agent de maîtrise, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE
   demeurant 18, Rue des Boussicot II à MALEMORT SUR CORREZE
- Mme FLEURAT Sylvie Attachée, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 18, Rue Docteur Roux à BRIVE LA GAILLARDE
- M. FOIX Christian Agent technique principal, Mairie de TULLE demeurant Les Places à STE FORTUNADE
- Mme FORGET Françoise Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant 37, Rue J.J. Rousseau à TULLE
- M. FOUSSAT Michel Agent technique qualifié, Mairie de TULLE demeurant 88, Avenue Gamblin à TULLE
- Mme FRONTY Patricia Agent administratif, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant Les Combes à USSAC
- M. GAPILLOUT Jean-Pierre Agent technique chef, Mairie de ALLASSAC demeurant Le Pont Salomon à ALLASSAC
- Mme GENESTE Marie-Pierre Auxiliaire de puériculture, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 2, Rue Jean Baptiste Sirey à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme GERY Andrée née BOURGET Agent technique qualifié, Mairie de CHAMEYRAT demeurant La Gane à CHAMEYRAT
- Mme GIBIAT Chantal Agent administratif, Mairie de TULLE demeurant Le Chastre à CORREZE
- M. GIGONET Thomas Infirmier, Centre hospitalier de TULLE demeurant 5, Rue ST-Exupéry à NAVES
- M. HAJDAMAKA Michel
   Agent de maîtrise, Syndicat intercommunal de la Vallée du Coiroux de AUBAZINE demeurant 17, Rue Jean Brousse à TULLE

- M. HENAFF Jean-Guy Agent de maîtrise, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 2, Passage Emile Pagnon à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme HENON Claudine née CHAZALVIEL Aide soignante, Centre hospitalier de TULLE demeurant 3, Boulevard de l'Auzelou à TULLE
- M. HOCHART Régis
   Assistant spécialisé enseignement artistique, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 1, Avenue Maillard à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme HOSSA Christiane née RAFFAILLAC Agent d'entretien, Mairie de LAGUENNE demeurant 30, Route de Poujol à LAGUENNE
- Mme JAMMET Anne-Marie née TAURISSON Aide soignante, Maison de retraite Charles Gobert de MANSAC demeurant Le Pré-Haut à BRIGNAC LA PLAINE
- Mme JAUZAC Michelle Agent d'entretien qualifiée, Mairie de TULLE demeurant Les Plaines Malaugle à CHANAC LES MINES
- Mme LAMOULIE Anne-Marie Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Impasse Charles Péguy à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme LAVIALLE Bernadette Surveillante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 13, Avenue J. Chestre à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme LE GUEN Claudine Assistant de conservation, Mairie de TULLE demeurant 22, Rue Marbot à TULLE
- Mme LEROY Marcelle Diététicienne, Centre hospitalierd'USSEL demeurant 33, Rue Calmette Guérin à USSEL
- M. LESCURE Maurice Agent de maîtrise, Mairie de BEAULIEU SUR DORDOGNE demeurant La Michoune à BEAULIEU SUR DORDOGNE
- Mme MAESTRACCI Christine née GADAUD Aide soignante, Centre hospitalier de TULLE demeurant La Roussille à ST CLEMENT
- M. MAGOUTIERE Bernard Buandier qualifié, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 4, Rue des Predes à MALEMORT SUR CORREZE
- Mme MASSOULIER Anne-Marie née GODE Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant 29, Avenue R. Poincaré à TULLE
- M. MEFREDJ Gilbert Adjoint, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Le Martel à DONZENAC
- Mme MENOIRE Evelyne née VILLA Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Le Ru Marie à ST HILAIRE PEYROUX
- M. MERIGOT Michel Contremaître, Maison de retraite Charles Gobert de MANSAC demeurant La Besse à MANSAC
- Mme MESTUROUX Marie-Jeanne née JACQUET Diététicienne, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 12, Le Merchadour à CORNIL
- Mme METADIER Marie-Pierre née REBEIX Secrétaire de Mairie, Mairie de LAGUENNE demeurant Les Huillières à ST GERMAIN LES VERGNES
- M. MIRAT Christophe
   Adjoint administratif, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE
   demeurant 21, Rue Antoine Dubayle à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme MORAND Josiane née BEYLY Agent technique qualifié, Mairie de ALLASSAC demeurant Lotissement du Signal à ALLASSAC

- Mme NAUCHE Marie-Claire née FERRIERE Agent d'entretien qualifiée, Mairie d'UZERCHE demeurant 14, Route d'Allassac à PERPEZAC LE NOIR
- Mme NIANG Catherine née CALVET Agent d'entretien qualifiée, Mairie de TULLE demeurant 16, Avenue de la Bastille à TULLE
- Mme PAPON Nathalie

Auxiliaire de soins principale, Logements foyers médicalisées de

demeurant 3, Impasse de Nogande à SORNAC

- Mme PARAMELLE Yvette

Adjoint administratif, Syndicat intercommunal de la région de BEAULIEU

demeurant Le Bourg à ASTAILLAC

- M. PARRAIN Daniel

Maître ouvrier, Centre hospitalier d'USSEL demeurant 13, Boulevard Victor Giraud à USSEL

- Mme PERRIER Christine née PAGEGIE Aide soignante, Centre hospitalier de TULLE demeurant 8, Rue René et Emile Fage à TULLE
- Mme PESTOUR Nicole née DUBERNARD Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 95, Avenue Pierre Sémard à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme PIRON Annie née LALLE ASEM, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 23, Chemin des Jarouges Palisse à MALEMORT SUR CORREZE
- Mme PLAS Martine née BEALES Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant Le Moulin de Chauzeix à LAGARDE ENVAL
- Mme POMPIER Jacqueline née DAUMARD Agent spécialisée des écoles, Mairie de TULLE demeurant La Maison Neuve de Marc La Tour à LAGUENNE
- M. PONNIER Fric

Agent de maîtrise qualifié, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 18, Rue Jean-Paul Puydebois à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme PONS Maryse

Agent de maîtrise qualifiée, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant La Chassagne à VARETZ

- Mme POUGET Martine

Secrétaire médicale, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Poissac à CHAMEYRAT

- M. RAMISSE Lucien

Agent de maîtrise, Mairie de VARETZ demeurant La Pouyge à VARETZ

- Mme RENAUDIE Linette Auxiliaire de puériculture, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 7, Rue Carpeaux à BRIVE LA GAILLARDE

- M. ROBY Dominique

Infirmier, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Le Pouget à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme ROLIN WEISS Marie-Claude Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant 1, Impasse des Myosotis à TULLE
- Mme ROUGERIE Hélène Infirmière, Centre hospitalier d'USSEL demeurant 11, Rue des Trois Chênes à USSEL
- M. ROUGIER Philippe

Ouvrier professionnel qualifié, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 12, Lot La Chassagne à USSAC

- Mme ROUSSEL Josyane

Agent d'entretien qualifié, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 16, Rue des Frères Lumière à BRIVE LA GAILLARDE - M. RUARD Lucien

Infirmier, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 7, Rue Charles Perrault à MALEMORT SUR CORREZE

- M. SEGUY Gérard

Ouvrier professionnel qualifié, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Mounac à ST VIANCE

- M. SENTENERO Eddy

Agent technique qualifié, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 16, Rue Léonard de Vinci à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme SIMON Eliane

Puéricultrice classe supérieure, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 13, Rue Henri Chapelle à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme SOLEILHAVOUP Liliane née SIVADE Agent technique principal, Mairie d'Uzerche demeurant 7, Bis Place du Champ de Foire à UZERCHE
- Mme SOI INGFAS Anne-Marie Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 12, Rue Jean Macé à BRIVE LA GAILLARDE
- M. SOULIER Jean-Claude Manipulateur électro, Centre hospitalier de BRIVE demeurant La Maurie à STE FEREOLE
- M TARIF Didier

Conducteur spécialisé, SIRTOM de la région BRIVE demeurant 3, Rue Fresnel à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme THOMAS Hélène née DELPY

Assistant socio-éducatif principal, Conseil général de VERSAILLES demeurant 2, Rue Jean-Baptiste Fouchet à MALEMORT SUR CORREZE

Mme TREILLE Sylvie

Rédacteur territorial, Service départemental d'incendie et de secours de TULLE demeurant Domingeal Village à ST GERMAIN LES VERGNES

- Mme TREUIL Françoise née MAZEAUD Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Espeyrut à DONZENAC

- Mme TUDOU Agnès

Assistant d'enseignement artistique, Mairie de TULLE demeurant 98, Avenue Victor Hugo à TULLE

- Mme VALADE Martine née FLAMANT Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 4, Impasse Alain Gerbault à BRIVE LA GAILLARDE
- M. VALEN Bernard Agent technique principal, Mairie de VARETZ demeurant La Chapelle à VARETZ
- Mme VAYNE Maryse

Agent spécialisée des écoles maternelles, Mairie de VARETZ demeurant Avenue du 19 Mars 1962 à VARETZ

- Mme VEDEL Lucette née MICHON Infirmière, Centre hospitalier d'USSEL demeurant Rue des Chardonnerets à USSEL
- Mme VENISSE Chantal ATSEM, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 20, Rue Barbécane à BRIVE LA GAILLARDE
- M. VINCENT Eric

Agent technique qualifié, Syndicat intercommunal du Pays de **MEYMAC** 

demeurant Le Bourg à DAVIGNAC

- Mme VOISARD Marie-Antoinette Auxiliaire de puériculture, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant Bellevue à USSAC
- Mme ZIEGLER Marie née GAILLARD Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Puy Tudole à COSNAC

Médaille VERMEIL

- M. ANASTASE Laurent Infirmier, Centre hospitalier de TULLE demeurant Lacombe à USSAC
- Mme AUDY Joëlle née BREDECHE
   Aide soignante, Centre hospitalier d'USSEL
   demeurant 72, Rue Antoine de St Exupéry à ST EXUPERY LES ROCHES
- Mme BACHELLERIE Huguette Buandière qualifiée, Centre hospitalier Gériatrique de CORNIL demeurant La Bréjade à ST PARDOUX L'ORTIGIER
- Mme BAZIRET Josyane
   Adjoint administratif, Logements Foyers Médicalisées de SORNAC demeurant 7, Combret à SORNAC
- Mme BERTRAND Annick Adjoint administratif, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 61, Boulevard de Jouvenel à BRIVE LA GAILLARDE
- M. BESSE Michel Contrôleur, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant Lot Beaulieu à DONZENAC
- Mme BEYSSERIE Francine née DELCHIER Adjoint administratif principal, Mairie de BEAULIEU SUR DORDOGNE demeurant Lestrade à CHENAILLER MASCHEIX
- Mme BOISSIERAS NEUVILLE Dominique Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 6, Rue François Coppée à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme BORSIER Colette née ALCAIDE Agent administratif principal, Mairie d'Uzerche demeurant 15, Avenue de la Borie Blanche à UZERCHE
- Mme BOUFFARD Danielle née DELPEYROUX O.P.S. Laboratoire, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Le Champs Martel à COSNAC
- Mme BOULOC Aline née MARTIAL Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 31, Rue André Maurois à BRIVE LA GAILLARDE
- M. BOUYSSE Jean-François
   Agent de maîtrise principal, Mairie de SEILHAC
   demeurant 17, Chemin du Bois de l'Arche à SEILHAC
- Mme BOUYX Marinette Adjoint administratif, Syndicat intercommunal de la Région de BEAULIEU demeurant Place de la Mairie à BEAULIEU SUR DORDOGNE
- Mme BREHIER Michèle née LAURENT Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 19, Rue Fernand Orlhac à BRIVE LA GAILLARDE
- M. BROUSSE Robert Agent technique chef, Mairie d'Uzerche demeurant Avenue du Stade à UZERCHE
- Mme BROUSSOLLE Marie-Claude
   Ouvrière professionnelle qualifiée, Centre hospitalier Gériatrique de CORNIL
   demeurant Les Saules à USSAC
- Mme BURGUET Nicole Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Le Chastang à USSAC
- Mme CHAMBAUDIE Odette née DEMAS Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant Le Laurel à PANDRIGNES
- Mme CHAMPEAUX Liliane née LARNAUDY Adjoint cadre, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 3, Impasse Alain Gerbault à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme CHAUVET Josette Agent de maîtrise principal, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant Bellefond à USSAC

- Mme CHAZELAS Monique née BARDECHE Agent service hospitalier, Centre hospitalier de TULLE demeurant 4, Jean Artel à TULLE
- M. CHEYSSAC René
   Conducteur spécialisé, SIRTOM de la région BRIVE demeurant Bellerade à MEYSSAC
- M. CLAUZEL Gérard
   Aide soignant, Centre hospitalier de BRIVE
   demeurant Les Cottages à MALEMORT SUR CORREZE
- Mme COMAS Maryvonne née MAYZAUD Adjoint administratif, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 26, Rue de Turenne à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme COUTURIER Eliane née COUCHARD Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 173, Avenue André Emery à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme DA SILVA Marie née CARAMELO Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 42, Rue Aymeric à MALEMORT SUR CORREZE
- Mme DANDALEIX Marie-Josette née MAURY Aide soignante, Centre hospitalier de TULLE demeurant Puy Chalard à CHAMBOULIVE
- Mme DAVID Annie Rédacteur, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant La Barrière ST Laurent à ALLASSAC
- Mme DELMOND Jocelyne née COUDERT Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Route de Sirogne à USSAC
- M. FANTOU Jean-François
   Agent de maîtrise qualifié, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant Aux Tonderies à USSAC
- Mme FAUVEL Francine née EYROLLES Aide soignante, Centre hospitalier de TULLE demeurant Le Mareau à ST BONNET AVALOUZE
- M. FAUVERGUE Philippe Infirmier, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Lotissement La Roch de Fraysse à AUBAZINES
- M. FEIX YVES
  Agent de maîtrise principal, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE
  demeurant Chanoux à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme GABRIEL Colette née TERRIAC Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 6, Impasse Beynié à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme GARRIGA Jocelyne née DUBOIS Adjoint administratif, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Rue Garibaldi à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme GARZON Christiane née CHASSAING Aide soignante, Centre hospitalier de TULLE demeurant Clayrot à CORNIL
- Mme GAUCHET Eliane Agent de maîtrise, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant Le Teyroux à MALEMORT SUR CORREZE
- Mme GAUCHET Liliane Aide de labo, Centre hospitalier de TULLE demeurant Bât. B H.L.M. Vendatour à TULLE
- Mme GENESTE Marie-Christine Adjoint administratif, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 2, Rue Martine à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme GILIBERT Josette Agent administratif, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 6, Rue de Montherland à MALEMORT SUR CORREZE
- Mme GIMELLE Anne-Marie Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 4, Bis rue Soliers à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme GOLEILHET Annie
- Agent administratif qualifiée, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 13, Rue Giffard à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme GRANVAL Marie-Paule Infirmière, Centre Hospitalier de TULLE demeurant Résidence Clemenceau à TULLE
- Mme LAGORSSE Christiane née BIOULOU Technicienne de labo, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Les Mazories à ST CYPRIEN
- Mme LATREILLE Alice née BOULLE Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant La Nadalie à ST PANTALEON DE LARCHE
- Mme LAURIER Maryvonne Agent des services hospitalier, Maison de retraite Charles Gobert de MANSAC demeurant Froidefond à BRIGNAC LA PLAINE
- Mme LAVAL Josiane née ROCHE Assistante maternelle, Mairie de TULLE demeurant 8, Rue Baladour Les Fontaines à TULLE
- Mme LEDUC Ghislaine née RISS Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant La Brande à JUGEALS NAZARETH
- Mme LINNOT Ginette née TOUSSAINT Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant La Solane 9, Hameau des Fauvettes à TULLE
- Mme LISSAJOUX Simone née FENIES Assistante maternelle, Mairie de TULLE demeurant 5, Impasse des Pervenches à TULLE
- Mme LUC Michelle née MALBERNARD Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Au Bourguet à DAMPNIAT
- Mme MADRID Martine Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant Bois de Paumel à STE FORTUNADE
- Mme MARCHIVE Yvette née BOUILHAC Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Les 4 Chemins de ST Aulaire à OBJAT
- Mme MAZILIER Odette née SIRIEIX Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant La Combe Seigneur à LADIGNAC SUR RONDELLES
- Mme MEYNARD Marielle née FRAYSSE Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 60, Rue Pierre Lescot à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme MONGIS Annie née CHASSAING Aide soignante, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 7, Allée Edmond Michelet à COSNAC
- Mme MONTEIL Christine née CUEILLE Aide soignante, Centre hospitalier de TULLE demeurant Route de Lochèze à TULLE
- Mme MOREAU Francine née CHATEAURAYNARD
   Manipulatrice électroradiologie, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 7, Rue Colonel J. Delmas à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme PEYRUSSIE Chantal née BOISSINOT Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant L'Espinat à TULLE
- Mme PIERREFITTE Marie-Christine Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 2, T. Avenue Emile Zola à BRIVE LA GAILLARDE
- M. POUGET André
   Agent de maîtrise, Mairie de TULLE
   demeurant Donnet à LAGUENNE
- M. PRAUDEL Jean-Marie Chef de garage principal, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant Le Bourg à USSAC

- Mme RABES Andrée Infirmière, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 19, Avenue Mozart à MALEMORT SUR CORREZE
- Mme RIVASSOU Marie-Thérèse née GRAILLE Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant La Veyssade à ST HILAIRE PEYROUX
- Mme ROUGERIE Annie Standardiste principale, Centre hospitalier d'USSEL demeurant 10, Rue du Général Leclerc à USSEL
- M. ROUHAUD Gilbert Chef de garage principal, Centre hospitalier de BRIVE demeurant Chaumont à USSAC
- Mme SOL Monique Infirmière, Centre hospitalier Gériatrique de CORNIL demeurant Le Bourg à ST MEXANT
- Mme SOLEILHAVOUP Odette née BORDAS Assistante maternelle, Mairie de TULLE demeurant 9, Rue Salvador Allendé à TULLE
- M. SOULIE Jacques Contrôleur, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant Les Hautes Lestrade à ST PANTALEON DE LARCHE
- Mme TOURNEIX Annie née CONTINSOUZA Agent service hospitalier, Centre hospitalier de TULLE demeurant Bournol à MARCILLAC LA CROISILLE
- Mme TSCHANN Daniele née FAYOLLE
   Adjoint administratif principal, Service départemental d'incendie et de secours de TULLE demeurant Seigne à TULLE
- M. VALEILLE Daniel Agent administratif, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 17, Rue Général Delmas à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme VERGNOL Danielle Agent administratif, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant 3, Rue de la Convention à BRIVE LA GAILLARDE
- Mme VIGIER Michèle Secrétaire de Mairie, Mairie de JUGEALS NAZARETH demeurant Les Grêches à JUGEALS NAZARETH

#### Médaille OR

- Mme DEZIER Pierrette

Directeur d'institut de formation, Centre hospitalier de TULLE demeurant 5, Avenue Guynemer à TULLE

- M. GENEVRIERE Jean-Marie Agent de maîtrise, Mairie de BRIVE LA GAILLARDE demeurant Taurisson à DAMPNIAT
- Mme MAYNE Huguette née BAUDENON Infirmière, Centre hospitalier de TULLE demeurant 11, Bis rue de Saguet à TULLE
- M. MUSSAK Patrick
   Infirmier anesthésiste, Centre hospitalier de BRIVE demeurant ST-Antoine Les Plantades à USSAC
- Mme ROUX Françoise Attachée, Centre hospitalier de BRIVE demeurant 22, Rue Louis Latrade à BRIVE LA GAILLARDE

Article d'exécution.

TULLE, le 19 décembre 2003

François-Xavier CECCALDI

## CABINET - Promotion du 1er janvier 2004 de la médaille d'honneur agricole.

LE PRÉFET DE LA CORREZE CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

#### ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- M. AUCONIE Christian Employé de magasin, GAMM VERT, LIMOGES. demeurant Le Poujol Haut à MALEMORT SUR CORREZE

#### - M. BAFFET Michel

Chef de service, Chambre d'agriculture de la Corrèze, TULLE demeurant 2, Rue du 29 Septembre 1918 à BRIVE LA GAILLARDE

- Mme BORDAS Ghislaine Magasinière conseil, GAMM VERT, LIMOGES. demeurant Le Montbazet à AMBRUGEAT

#### - M. BORDAS Simon

Conseiller vendeur, GAMM VERT, LIMOGES. demeurant Le Montbazet à AMBRUGEAT

#### - Mme BORIE Yvonne

Secrétaire, Chambre d'agriculture de la Corrèze, TULLE demeurant 34, Bis Rue du 4 Septembre à TULLE

- Mme BOUDRIE Odile née CHEZE Agent administratif, A-D-A-S-E-A, TULLE demeurant La Bouldoire à EYREIN

#### - M. BRESSY Erick

Technicien supérieur, Association départementale d'infirmation et de développement agricole, TULLE demeurant La Peyruse à PUY D'ARNAC

- Mme CEAUX Françoise née BACHELLERIE

Employée de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT FERRAND

demeurant Chaubon Village à ST GERMAIN LES VERGNES

#### - M. DELMAS Christian

Ingénieur qualifié, Chambre d'agriculture de la Corrèze, TULLE demeurant 10, Impasse Plein Sud à BRIVE LA GAILLARDE

#### - Mlle GORSE Patricia

Employée de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT FERRAND

demeurant Ganette à LADIGNAC SUR RONDELLES

#### - M. LECIGNE Gérard

Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT FERRAND

demeurant Ecole de Gauch à ALLASSAC

#### - Mme PEYRONNET Huguette

Employée de magasin, GAMM VERT, LIMOGES. demeurant Rochesseux à AUBAZINES

#### - Mme SERRE Martine née SIMON

Secrétaire, Chambre d'agriculture de la Corrèze, TULLE demeurant Viozelange à EYBURIE

#### - Mme VERDIER Catherine

Employée de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT FERRAND

demeurant 19, Rue Majour à BRIVE LA GAILLARDE

Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

#### - M. DELPY Patrick

Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT FERRAND

#### - M. LACHAUD Pierre

Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT FERRAND

demeurant Puy Grand à NAVES

- Mme LAVAL Annie née CHAMBAS

Employée de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT FERRAND

demeurant Le Pilou de Poissac à CHAMEYRAT

#### - M. LAVAUD Christian

Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT FERRAND

demeurant 47, Seilhac le Lac à SEILHAC

#### - M. PATRAUD Alain

Conseiller agricole, Chambre d'agriculture de la Corrèze, TULLE demeurant Fougères à ST HILAIRE PEYROUX

#### - Mme PROUILHAC Nicole

Employée de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT FERRAND

demeurant La Ribière à SALON LA TOUR

#### - M. SERVANTIE Michel Directeur, A-D-A-S-E-A, TULLE . demeurant Mas de Vaurs à ALTILLAC

- Mme VERGNE Josette née LAVAL Secrétaire, Chambre d'agriculture de la Corrèze, TULLE demeurant La Borie à NAVES

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

#### - M. CHALAUD Jean-Jacques

Conseiller commercial, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT FERRAND

#### - M. STOHR Jean

Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT FERRAND

#### - M. VERNAT Jacques

Technicien crédit agricole, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT FERRAND

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

#### - Mme SIMBELIE Jacqueline

Employée de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT FERRAND

Article d'exécution

TULLE, le 19 décembre 2003

François-Xavier CECCALDI

## <u>SIACEDPC</u> – Habilitation de formation aux premiers secours du 126e régiment d'infanterie de BRIVE.

LE PREFET DE LA CORREZE,

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR,

#### ARRETE:

Article 1 : Le 126ème régiment d'infanterie est habilité pour assurer les formations aux premiers secours dans le département de la Corrèze pour une durée de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Le 126ème régiment d'infanterie est habilité pour enseigner les formations suivantes :

- A.F.P.S.
- C.F.A.P.S.E.
- Monitorat

Article 3 : Toute modification apportée au dossier de demande d'habilitation doit être communiquée à la préfecture sans délai.

Article d'exécution

TULLE, le 11 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur du cabinet,

Hugues MALECKI

## <u>SIACEDPC</u> – Habilitation de formation aux premiers secours de l'inspection académique de la Corrèze.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR,

#### ARRETE:

Article 1 : L'inspection académique de la Corrèze est habilitée pour assurer les formations aux premiers secours dans le département de la Corrèze pour une durée de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : L'inspection académique de la Corrèze est habilitée pour enseigner les formations suivantes :

- A.F.P.S.
- Monitorat

Article 3 : Toute modification apportée au dossier de demande d'habilitation doit être communiquée à la préfecture sans délai.

Article d'exécution.

TULLE, le 11 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur du cabinet,

Hugues MALECKI

<u>SIACEDPC</u> – Agrément de formations aux premiers secours de la délégation départementale de la Corrèze de la Croix-Rouge française.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR,

#### ARRETE :

Article 1 : La délégation départementale de la Corrèze de la Croixrouge française est agréée pour assurer les formations aux premiers secours dans le département de la Corrèze pour une durée de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : La délégation départementale de la Corrèze de la Croix-rouge française est agréée pour enseigner les formations suivantes :

- A.F.P.S.
- C.F.A.P.S.E.
- Monitorat
- Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel

Article 3 : Toute modification apportée au dossier de demande d'agrément doit être communiquée à la préfecture sans délai.

Article d'exécution.

TULLE, le 11 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur du cabinet,

Hugues MALECKI

<u>SIACEDPC</u> – Agrément de la délégation départementale de la Corrèze de la Croix-Rouge française à la formation relative à la sécurité familiale.

LE PREFET DE LA CORREZE,

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR,

#### ARRETE:

Article 1 : La délégation départementale de la Corrèze de la Croix-Rouge Française est agréée pour enseigner la formation relative à la sécurité familiale.

Article 2 : La liste des adhérents de l'association autorisés à dispenser cet enseignement est arrêtée comme suit :

M. Daniel ESCURE M. Didier PAQUIT M. Jean-Pierre VERDIER

M. Jean-Michel DUPUY Melle Martine DELBAS

Article 3 : Toute modification de la liste ci-dessus mentionnée doit faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la préfecture (S.I.A.C.E.D.P.C.).

Article 4 : Après chaque formation, la liste des candidats est visée par le formateur et la présidente de la délégation départementale de la Corrèze de la Croix Rouge Française puis transmise à la préfecture (S.I.A.C.E.D.P.C.) accompagnée des attestations individuelles de formation dûment complétées pour visa.

Les attestations devront être conformes au modèle annexé au présent arrêté.

TULLE, le 11 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur du cabinet,

Hugues MALECKI

<u>SIACEDPC</u> – Agrément de l'association départementale de protection civile de la Corrèze à la formation aux premiers secours.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR,

#### ARRETE:

Article 1 : L'association départementale de protection civile de la Corrèze est agréée pour assurer les formations aux premiers secours dans le département de la Corrèze pour une durée de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : L'association départementale de protection civile de la Corrèze est agréée pour enseigner les formations suivantes :

- A.F.P.S.
- C.F.A.P.S.E
- Monitorat
- Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel.

Article 3 : Toute modification apportée au dossier de demande d'agrément doit être communiquée à la préfecture sans délai.

Article d'exécution.

TULLE, le 11 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur du cabinet,

Hugues MALECKI

#### SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

<u>BML</u> - Fermeture des services de la direction des services fiscaux le vendredi 21 mai 2004.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

#### ARRETE

Article 1er: Les postes comptables suivants seront fermés au public le vendredi 21 mai 2004 :

- les recettes principales élargies de BRIVE-est, BRIVE-ouest, et la recette divisionnaire de TULLE ;
  - le centre des impôts recette d'USSEL ;
  - les conservations des hypothèques de BRIVE et de TULLE

Article d'exécution.

TULLE le 6 avril 2004

François-Xavier CECCALDI

#### DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES

<u>DAEAD 2</u> – Communauté de commune du pays d'EYGURANDE – modification des statuts.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Considérant l'unanimité qui en résulte,

#### ARRETE

Article 1er : Les statuts de la communauté de communes du pays d'EYGURANDE, sont complétés ainsi qu'il suit pour ce qui concerne l'article 6 relatif aux compétences :

- «Création d'un complexe sportif sur la commune d'EYGURANDE »
- «prise en charge du centre de loisir du pays d'EYGURANDE"
- "approbation des chartes de pays et du  $\,$  parc naturel régional de Millevaches»

Le reste sans changement.

Article 2 : Un exemplaire des délibérations susvisées et des statuts restera annexé au présent arrêté.

Article d'exécution.

TULLE, le 9 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUET

## $\underline{\text{DAEAD 2}}$ - Composition de la communauté de communes du pays de TULLE.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Considérant qu'en vertu de l'article L.5211-18.1 du C.G.C.T. les décisions des conseils municipaux des communes de : les ANGLES, PIERREFITTE, SAINT-MEXANT, SAINT MARTIAL de GIMEL, SEILHAC, EYREIN, LAGRAULIERE, LAGUENNE, PANDRIGNES, et SAINT-BONNET AVALOUZE sont réputées favorables,

Considérant que la majorité qualifiée requise est atteinte,

#### ARRETE

Article 1er : La commune de ST-SALVADOUR, est autorisée à adhérer à la communauté de communes du pays de TULLE.

Article 2 : Un exemplaire des délibérations susvisées restera annexé au présent arrêté.

Article d'exécution.

TULLE, le 12 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUET

## <u>DAEAD 2</u> - Modification des statuts et adhésion du département de la Corrèze au syndicat mixte pour la création et l'aménagement de l'aérodrome de BRIVE-SOUILLAC.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LÉGION D' HONNEUR,

CONSIDERANT que les majorités requises sont atteintes,

#### ARRETE

Article 1er : Le département de la Corrèze est autorisé à adhérer au syndicat mixte pour la création et l'aménagement de l'aérodrome de BRIVE-SOUILLAC. Les statuts sont modifiés en conséquence aux articles 1, 6, et 7.

Article 2 : La commune de CHARTRIER-FERRIERE peut désormais être invitée à siéger avec voix consultative. En revanche le président du

conseil général de la Corrèze ne dispose plus de voix consultative à compter de ce jour

Article 3 : Le nombre de vice-présidents est désormais fixé à 4.

Article 4 : Un exemplaire des délibérations et des statuts susvisés restera annexé au présent arrêté.

Article d'exécution.

TULLE le 29 mars 2004

François-Xavier CECCALDI

### <u>DAEAD 2</u> – Modification des statuts du syndicat mixte de Millevaches en Limousin.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

CONSIDERANT que ces délibérations expriment clairement l'accord des collectivités précitées pour substituer au syndicat mixte actuel, le syndicat mixte de gestion du parc naturel régional (PNR), et d'en appliquer les nouveaux statuts,

CONSIDERANT que la majorité requise est atteinte,

#### ARRETE

Article 1er : A compter de ce jour, les statuts du syndicat mixte de Millevaches en Limousin, sa composition et sa dénomination, sont modifiés ainsi qu'il apparaît dans les documents annexés au présent arrêté

Celui-ci est désormais dénommé «syndicat mixte de gestion du parc naturel de Millevaches en Limousin», sa durée est illimitée, son siège est fixé à la mairie de MILLEVACHES (19), et les fonctions de trésorier sont exercées par le trésorier de SORNAC.

Article 2 : Un exemplaire des délibérations susvisées restera annexé au présent arrêté.

Article d'exécution.

TULLE, le 29 mars 2004

François-Xavier CECCALDI

## $\underline{\text{DAEAD 2}}$ - Liste des collectivités et EPCI adhérents au syndicat mixte de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

- Conseil régional du Limousin.
- Conseils généraux de la Corrèze, de la Haute-Vienne, et de la Creuse.

#### Epci :

- Cc du Plateau de Gentioux
- Cc du Haut pays Marchois
- Cc des Sources de la Creuse
- Cc de Bourganeuf-Royère de Vassivière
- Cc d'Aubusson-Felletin
- Cc du Pays d'Eygurande
- Cc de Bugeat-Sornac Millevaches au cœur
- Cc de Vézères-Monédières
- Cc de Ventadour-Doustre et Luzège
- Si du Pays de Meymac

#### Communes de :

- 19 AFFIEUX
- 19 AIX
- 19 ALLEYRAT
- 19 AMBRUGEAT
- 19 BELLECHASSAGNE
- 19 BONNEFOND
- 19 BUGEAT19 CHAMBE
- 19 CHAMBERET19 CHAUMEIL
- 19 CHAUMEIL 19 CHAVANAC
- 19 CHAVEROCHE
- 19 COMBRESSOL
- 19 CORREZE19 COUFFY SUR SARSONNE

- COURTEIX 19
- 19 DARNETS
- 19 DAVIGNAC
- L'EGLISE AUX BOIS 19
- 19 **EYGURANDE**
- GOURDON-MURAT 19
- 19 **GRANDSAIGNE**
- 19 LACELLE
- LAMAZIERE HAUTE 19
- LAROCHE PRES FEYT 19
- 19 **LESTARDS**
- LIGNAREIX 19
- LE LONZAC 19
- MADRANGES 19
- 19 MAUSSAC
- **MERLINES** 19
- 19 **MEYMAC**
- MEYRIGNAC L'EGLISE 19
- MILLEVACHES 19
- 19 MONESTIER MERLINES
- PERET BEL AIR 19
- PEROLS SUR VEZERE 19
- PEYRELEVADE 19
- PEYRISSAC 19
- **PRADINES** 19
- RILHAC-TREIGNAC 19
- ST ANGFI 19
- ST AUGUSTIN 19
- ST ETIENNE AUX CLOS 19
- ST FREJOUX 19
- ST GERMAIN LAVOLPS 19
- ST HILAIRE LES COURBES 19
- 19 ST MERD LES OUSSINES
- 19 ST PARDOUX LE NEUF
- 19 ST PARDOUX LE VIEUX
- 19 ST REMY
- 19 ST SETIERS
- 19 ST SULPICE LES BOIS
- 19 ST YRIEIX LE DEJALAT
- 19 SARRAN
- SORNAC 19
- 19 SOUDAINE-LAVINADIERE
- SOUDEILLES 19
- 19 **FEYT**
- **TARNAC** 19
- TOY VIAM 19
- 19 **TREIGNAC**
- 19 **VFIX**
- 19 VIAM
- VITRAC SUR MONTANE 19
- 23 **BASVILLE**
- BEISSAT 23
- CLAIRAVAUX 23
- 23 LA COURTINE
- 23 CROCQ 23 CRO7F
- 23
- FAUX-LA-MONTAGNE FELLETIN 23
- 23 **FENIERS**
- 23 FI AYAT
- **GENTIOUX-PIGEROLLES** 23 23 GIOUX
- MAGNAT L'ETRANGE 23
- 23 MALLERET
- MANSAT LA COURRIERE 23
- 23 LE MAS D'ARTIGES
- 23 LE MONTEIL AU VICOMTE
- 23 LA NOUAILLE
- 23 **POUSSANGES**
- ROYERE DE VASSIVIERE 23
- 23 ST AGNANT PRES CROCQ
- ST FRION
- ST GEORGES NIGREMONT ST MARC A FRONGIER
- ST MARC A LOUBAUD
- ST MARTIAL LE VIEUX
- ST MERD LA BREUILLE
- ST ORADOUX DE CHIROUZE
- ST PARDOUX MORTEROLLES ST QUENTIN LA CHABANNE 23
- 23 ST YRIEIX LA MONTAGNE
- SOUBREBOST 23
- 23 **VALLIFRE**
- LA VILLEDIEU

- **AUGNE**
- 87 BEAUMONT DU LAC
- 87 BUJALEUF
- CHEISSOUX 87
- 87 LA CROISILLE SUR BRIANCE
- 87 **DOMPS**
- 87 **FYMOUTIFRS**
- 87 NEDDE
- PEYRAT LE CHATEAU 87
- REMPNAT 87
- 87 ST AMAND LE PETIT
- ST GILLES LES FORETS
- ST JULIEN LE PETIT
- STE ANNE ST PRIEST 87 SURDOUX
- SUSSAC

## DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES

#### DRLP 2 - Délivrance d'une licence d'agent de voyage - Rêve voyages à BRIVE.

LE PRÉFET DE LA CORREZE,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Article 1er: La licence d'agent de voyage n° LI.019.04.0001 est délivrée à la SARL "REVE Voyages" dont le siège est 15, avenue de Paris à BRIVE (19) représentée par Mme Isabelle BERNARD.

Article 2 : La garantie financière est apportée par l'association professionnelle du tourisme.

Article 3 : L'assurance de responsabilité civile est souscrite auprès des assurances GENERALI - 9, rue de Broglie à DIJON Cedex.

Article d'exécution

TULLE, le 10 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUET

#### DRLP 2 - Vidéosurveillance - Banque Populaire Centre Atlantique à BRIVE.

LE PRÉFET DE LA CORREZE,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Considérant que l'installation décrite au dossier répond aux conditions réglementaires requises,

#### ARRETE

Article 1er : L'agence de la Banque Populaire Centre Atlantique sise avenue Jean Charles Rivet à BRIVE, est autorisée à implanter dans les zones ouvertes au public, le système de vidéosurveillance décrit dans le dossier à l'appui de sa demande.

Article 2 : Le responsable de l'agence est chargé du suivi et de l'exploitation du dispositif.

Article 3 : L'ensemble des images est enregistré sur un stockeur numérique et transmises sur un P. C. de surveillance : SOTEL - 9 rue Ozenne à TOULOUSE. La durée maximale de conservation de ces images est de 1 mois maximun.

Article 4 : Le public est informé du système de vidéosurveillance par un autocollant positionné sur la gauche de l'entrée.

Article d'exécution.

TULLE, le 12 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUFT

#### DRLP 2 - Vidéosurveillance - station service Esso Brune à BRIVE.

LE PRÉFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Considérant que l'installation décrite au dossier répond aux conditions réglementaires requises,

#### ARRETE

Article 1er : La station SERVICE ESSO BRUNE est autorisée à implanter le système de vidéosurveillance proposé dans le dossier à l'appui de sa demande du 12 octobre 2003.

Article 2 : Le responsable sécurité ESSO S.A.F., le directeur de la direction projets ESSO ainsi que le responsable et les opérateurs du centre de traitement des images Sté ARDIAL sont chargés du suivi et de l'exploitation du dispositif.

Article 3 : L'ensemble des images est enregistré sur cassette vidéo. La durée maximale de conservation de ces images est de un mois. Le suivi des cassettes est répertorié sur un registre.

Article 4 : Le public est informé du système de vidéosurveillance par un panneau d'information apposé sur la façade du bâtiment.

Article d'exécution.

TULLE, le 12 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUET

## <u>DRLP 2</u> – Vidéosurveillance – Karcher lavage auto à la station Esso service express Brune à BRIVE.

LE PRÉFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Considérant que l'installation décrite au dossier répond aux conditions réglementaires requises,

#### ARRETE

Article 1er : Karcher lavage auto sis à la station Esso service express Brune - boulevard Brune à BRIVE, est autorisé à implanter le système de vidéosurveillance décrit dans le dossier à l'appui de sa demande.

Article 2 : Toute modification à la liste des personnes ayant accès aux images devra être signalée à la préfecture.

Article 3: Aucun dispositif d'enregistrement et de stockage des images n'est prévu.

Article 4 : Le public est informé du système de vidéosurveillance par un panneau d'information apposé sur la façade du bâtiment.

Article d'exécution.

TULLE, le 12 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUET

## $\underline{\tt DRLP\ 2}$ - vidéosurveillance – Intermarché SA BERCILE à ST SORNIN LAVOLPS.

LE PRÉFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Considérant que l'installation décrite au dossier répond aux conditions réglementaires requises,

#### ARRETE

Article 1er : L'intermarché SA BERCILE sis avenue du Midi à ST SORNIN LAVOLPS, est autorisée à implanter le système de vidéosurveillance décrit dans le dossier à l'appui de sa demande.

- Article 2 : M. et Mme RIVET sont chargés du suivi et de l'exploitation du dispositif.
- Article 3 : L'ensemble des images est enregistré sur un disque dur. La durée maximale de conservation de ces images est de 10 jours avant réenregistrement.
- Article 4 : Le public est informé du système de vidéosurveillance par autocollants sur les accès.

Article d'exécution

TULLE, le 12 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUET

#### DRLP 2 - Vidéosurveillance - SAS MARVIER opticiens à USSEL.

LE PRÉFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Considérant que l'installation décrite au dossier répond aux conditions réglementaires requises,

#### ARRETE

Article 1er : La SAS MARVIER OPTICIENS sise 11 bld Victor Hugo à USSEL, est autorisée à implanter le système de vidéosurveillance décrit dans le dossier à l'appui de sa demande.

- Article 2 : Le responsable de l'agence est chargé du suivi et de l'exploitation du dispositif.
- Article 3 : L'ensemble des images est enregistré sur disque dur 80 Go. La durée maximale de conservation de ces images est de 72 heures avant ré-enregistrement.
- Article 4 : Le public est informé du système de vidéosurveillance par autocollants sur les accès.

Article d'exécution.

TULLE, le 12 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUET

## <u>DRLP 4</u> - Dépôt en mairie du plan de remembrement de la commune de ST CLEMENT.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

#### ARRETE

Article 1er: Le plan du remembrement, lié à l'autoroute A.89 des propriétés de la commune de ST CLEMENT conforme aux décisions rendues par la commission départementale d'aménagement foncier sur l'ensemble des recours formés devant elle, est définitif.

- Article 2 : Le plan sera déposé en mairie de ST CLEMENT le 19 mars 2004.
- Article 3 : Avis de dépôt du plan sera donné aux intéressés par affiche apposée à la diligence du président de la commission communale d'aménagement foncier.
- Article 4 : La date de notification de la décision de la commission départementale constitue le point de départ du délai de deux mois imparti aux intéressés pour se pourvoir devant le tribunal administratif, pour incompétence, excès de pouvoir, vice de forme ou violation de la loi.
- Article 5 : La prise de possession des nouveaux lots est fixée comme suit :
  - I Terres libres de toute culture : le 19 mars 2004
- II Céréales : après enlèvement de la récolte et au plus tard le : 1er octobre 2005

- III Plantes sarclées après enlèvement de la récolte et au plus tard le : 1er octobre 2005
- IV Maïs : après enlèvement de la récolte et au plus tard le : 1er octobre 2005
- V Pacages, pâturages, prés naturels, prairies temporaires et artificielles le : 1er octobre 2005

VI -Boisements, arbres isolés, arbres fruitiers et bois d'industrie délaissés:

- 1°/ Dans les parcelles où le nouveau propriétaire a prévu des travaux de remise en état de sols, l'ancien propriétaire aura la possibilité d'abattre ses arbres jusqu'à la date de début des travaux. Les arbres qui resteront à ce jour seront abattus par l'entreprise adjudicataire et l'ancien propriétaire disposera alors d'un délai d'un mois pour les évacuer ; passé ce délai les arbres seront à la disposition du nouveau propriétaire.
- 2°/ Dans les parcelles où le nouveau propriétaire n'a pas prévu de travaux de remise en état de sols, l'ancien propriétaire aura la possibilité d'abattre ses arbres jusqu'au 1er avril 2006.

Cependant, dans tous les cas, il est recommandé aux propriétaires de rechercher des accords amiables.

Il est précisé qu'aucune soulte, ni indemnité, ne sera allouée aux intéressés pour les façons culturales ou améliorations quelconques auxquelles ils auraient pu procéder nonobstant les indications de la commission communale.

VII - Lorsqu'une voirie créée ou aménagée permet la suppression d'une ancienne voie, l'usage de cette dernière est maintenue jusqu'à la mise en service de la nouvelle desserte.

Article 6 : Autorise le programme des travaux connexes conformément au plan et au détail estimatif approuvés par la commission départementale.

Article 7 : Les travaux connexes devront être réalisés en respectant les prescriptions mentionnées aux articles 7-8-9-10 et 11 de l'arrêté préfectoral du 28 mars 2000 fixant les périmètres d'aménagement foncier et portant ouverture des travaux de remembrement de la commune de ST CI EMENT.

Article 8 : Le présent arrêté, transmis à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, en vue de son insertion au Journal officiel de la République française, sera affiché dans les mairies des communes concernées et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs ainsi que dans un journal d'annonces légales du département.

Article d'exécution.

TULLE, le 11 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUET

## $\underline{\text{DRLP 4}}$ - Dépôt en mairie du plan de remembrement de la commune de ST MEXANT.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

#### ARRETE

Article 1er: Le plan du remembrement, lié à l'autoroute A.89 des propriétés de la commune de ST MEXANT conforme aux décisions rendues par la commission départementale d'aménagement foncier sur l'ensemble des recours formés devant elle, est définitif.

Article 2 : Le plan sera déposé en mairie de ST MEXANT le 19 mars 2004.

Article 3 : Avis de dépôt du plan sera donné aux intéressés par affiche apposée à la diligence du président de la commission communale d'aménagement foncier.

Article 4 : La date de notification de la décision de la commission départementale constitue le point de départ du délai de deux mois imparti aux intéressés pour se pourvoir devant le tribunal administratif, pour incompétence, excès de pouvoir, vice de forme ou violation de la loi.

Article 5 : La prise de possession des nouveaux lots est fixée comme suit :

- I Terres libres de toute culture : le 19 mars 2004
- II Céréales : après enlèvement de la récolte et au plus tard le : 1er octobre 2005

- III Plantes sarclées après enlèvement de la récolte et au plus tard le : 1er octobre 2005
- IV Maïs : après enlèvement de la récolte et au plus tard le : 1er octobre 2005
- V Pacages, pâturages, prés naturels, prairies temporaires et artificielles le : 1er octobre 2005
- VI -Boisements, arbres isolés, arbres fruitiers et bois d'industrie délaissés :
- 1°/ Dans les parcelles où le nouveau propriétaire a prévu des travaux de remise en état de sols, l'ancien propriétaire aura la possibilité d'abattre ses arbres jusqu'à la date de début des travaux. Les arbres qui resteront à ce jour seront abattus par l'entreprise adjudicataire et l'ancien propriétaire disposera alors d'un délai d'un mois pour les évacuer; passé ce délai les arbres seront à la disposition du nouveau propriétaire.
- 2°/ Dans les parcelles où le nouveau propriétaire n'a pas prévu de travaux de remise en état de sols, l'ancien propriétaire aura la possibilité d'abattre ses arbres jusqu'au 1er avril 2006.

Cependant, dans tous les cas, il est recommandé aux propriétaires de rechercher des accords amiables.

Il est précisé qu'aucune soulte, ni indemnité, ne sera allouée aux intéressés pour les façons culturales ou améliorations quelconques auxquelles ils auraient pu procéder nonobstant les indications de la commission communale.

VII - Lorsqu'une voirie créée ou aménagée permet la suppression d'une ancienne voie, l'usage de cette dernière est maintenue jusqu'à la mise en service de la nouvelle desserte.

Article 6 : Autorise le programme des travaux connexes conformément au plan et au détail estimatif approuvés par la commission départementale.

Article 7 : Les travaux connexes devront être réalisés en respectant les prescriptions mentionnées aux articles 7-8-9-10 et 11 de l'arrêté préfectoral du 28 mars 2000 fixant les périmètres d'aménagement foncier et portant ouverture des travaux de remembrement de la commune de ST MEXANT.

Article 8 : Le présent arrêté, transmis à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, en vue de son insertion au Journal officiel de la République française, sera affiché dans les mairies des communes concernées et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs ainsi que dans un journal d'annonces légales du département.

Article d'exécution.

TULLE, le 11 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUET

#### DRLP 4 - Réglementation sur la pèche fluviale.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

#### ARRETE:

Article 1er : PRATIQUE DE LA PECHE

A compter de ce jour, la pratique de la pêche sera soumise aux prescriptions du décret n° 89.805 du 27 octobre 1989 modifié, réglementant la pêche fluviale, sous réserve en ce qui concerne le département de la Corrèze des dispositions figurant aux articles ci-après :

Article 2 : CLASSEMENT DES COURS D'EAU, PARTIES DE COURS D'EAU, PLANS D'EAU EN DEUX CATEGORIES PISCICOLES

(arrêté ministériel du 24 novembre 1988 - arrêtés préfectoraux du 02 mars, 23 décembre 1998 et 29 décembre 2000).

En ce qui concerne les plans d'eau artificiels, sauf spécifications autres, les limites s'entendent comme celles qui apparaissent physiquement lorsque le niveau de l'eau est celui de la cote normale d'exploitation définie par l'arrêté de concession ou d'autorisation. Elles incluent les parties de rivières affluentes submergées.

Les cours d'eau du département de la Corrèze sont classés comme suit :

A) Cours d'eau et plans d'eau de première catégorie :

Tous les cours d'eau, parties de cours d'eau ou plans d'eau non classés en deuxième catégorie.

- B) Cours d'eau et plans d'eau de deuxième catégorie :
- 1 La DORDOGNE à l'aval de sa confluence avec le CHAVANON, incluant les plans d'eau suivants :
  - Barrage de BORT LES ORGUES, cote 542.50 NGF
  - Barrage de Marèges, cote 417.00 NGF
  - Barrage de l'Aigle, cote 342.00 NGF
  - Barrage du CHASTANG, cote 262.00 NGF
  - Barrage du Sablier, cote 192.00 NGF
  - 2 La RHUE à l'aval du pont de la route départementale n° 922,
- 3 La DIEGE, pour la partie comprise dans le lac de retenue des Moulinards (de l'usine hydroélectrique de la Bessette jusqu'au barrage des Chaumettes), cote 547.50 NGF
  - 4 La LUZEGE à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de LAUGE.
  - 5 La LOYRE à l'aval de sa confluence avec le ROSEIX,
- 6 La CORREZE à l'aval du pont de CORNIL, (route départementale  $n^{\circ}$  1),
  - 7 Le MAUMONT à l'aval du pont de Salomon (commune d'USSAC),
- 8 La retenue de barrage de NEUVIC D'USSEL, cote 600.50 NGF, pour les sections de cours d'eau ci-après :
- a) le RIFFAUD et ses affluents à l'aval du pont aqueduc reliant le village de Theil à la route départementale n° 982,
- b) la TRIOUZOUNE et ses affluents à l'aval d'une ligne reliant le sentier dit des "Terres-Noires" à la route départementale n° 171,
  - 9 La MARONNE et ses affluents dans les parties comprises dans :
  - a) le lac de retenue du barrage de Gour Noir, cote 370.00 NGF
  - b) le lac de retenue du barrage de Hautefage, cote 246.50 NGF
- 10 La VEZERE à l'aval du viaduc du chemin de fer d'UZERCHE à SEILHAC situé à 2km à l'amont d'UZERCHE, au lieu-dit Les Carderies (commune d'ESPARTIGNAC),
  - 11 La VEZERE pour les parties comprises dans :
- a) le lac de retenue du barrage de MONCEAUX LA VIROLLE, cote 663.00 NGF (limite amont : pont du Sirieix reliant la R.D. 979 au village du Sirieix)
- b) le lac de retenue du barrage de TREIGNAC-Vaud, cote 513.00 NGF (limite amont : pont RD 157E reliant la RD 940 au village de Vaud),
- c) le lac de retenue du barrage de PEYRISSAC, cote 341.00 NGF limite amont : pont des Iles R.D.20 reliant RILHAC-TREIGNAC à TREIGNAC).
  - 12 Le DOUSTRE pour les parties comprises :
- a ) dans le lac de retenue du barrage EDF de MARCILLAC LA CROISILLE, cote 492.00 NGF,
- b) à l'aval du pont du Gibanel, route départementale n° 18,cote 192.00 NGF.
  - 13 Le plan d'eau du Causse sur la COUZE de CHASTEAUX,
- 14 Le lac de retenue du barrage de Chammet sur la rivière la CHAN-
- 15 Le lac de retenue du barrage EDF de FEYT, communes de ST PRIVAT et SERVIERES LE CHATEAU,

REMARQUE : Sont classés comme cours d'eau à saumons :

Par décret du 26 novembre 1987 :

- La DORDOGNE à l'aval du barrage du Sablier à ARGENTAT,
- La SOUVIGNE de sa confluence avec la DORDOGNE jusqu'au pont du chemin départemental n° 10, commune de FORGES,
  - La MARONNE à l'aval du barrage de Hautefage.

Par décret du 24 novembre 1988 :

- La CORREZE de sa confluence avec la VEZERE à l'aval du pont des Angles, commune des ANGLES, route départementale n° 58,
- La VEZERE de sa confluence avec la DORDOGNE à l'aval du barrage de PEYRISSAC.

Sont classés comme cours d'eau à truites de mer :

Par décret du 28 novembre 1987 :

- La DORDOGNE à l'aval du barrage du Sablier à ARGENTAT,
- La SOUVIGNE de sa confluence avec la DORDOGNE jusqu'au pont du chemin départemental n° 10, commune de FORGES,
  - La MARONNE à l'aval du barrage de Hautefage.

#### Article 3: TEMPS ET HEURES D'INTERDICTION

 A) Temps d'interdiction applicables aux eaux de 1ère catégorie (article R 236.6 modifié)

#### 1- OUVERTURE GENERALE:

Dans les eaux de 1ère catégorie, la pêche est autorisée du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre inclus.

#### 2 - OUVERTURES SPECIFIQUES:

Par dérogation aux dispositions du paragraphe précédent, la pêche de certaines espèces est interdite en dehors des temps d'ouverture suivants :

DESIGNATION DES ESPECES	TEMPS D'OUVERTURE
GRANDE ALOSE, ALOSE FEINTE, SAUMON, TRUITE DE MER LAMPROIE MARINE, LAMPROIE FLUVATILE,ESTURGEON, ANGUILLE D'AVALAISON	Pêche interdite durant toute l'année
OMBRE COMMUN	Du 3éme samedi de mai au 3éme dimanche de septembre inclus
ECREVISSE A PATTES ROUGES ECREVISSE DES TORRENTS ECREVISSE A PATTES BLANCHES ECREVISSE A PATTES GRELES	Dix jours consécutifs au plus à compter du 4ème samedi de juillet inclus et fixés par arrêté préfectoral annuel
ECREVISSE AMERICAINE (Orconectes Limosus) ECREVISSE DE CALIFORNIE (Pacifastacus Léniusculus)	Du 2ème samedi de mars inclus au 3ème dimanche de septembre inclus sur les rivières où elle est présente
GOUJON	Du 2ème samedi de mars inclus au 3ème dimanche d'avril inclus et du 2ème samedi de juin inclus au 3ème dimanche de septembre inclus
GRENOUILLE VERTE GRENOUILLE ROUSSE	Du 1er août inclus au 3ème dimanche de septembre inclus

- B) TEMPS D'INTERDICTION APPLICABLES AUX EAUX DE 2 ème CATEGORIE (articles R 236.7, R 236.11, R 236.12 et R 236.16 modifiés).
  - 1 OUVERTURE GENERALE :
  - Pêche aux lignes : du 1er janvier au 31 décembre inclus.
- Pêche aux filets (réservée aux détenteurs de licence de pêche aux filets sur le domaine public de l'Etat): du 1er janvier au dernier dimanche de janvier inclus, et du lundi suivant le 2ème samedi de mai au 31 décembre inclus, ceci afin de préserver la période de reproduction du brochet.

(Les dates extrêmes sont susceptibles de modifications, compte tenu des dispositions particulières du cahier des charges relatives à la pêche aux filets sur le domaine public de l'Etat).

#### 2 - OUVERTURES SPECIFIQUES:

Par dérogation aux dispositions du paragraphe précédent, la pêche de certaines espèces est interdite en dehors des temps d'ouverture suivants :

DESIGNATION DES ESPECES	TEMPS D'OUVERTURE	
BROCHET	Du 1er janvier au dernier dimanche de janvier inclus et du 3ème samedi de mai au 31 décembre inclus	
SANDRE	Du 1er janvier au 2ème vendredi de mars inclus et du 3ème samedi de mai au 31 décembre inclus	
TRUITE (autre que truite de mer) OMBLE (ou SAUMON DE FONTAINE OMBLE CHEVALIER	Du 2ème samedi de mars inclus ) au 3ème dimanche de septembre inclus	
SAUMON, TRUITE DE MER GRANDE ALOSE, ALOSE FEINTE LAMPROIE MARINE, LAMPROIE FLUVATILE ANGUILLE D'AVALAISON	Pêche interdite durant toute l'année	
OMBRE COMMUN	Du 3ème samedi de mai inclus au 3ème dimanche de novembre inclus	
ECREVISSE A PATTES ROUGES ECREVISSE DES TORRENTS ECREVISSE A PATTES BLANCHES ECREVISSE A PATTES GRELES	Dix jours consécutifs au plus à compter du 4ème samedi de juillet inclus et fixés sur arrêté préfectoral annuel	
GRENOUILLE VERTE GRENOUILLE ROUSSE	Du 1er août inclus au 3ème dimanche de septembre inclus	
GOUJON	Du 1er janvier au 3ème dimanche d'avril inclus et du 2ème samedi de juin inclus au 31 décembre inclus	

#### C) HEURES D'INTERDICTION :

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Les détenteurs de licences de pêcheur amateur aux filets sur le domaine public de l'Etat ne peuvent placer, manœuvrer ou, sauf en cas de force majeure, relever leurs filets que pendant les heures où la pêche est autorisée.

Ils doivent être entièrement retirés de l'eau chaque jour de 10 h 00 à 16 h 00 ainsi que du samedi 9 h 00 au lundi 6 h 00.

#### D) PECHE DE LA CARPE :

La pêche de la carpe est autorisée à toute heure dans les parties de cours d'eau et plans d'eau suivants, du 2ème samedi de mars inclus au 31 octobre inclus, sous réserve de l'emploi exclusif d'esches végétales :

- Plan d'eau de NEUVIC d'USSEL (en 2ème catégorie) dans la partie située à l'amont de la digue dite d'Yeux (route départementale n° 183), ainsi que sur la rive reliant le pont de Pellachal (RD 982) à la digue d'Yeux (RD 183),
- BALLASTIERE de 2ème catégorie située à la confluence de la Dordogne et de la Rhue, dite de "La Plantade",
- Rivière VEZERE (2ème catégorie), du pont de la route départementale n° 39 à un point situé à une distance de 50 m à l'amont de la digue de la centrale des Escures, commune de MANSAC, rive droite,
- Rivière VEZERE (2ème catégorie) du viaduc SNCF à ST PANTALEON DE LARCHE jusqu'au pont de la route départementale n° 151 à LARCHE,
- Retenue de MARCILLAC-LA-CROISILLE entre le pont de Combrignac et le pont de Malèze, ainsi qu'en rive droite, entre le pont de Lantourne et la limite aval autorisée pour la pêche.

- Retenue du Sablier en rive gauche entre la route de Graffeuille (limite amont) et la réserve du barrage EDF (limite aval),
- Retenue de Feyt à SERVIERES LE CHATEAU entre le barrage EDF et la limite ouest du camping,
- Retenue des Moulinards, en rive gauche, entre le ruisseau de la Vialatte et le ruisseau de l'étang des Chaux.
- Retenue de VIAM, en rive droite entre le parking de l'association VOILCO et le panneau de limitation de vitesse à 6 km/h destiné à la navigation des bateaux à moteur.

#### Article 4: TAILLE MINIMUM DE CAPTURE DES POISSONS

Les poissons et écrevisses des espèces précisées ci-après ne peuvent être pêchés et doivent être remis à l'eau immédiatement et soigneusement après leur capture si leur longueur mesurée du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée, celle des écrevisses de la pointe de la tête, pinces et antennes non comprises, à l'extrémité de la queue déployée, est inférieure à :

- 0,50 mètre pour le brochet capturé dans des eaux de 2ème catégorie,
  - 0,40 mètre pour le sandre capturé dans les eaux de 2ème catégorie,
  - 0,30 mètre pour l'ombre commun et le corégone,
- 0,25 mètre pour les truites (autres que truites de mer), omble ou saumon de fontaine et l'omble chevalier, dans les eaux de 2ème catégorie,
  - 0,23 mètre pour le black-bass dans les eaux de 2ème catégorie,
- 0,23 mètre pour les truites (autres que truites de mer), omble ou saumon de fontaine et l'omble chevalier, sur la rivière LA CERE dans son parcours corrézien (en application de l'article R 236.24 du C.R.),
  - 0,20 mètre pour les truites (autres que truites de mer),
- omble ou saumon de fontaine et l'omble chevalier, sur tous les cours d'eau, portions de cours et plans d'eau classés en 1ère catégorie piscicole.
- 0,09 mètre pour les écrevisses à pattes rouges, blanches, grêles ou des torrents

#### Article 5: NOMBRE DE CAPTURES AUTORISEES

Le nombre de captures de salmonidés, truites ou ombres, autorisées par pêcheur et par jour est fixé à 10 au maximum comprenant un maximum de 2 ombres.

Exemples: 8 truites et 2 ombres ou 9 truites et 1 ombre.

#### Exceptions:

- 1°) sauf sur la rivière DORDOGNE, à l'aval du barrage EDF d'ARGENTAT, où le nombre maximum de captures de salmonidés est ramené à 5 avec 2 ombres au plus (4 truites et 1 ombre, 3 truites et 2 ombres par ex.).
  - 2°) sauf sur les secteurs suivants où le nombre est ramené à 0 :
- DORDOGNE, sur le parcours situé entre le vieux pont d'ARGENTAT et une ligne située à 50 m à l'amont de la confluence avec la rivière SOUVIGNE, commune d'ARGENTAT.
- DORDOGNE, sur le parcours situé entre la passerelle des Aubarèdes à l'amont et 50 m en amont du pont de la route départementale n° 940 en ce qui concerne la limite aval, la totalité du canal dit «des Gabariers», en rive gauche étant incluse dans ce parcours, communes d'ALTILLAC et BEAULIEU SUR DORDOGNE
- MARONNE, sur le parcours situé entre les limites suivantes : 200 m en aval du ruisseau de la Prade et 300 m en amont du pont de la route départementale n° 13, (limites de communes de ST GENIEZ O MERLE et GOULLES).
- SAINT BONNETTE, sur le parcours situé entre le pont de «Saint Mur» et le pont de «Palissou», commune d'ESPAGNAC.
- -VEZERE, sur le parcours situé entre le ruisseau du Mazeaud à l'amont et au droit de la borne kilométrique n° 1 sur la route départementale n° 97, commune de BUGEAT.
- PETITE VEZERE, sur le parcours situé entre les carrières de Pérols à l'amont et le pont de l'ancienne usine hydroélectrique du Moulin de Barthou à l'aval, communes de BUGEAT et PEROL SUR VEZERE.
- VEZERE, sur le parcours situé entre la station d'épuration et le Vieux pont de TREIGNAC, commune du même nom.
- CORREZE, sur le parcours situé entre les deux ponts routiers permettant le franchissement du cours d'eau par la route nationale n° 89, de part et d'autre du tunnel dit «des Iles», communes de CHAMEYRAT et CORNIL.
- CORREZE, sur le parcours situé entre les deux ponts routiers permettant le franchissement du cours d'eau par la route nationale n° 89, de part et d'autre du tunnel dit «de Cornil », commune du même nom.

#### Article 6: PROCEDES ET MODES DE PECHE AUTORISES

A) DANS LES EAUX DE 1re CATEGORIE : (Application de l'article R 236.30).

Les membres des associations de pêche et de protection du milieu aquatique ne peuvent pêcher qu'au moyen de la ligne montée sur canne, munie de deux hameçons au plus ou de trois mouches artificielles au plus, de la vermée ou de la balance à écrevisses.

Une seule ligne ou un maximum de six balances sont autorisés par pêcheur.

Toutefois, l'utilisation de deux lignes montées sur canne et munies chacune de deux hameçons ou trois mouches artificielles au plus est autorisée dans les retenues de barrage énumérées ci-après :

- Lac d'EGLETONS (limite aval : RN 89, limite amont : pont du Moulin de Boule).
  - Lac du COIROUX (commune d'AUBAZINE),
  - Lac de l'ABEILLE (commune de MERLINES),
  - Lac de PONCHARAL (commune de VIGEOIS)
  - Lac de SECHEMAILLES (communes de MEYMAC et d'AMBRUGEAT),
- Lac de VIEILLE EGLISE (communes de LAPLEAU et LAMAZIERE BASSE).
  - Lac de PEYRELEVADE (commune de PEYRELEVADE),

#### B) DANS LES EAUX DE 2ème CATEGORIE :

a) Les membres des APPMA peuvent pêcher au moyen de lignes montées sur canne munie de deux hameçons au plus ou trois mouches artificielles au plus, avec un maximum de quatre lignes par pêcheur, de la vermée ou de la balance à écrevisses avec un maximum de six balances par pêcheur, d'une carafe ou bouteille destinée à la capture de vairons et autres poissons servant d'amorce dont la contenance ne peut être supérieure à 2 litres.

Les lignes doivent être disposées à proximité du pêcheur.

b) Dans les eaux de deuxième catégorie du domaine public, les membres de l'association départementale agréée des pêcheurs amateurs aux filets, titulaires d'une licence, peuvent pêcher au moyen de filets dont la nature, les dimensions, le nombre et l'emploi sont définis dans le cadre du cahier des charges afférent à la location du droit de pêche de l'Etat. Durant l'année civile 2004, la pêche aux filets par les pêcheurs amateurs sera interdite sur le barrage EDF de l'Aigle.

En ce qui concerne les cours d'eau classés comme cours d'eau à saumons et à truites de mer énumérés ci-après, la pêche à une seule ligne pratiquée sans entrer dans l'eau , à partir du bord exclusivement, sur les écluses, seuils et barrages ainsi que 50 m en aval de l'extrémité de celles-ci, est autorisée, à l'exclusion de la pêche au vif, au poisson mort, à la mouche et à tout autre leurre artificiel :

- La CORREZE à l'aval du pont des Angles, commune du même nom, route départementale n° 58, jusqu'à sa confluence avec la Vézère,
- La DORDOGNE, domaine public, en aval du barrage du Sablier, commune d'Argentat, jusqu'à sa sortie du département de la Corrèze,
- La MARONNE, à l'aval du barrage de Hautefage, jusqu'à sa confluence avec la Dordogne,
- La SOUVIGNE, du pont du chemin départemental n°10, commune de Forgès jusqu'à sa confluence avec la Dordogne,
- La VEZERE, en aval du barrage de PEYRISSAC jusqu'à sa sortie du département de la Corrèze.

#### Article 7 : PROCEDES ET MODES DE PECHE PROHIBES

A) EN 1ère ET 2ème CATEGORIES:

(Application des articles R 236.42 et R 236.43).

Il est interdit en vue de la capture du poisson :

- \* de pêcher à la main ;
- \* d'employer tous procédés ou de faire usage de tous engins destinés à accrocher le poisson autrement que par la bouche. Toutefois, l'emploi de l'épuisette est autorisé pour retirer de l'eau le poisson déjà ferré. De même, l'emploi de la gaffe à cet usage est autorisé sauf sur les cours d'eau classés à saumon ;
- \* de se servir d'armes à feu, de collets, de lumières et feux, de matériel de plongée subaquatique ;
  - \* de pêcher à l'aide d'un trimmer ou engin similaire ;

- \* d'utiliser des lignes de traîne : la pêche à la ligne de traîne est définie comme la mise en mouvement d'une embarcation, mue par une force autre que naturelle, aux fins de traîner un cordeau, une ligne ou un fil, plus ou moins tendu en raison de la vitesse, et muni à l'une de ses extrémités d'un vif, d'un poisson mort, ou de tout autre leurre, d'une cuiller ou d'une hélice, l'autre extrémité étant soit fixée à la barque, soit tenue directement ou par l'intermédiaire d'une canne, par un pêcheur embarqué ou un passager, de telle sorte que l'appât reste entre deux eaux et soit attractif pour le poisson ;
  - \* de pêcher aux filets dans les zones inondées ;
- \* d'utiliser des œufs de poissons, naturels, frais, conservés, mélangés à une composition d'appâts ou artificiels dans tous les cours d'eau ou plans d'eau.

#### B) EN 1ère CATEGORIE:

(Application des articles R 236.30 modifié et R 236.44).

- \* La pêche aux filets est interdite.
- \* II est interdit:
- d'utiliser comme appât des asticots ou autres larves de diptères, à l'exception, mais sans amorçage, sur la COUZE de CHASTEAUX à l'aval du plan d'eau du même nom et sur les lacs de retenue suivants :
  - Coiroux, commune d'AUBAZINE,
  - Poncharal, commune de VIGEOIS,
  - L'Abeille, commune de MERLINES,
  - Séchemailles, communes d'AMBRUGEAT et MEYMAC,
  - EGLETONS, commune d'EGLETONS,
  - PEYRELEVADE, commune de PEYRELEVADE,
- \* Sur les cours d'eau énumérés ci-après, l'emploi d'un unique hameçon sans ardillon ou avec un ardillon écrasé est seul autorisé (rappel : le nombre de captures de salmonidés, truites ou ombres autorisées par pêcheur et par jour y est ramené à 0) :
- CORREZE, sur le parcours situé entre les deux ponts routiers permettant le franchissement du cours d'eau par la route nationale n° 89, de part et d'autre du tunnel dit «des Iles», communes de CHAMEYRAT et CORNIL.
- CORREZE, sur le parcours situé entre les deux ponts routiers permettant le franchissement du cours d'eau par la route nationale  $\rm n^{\circ}$  89, de part et d'autre du tunnel dit «de Cornil», commune du même nom.
- \* Sur les cours d'eau énumérés ci-après l'emploi de leurres artificiels munis d'un unique hameçon sans ardillon ou avec un ardillon écrasé est seul autorisé (rappel : le nombre de captures de salmonidés, truites ou ombres autorisées par pêcheur et par jour y est ramené à 0) :
- DORDOGNE, sur le parcours situé entre le vieux pont d'ARGENTAT et une ligne située à 50 m à l'amont de la confluence avec la rivière SOUVIGNE, commune d'ARGENTAT.
- DORDOGNE, sur le parcours situé entre la passerelle des Aubarèdes à l'amont et 50 m en amont du pont de la route départementale n° 940 en ce qui concerne la limite aval, la totalité du canal dit «des Gabariers», en rive gauche étant incluse dans ce parcours, communes d'ALTILLAC et BEAULIEU SUR DORDOGNE
- MARONNE, sur le parcours situé entre les limites suivantes : 200 m en aval du ruisseau de la Prade et 300 m en amont du pont de la route départementale n° 13, (limites de communes de ST GENIEZ O MERLE et GOULLES)
- SAINT BONNETTE, sur le parcours situé entre le pont de «Saint Mur» et le pont de «Palissou», commune d'ESPAGNAC.
- VEZERE, sur le parcours situé entre le ruisseau du Mazeaud à l'amont et au droit de la borne kilométrique n° 1 sur la route départementale n° 97, commune de BUGEAT.
- PETITE VEZERE, sur le parcours situé entre les carrières de PEROLS à l'amont et le pont de l'ancienne usine hydroélectrique du Moulin de Barthou à l'aval, communes de BUGEAT et PEROLS SUR VEZERE
- VEZERE, sur le parcours situé entre la station d'épuration et le Vieux pont de TREIGNAC, commune du même nom.

#### C) EN 2ème CATEGORIE :

(Application des Articles R 236.45 et R 236.30).

- \* Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche au brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et autres leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2ème catégorie. Cette interdiction ne s'applique pas aux barrages de retenue y existant, au plan d'eau de CHASTEAUX et à la VEZERE entre le pont des Carderies, commune d'UZERCHE et la retenue de Biards.
- \* Sur la rivière DORDOGNE, en aval du barrage EDF d'ARGENTAT, les modes et procédés de pêche suivants sont interdits :

- L'utilisation comme appât ou comme amorce d'asticots et autres larves de diptères, à l'aval du barrage de retenue EDF du Sablier, commune d'ARGENTAT et jusqu'au pont de BEAULIEU SUR DORDOGNE (route départementale n° 940). De l'aval de ce pont et jusqu'à la sortie du département de la Corrèze, l'usage de ces même asticots et autres larves de diptères est autorisé comme appât et leur utilisation en tant qu'amorce est prohibée.
- L'utilisation de l'engin dénommé "bikini" (train de mouches artificielles projeté par un lest immergé en bout de ligne).
- La pêche en marchant dans l'eau pour les périodes allant du 1er janvier inclus au vendredi précédant l'ouverture de la pêche de la truite inclus et du lundi suivant le 3ème dimanche de novembre inclus au 31 décembre inclus.

#### Article 8 : RESERVES DE PÊCHE

La pêche est interdite pour toutes espèces de poissons dans les cours d'eau, parties de cours d'eau et plans d'eau suivants :

De façon permanente

- La COUZE de VENARSAL dans la partie constituant la retenue du barrage destiné à l'alimentation en eau potable de la ville de BRIVE, communes de STE FEREOLE et VENARSAL.

Temporairement, en application des dispositions du cahier des charges du droit de pêche dans les cours d'eau du domaine public et les lacs de retenue du domaine privé de l'Etat et compte tenu de sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2004.

- La retenue du barrage EDF de Marèges en sa partie comprise entre le barrage et 50 m à l'amont, communes de LIGINIAC (19) et ST PIERRE (15), jusqu'au 31 décembre 2004 inclus.
- La retenue du barrage EDF de l'Aigle en sa partie comprise entre le barrage de Marèges et le pont de Vernéjoux, communes de LIGINIAC et SERANDON (19) et ST PIERRE et CHAMPAGNAC (15), jusqu'au 31 décembre 2004 inclus.
- La retenue du barrage EDF de l'Aigle en sa partie comprise entre le barrage et 50 m à l'amont, communes de SOURSAC (19) et CHALVI-GNAC (15), jusqu'au 31 décembre 2004 inclus.
- La retenue du barrage EDF du Chastang en sa partie comprise entre le barrage de l'Aigle et le pont d'Aynes, dit «du Moulinot» à l'aval, communes de SOURSAC (19) et CHALVIGNAC (15), jusqu'au 31 décembre 2004 inclus.
- La retenue du barrage EDF du Chastang en sa partie comprise entre le barrage et 50 m à l'amont, communes de ST MARTIN LA MEANNE et SERVIERES LE CHATEAU, jusqu'au 31 décembre 2004 inclus.
- La retenue du barrage EDF du Sablier en sa partie comprise entre le barrage du Chastang et 400 m à l'aval, communes de ST MARTIN LA MEANNE et SERVIERES LE CHATEAU, jusqu'au 31 décembre 2004 inclus.
- La retenue du barrage EDF du Sablier en sa partie comprise entre le barrage et 50 m à l'amont, commune d'ARGENTAT, jusqu'au 31 décembre 2004 inclus.
- La rivière DORDOGNE du barrage EDF du Sablier jusqu'à 150 m à l'aval, commune d'ARGENTAT jusqu'au 31 décembre 2004 inclus.
- La rivière DORDOGNE, 50 m en amont et 50m en aval de la digue des Aubarèdes, commune de BEAULIEU, jusqu'au 31 décembre 2004 inclus.

Temporairement, par arrêté préfectoral

- La rivière DORDOGNE de la station de pompage de BRIVEZAC jusqu'à la confluence du ruisseau de la Borie (affluent rive gauche), communes de BASSIGNAC LE BAS et BRIVEZAC, jusqu'au 31 décembre 2008 inclus.
- La rivière DORDOGNE, au lieu-dit «les lles». Limite amont : parcelles 470 et 453, commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE. Limite aval : parcelles 218 et 224, communes de BASSIGNAC LE BAS et MONCEAUX SUR DORDOGNE, et ce jusqu'au 31 décembre 2008 inclus.
- La rivière MARONNE, de la pointe de l'île constituée par la parcelle AK 150 à l'amont, au pont de l'Hospital à l'aval, commune d'ARGENTAT, jusqu'au 31 décembre 2008 inclus.
- Le ruisseau de LAGORCE, des parcelles AS 368, commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE et B 9, commune de REYGADES (à

l'amont) aux parcelles AS 415, commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE et A 735, commune de REYGADES (à l'aval), jusqu'au 31 décembre 2006 inclus .

- Le ruisseau de la GANE, du pont de la route départementale n°13 E 3 (à l'amont) à la confluence avec le ruisseau du Cayre (à l'aval), commune de GOULLES, jusqu'au 21 octobre 2004 inclus.
- La COUZE de CHASEAUX, du pont romain (à l'amont) jusqu'à une ligne allant des limites aval des parcelles 267 section A1 de la commune de LISSAC SUR COUZE et 1214 section C1 de la commune de CHASTEAUX (à l'aval) et ce jusqu'au 31 décembre 2006 inclus.
- La SOUVIGNE, au droit des parcelles n° 81 et 82 section AB, commune d'ARGENTAT, ainsi que la partie comprise entre le pont de l'avenue Clemenceau et la passerelle menant du chemin départemental n° 12 au Moulin-Bas, communes d'ARGENTAT et MONCEAUX SUR DORDOGNE et ce jusqu'au 31 décembre 2004.

Article 9 : Le présent arrêté abrogera et remplacera les dispositions du précédent en date du 20 décembre 2002 et ce à compter de ce jour.

Article d'exécution.

TULLE. le 30 décembre 2003

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUET

## $\underline{\mathsf{DRLP}}\ \underline{\mathsf{4}}$ - Avis de cessibilité - communes de BRIGNAC LA PLAINE et de ST PANTALEON DE LARCHE.

Par arrêtés (2) du 5 mars 2004 ont été déclarés cessibles les immeubles suivants :

- commune de BRIGNAC LA PLAINE : section E n° 471, 1920 m2, n° 1322, 1270 m2.
- commune de ST PANTALEON DE LARCHE: section Al nº 314, 2380 m2.

Ils sont destinés à la construction de l'autoroute A 89.

## <u>DRLP 4</u> – Agrément en qualité d'opérateur "plomb" de l'agence VIACROZE à ST BONNET AVALOUZE.

LE PREFET DE LA CORREZE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

#### ARRETE

Article 1er : Est agréé en qualité d'opérateur, au titre des articles L 1334-4 et R 32-5 du code de la santé publique, l'agence Claude VIACROZE sise 14, Bussières 19150 – ST BONNET AVALOUZE.

Article 2 : Cet agrément porte sur les missions suivantes :

- missions de diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures, prévu aux articles L 1334-1 et R32-2 du code de la santé publique, et avis sur les travaux palliatifs nécessaires pour supprimer le risque constaté, prévu à l'article L 1334-2.
- missions de contrôle des locaux après réalisation de travaux d'urgence en vue de vérifier la suppression de l'accessibilité au plomb, prévu aux articles L 1334-3 et R 32-4 du code de la santé publique,
- Article 3 : Cet agrément est accordé pour une période de 3 ans à partir de la date de notification du présent arrêté mais pourra être retiré en cas de manquement grave aux obligations contractées et après mise en demeure restée infructueuse. L'opérateur produira un rapport d'activités annuel qu'il adressera au préfet comprenant un bilan des contrôles réalisés et des moyens mis en œuvre (personnel, matériel).
- Article 4 : Outre les recours gracieux et hiérarchique qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux peut être déposé au tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article d'exécution.

TULLE, le 10 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUET

## <u>DRLP 4</u> - Attribution des prêts calamité sécheresse 2003 (arrêté modificatif).

LE PREFET DE LA CORREZE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

#### ARRETE

Article 1er : Sont déclarés sinistrés au titre des pertes de récolte les biens suivants : productions fourragères (y compris maïs fourrage) tournesol, tabac, noyers, châtaigniers, myrtillers, apiculture, maïs grain, productions maraîchères et florales, pisciculture, framboisiers et prunes d'été dans l'ensemble du département de la Corrèze.

Article 2 : Les taux de perte retenus ouvrant droit aux prêts bonifiés seront au moins de 25 % de pertes en valeur sur une culture ou récolte et représenteront 12 % ou plus de la production brute totale de l'exploitation.

L'octroi des «prêts bonifiés calamités» est subordonné à la justification par l'agriculteur (article R. 361-49 du code rural) d'un contrat d'assurance pour les risques suivants : incendie de récolte, ou des bâtiments d'exploitation, grêle, mortalité du bétail, bris des machines.

Article 3 : Les exploitants devront formuler leur demande de prêts spéciaux auprès des établissements bancaires habilités à délivrer des prêts bonifiés dans un délai d'un an à compter de la date du présent arrêté

Article 4 : L'arrêté du 28 novembre 2003 est annulé.

Article d'exécution.

TULLE, le 17 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUET

#### SOUS-PREFECTURE D'USSEL

<u>SPU</u> – Application au régime forestier de terrains appartenant à la commune de ROCHE LE PEYROUX.

LE SOUS-PREFET D'USSEL

#### ARRETE

Article 1er : Le régime forestier est appliqué aux parcelles désignées ci-après, appartenant à la commune de ROCHE LE PEYROUX, d'une superficie de 14ha 97a 31ca :

Section	n°	Lieu-dit	Contenance
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	101 102 109 118 125 146 147 148 216 40 112 190 191 216 1 3 4 12 17 25	Pont de Rotabourg  "  Foncire Haut  "  Pont de Rotabourg Pierre Grosse La Portierre Val Beynete Bas  "  Val Beynete Bas Boileau  "  "  Rotabourg	00ha 84a 40ca 00ha 97a 50ca 00ha 97a 50ca 00ha 92a 23ca 00ha 54a 22ca 00ha 39a 69ca 00ha 47a 87ca 00ha 29a 80ca 00ha 24a 70ca 01ha 12a 99ca 01ha 10a 80ca 00ha 35a 23ca 00ha 71a 80ca 00ha 78a 38ca 00ha 78a 38ca 01ha 95a 40ca 00ha 87a 00ca 01ha 36a 90ca 00ha 56a 79ca 01ha 03a 99ca 00ha 32a 09ca
		Total	14ha 97a 31ca

Article d'exécution.

USSEL, le 16 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet d'USSEL,

Antoine ANDRE

<u>SP USSEL</u> - Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour études – communes de ST-EXUPERY-LES-ROCHES et de ST-VICTOUR.

LE PREFET DE LA CORREZE,

#### ARRETE

Article 1er : Les agents du conseil général (direction de l'aménagement et de l'environnement) et les personnes accréditées par ses services, notamment tout géomètre et agent d'études en dépendant, sont autorisés, sous réserve des droits des tiers à procéder aux études du projet de travail public suivant : route départementale n° 979 – communes de ST-EXUPERY-LES-ROCHES et de ST-VICTOUR - aménagement au droit de La Vialette et de la carrière Lorenzo.

A cet effet, ils pourront pénétrer dans les propriétés privées closes ou non closes sauf à l'intérieur des maisons d'habitation.

Ils ne pourront pénétrer dans les propriétés privées closes que dans un délai de cinq jours à compter de la notification de cet acte auprès du propriétaire intéressé, ou, en son absence, au gardien de la propriété.

Article 2 : A défaut de gardien connu demeurant dans la commune, le délai de cinq jours susmentionné ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite à la mairie.

Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les agents mentionnés à l'article 1er peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 : Les travaux autorisés sont les suivants :

- exécution des opérations nécessaires à l'étude du projet de travail public (cf. article 1er de la loi du 29 décembre 1892),
  - travaux de triangulation, d'arpentage ou de nivellement,
- installation de bornes, repères et balises, établissement d'infrastructures et de signaux élevés (cf. article 1er de la loi du 6 juillet 1943).

Article : Les opérations ci-dessus énoncées seront effectuées sur le territoire des communes de ST-EXUPERY-LES-ROCHES et de ST-VICTOUR.

Article 5 : Si l'Administration entend donner un caractère permanent à certains signaux, bornes et repères, ouvrages, points de triangulation (édifices), elle devra se conformer aux dispositions des articles 3, 4, 5 et 6 de la loi du 6 juillet 1943.

Article 6 : Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie, avant qu'un accord amiable se soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 7 : Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétaires par le personnel chargé des études et travaux seront à la charge du département de la Corrèze ; à défaut d'entente amiable, les différends seront réglés par le tribunal administratif de LIMOGES.

Article 8 : Les dispositions de l'article 257 du code pénal sont applicables dans le cas de destruction, ou de détérioration ou de déplacement des signaux, bornes et repères. En outre, les contrevenants s'exposent au remboursement de la dépense consécutive à la reconstruction des éléments devenus inutilisables par leur fait.

Article 9 : Les maires, les services de police, la gendarmerie, les gardes champêtres ou forestiers, sont invités à prêter aide et assistance aux agents effectuant les études ou travaux.

Ils prendront les mesures nécessaires pour la conservation des balises, piquets ou repères servant au tracé.

Article 10 : Chacun des agents, chargés des études ou travaux sera muni d'une ampliation du présent arrêté qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

Article 11 : La présente autorisation sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'exécution dans les six mois de sa date.

Article 12 : Le présent arrêté sera affiché immédiatement dans les mairies de ST-EXUPERY-LES-ROCHES et de ST-VICTOUR.

La pénétration dans les propriétés privées ne pourra avoir lieu que passé un délai de 10 jours après le début de cet affichage.

Article d'exécution.

USSEL, le 29 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet d'USSEL,

Antoine ANDRE

#### **SERVICES DECONCENTRES**

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

<u>DDASS/ARH</u> – Dotation globale applicable au centre hospitalier de BRIVE.

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISTION DU LIMOUSIN

ARH/19/2004/05

N° FINESS: 190000018 - 190005470 - 190004192 - 190006387

ARRETE

Article 1 : En application des instructions ministérielles susvisées, la dotation globale applicable au centre hospitalier de BRIVE est fixée, pour l'exercice 2004, à la somme de 77 123 844 euros.

Elle se décompose de la manière suivante :

Budget général : 75 266 571 euros

Budget annexe Long Séjour : 1 297 432 euros

(dont clapet anti retour de 253 117 euros)

Budget annexe EHPAD – Maison de Retraite: (dont clapet anti retour de 115 545 euros)

de Retraite: 505 324 euros

(dont diapot and rotodi do rito o

Budget annexe CSST

54 517 euros

Article 2 : Les tarifs de prestations applicables au centre hospitalier de BRIVE, sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 15 février 2004 :

#### HOSPITALISATION COMPLÈTE

#### SERVICES SPÉCIALISES OU NON

- Médecine et spécialités médicales CODE 11 353 euros
   (Tarif applicable aux disciplines : médecine générale cardiologie urgences néphrologie neurologie rhumatologie pneumologie )
- Chirurgie et spécialités chirurgicales CODE 12 503 euros (Tarif applicable aux disciplines : chirurgie générale, viscérale, orthopédique, vasculaire, urologie - spécialités chirurgicales gynécologie-obstétrique - stomatologie)

- Psychiatrie - CODE 13 353 euros

- Spécialités coûteuses - CODE 917 euros (Tarif applicable aux disciplines : soins intensifs cardiaques - réanimation - oncologie - radiothérapie)

#### SERVICE DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

Rééducation fonctionnelle - CODE 31
 Moyen séjour - CODE 32
 408 euros
 222 euros

S.M.U.R

- Intervention terrestre par tranche de 30 mn 245 euros

#### HOSPITALISATION INCOMPLÈTE

- Spécialités coûteuses - CODE 51 591 euros (chimiothérapie - hémodialyse ) - Service psychiatrie - Hospitalisation de jour 258 euros

- CODE 54

Article 3 : Les tarifs précités n'incluent pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale.

Article 4 : Les forfaits journaliers de soins s'établissent à :

#### UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE

tarif journalier soins applicable aux moins de 60 ans 46,48 euros tarif journalier soins pour les GIR 1 et 2 43,75 euros tarif journalier soins pour les GIR 3 et 4 35,73 euros tarif journalier soins pour les GIR 5 et 6 27,71 euros

#### FORFAIT JOURNALIER SOINS EHPAD MAISON DE RETRAITE

tarif journalier soins applicable aux moins de 60 ans 13,57 euros tarif journalier soins pour les GIR 1 et 2 18,26 euros tarif journalier soins pour les GIR 3 et 4 13,04 euros tarif journalier soins pour les GIR 5 et 6 7,83 euros

Article 5 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de BORDEAUX – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 BORDEAUX Cédex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

LIMOGES, le 13 février 2004

Pour le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, empêché, et par délégation, Le secrétaire général de l'ARH du Limousin,

#### Francis FOURNEREAU

## $\underline{\text{DDASS/ARH}}$ – Dotation globale applicable au centre hospitalier de TULLE.

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DU LIMOUSIN,

ARH /19/2004/06

N° FINESS : 190000091 - 190002741 - 190001834 - 190005850

ARRETE

Article 1 : En application des instructions ministérielles susvisées, la dotation globale applicable au centre hospitalier de TULLE pour l'exercice 2004, est fixée à la somme 45 872 495 euros.

Elle se décompose de la manière suivante :

Budget général: 43 881 602 euros

Budget annexe Long Séjour : 1 458 673 euros

(dont clapet anti retour de 190 800,93 euros)

Budget annexe Maison de Retraite 296 178 euros

(dont clapet anti retour de 37 939,31 euros)

Budget annexe S.S.I.A.D.: 236 042 euros

Article 2 : Les tarifs de prestations applicables au centre hospitalier de TULLE, sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 15 février 2004 :

#### HOSPITALISATION COMPLÈTE

#### SERVICES SPÉCIALISES OU NON

- Médecine et spécialités médicales CODE 11 476 euros (Tarif applicable aux disciplines : médecine)
- Chirurgie et spécialités chirurgicales CODE 12 548 euros
   (Tarif applicable aux disciplines : chirurgie spécialités chirurgicales gynécologie-obstétrique chirurgie infantile)
- Psychiatrie CODE 13 381 euros (Tarif applicable à : psychiatrie, U.A.P.S.D.)
- Spécialités coûteuses CODE 20 1 108 euros (Tarif applicable aux disciplines : soins intensifs cardiaques pose stimulateurs cardiaques, réanimation)

#### SERVICE DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

- Rééducation fonctionnelle - CODE 31 -272 euros - Moyen séjour - CODE 32 -188 euros

S.M.U.R.

- Intervention terrestre par tranche de 30 mn -137 euros 9,30 euros - Intervention aérienne (la minute) -

#### HOSPITALISATION INCOMPLÈTE

Service de médecine et spécialités médicales -250 euros CODE 51 - (tarif applicable aux disciplines :

médecine - cardiologie - urgences)

Service chirurgie - CODE 58 -253 euros (chirurgie, spécialités chirurgicales, gynécologie-obstétrique)

Service psychiatrie - hospitalisation de jour et de nuit - CODE 54 -

181 euros

Service géronto-psychiatrie - CODE 57 -

120 euros

Service Hospitalisation à domicile - CODE 70 -

135 euros

Article 3 : Les tarifs précités n'incluent pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale.

Article 4 : Les forfaits journaliers de soins s'établissent à :

#### UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE

tarif journalier soins applicable aux moins de 60 ans 45.58 euros tarif journalier soins pour les GIR 1 et 2 40.04 euros tarif journalier soins pour les GIR 3 et 4 33,82 euros

#### FORFAIT JOURNALIER SOINS EHPAD MAISON DE RETRAITE

tarif journalier soins applicable aux moins de 60 ans 8,24 euros tarif journalier soins pour les GIR 1 et 2 13,12 euros tarif journalier soins pour les GIR 3 et 4 10,00 euros tarif journalier soins pour les GIR 5 et 6 6,89 euros

FORFAIT JOURNALIER S.S.I.A.D. - CODE 71 -26,82 euros

Article 5 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de BORDEAUX - DRASS d'Aquitaine - Espace Rodesse - 103 Bis rue Belleville - BP 952 - 33063 BORDEAUX Cédex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

LIMOGES, le 13 février 2004

Pour le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, empêché, et par délégation, Le secrétaire général de l'ARH du Limousin,

Francis FOURNEREAU

### DDASS/ARH - Dotation globale applicable au centre hospitalier

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISTION DU LIMOUSIN

ARH/19/2004/07

N°FINESS:190000091-190002717-190004119

ARRÊTE

Article 1 · En application des instructions ministérielles susvisées la dotation globale applicable au centre hospitalier d'USSEL pour l'exercice 2004, est fixée à la somme de 22 777 002 euros.

Elle se décompose de la façon suivante :

Budget général : 21 310 781 euros

Budget annexe EHPAD - Long Séjour : (dont clapet anti retour de 86 400 euros) 991 341 euros

Budget EHPAD - Maison de Retraite (dont clapet anti retour de 86 400 euros) 474 880 euros

Article 2 : Les tarifs de prestations applicables au centre hospitalier d'USSEL, sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 15 février 2004 :

#### HOSPITALISATION COMPLÈTE

#### SERVICES SPÉCIALISES OU NON

- Médecine et spécialités médicales - CODE 11 (Tarif applicable aux disciplines : médecine générale cardiologie urgences)

- Chirurgie et spécialités chirurgicales - CODE 12 531 euros (Tarif applicable aux disciplines : chirurgie générale, viscérale, orthopédique, O.R.L. - gynécologie-obstétrique )

- Psychiatrie - CODE 13 278 euros

- Spécialités coûteuses - CODE 20 1 055 euros (tarif applicable à la discipline soins intensifs)

SERVICE DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

- Moyen séjour - CODE 32 209 euros

S.M.U.R.

- Intervention terrestre par tranche de 30 mn 263 euros

#### HOSPITALISATION INCOMPLÈTE

Service psychiatrie - Hospitalisation de jour - CODE 54 175 euros

Article 3 : Les tarifs précités n'incluent pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale

Article 4: La majoration forfaitaire applicable aux personnes admises, sur leur demande, en régime particulier est fixée à 30,50 euros.

Article 5 : Les forfaits journaliers de soins s'établissent à :

#### UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE -

tarif journalier soins applicable aux moins de 60 ans 41,52 euros tarif journalier soins pour les GIR 1 et 2 40.41 euros tarif journalier soins pour les GIR 3 et 4 34,58 euros tarif journalier soins pour les GIR 5 et 6 34,32 euros

#### FORFAIT JOURNALIER SOINS EHPAD MAISON DE RETRAITE

tarif journalier soins applicable aux moins de 60 ans 14.62 euros tarif journalier soins pour les GIR 1 et 2 18.28 euros tarif journalier soins pour les GIR 3 et 4 14 72 euros tarif journalier soins pour les GIR 5 et 6 11.17 euros

Article 6 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de BORDEAUX - DRASS d'Aquitaine - Espace Rodesse - 103 bis rue Belleville - BP 952 - 33063 BORDEAUX - dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution

LIMOGES, le 13 février 2004

Pour le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, empêché, et par délégation, Le secrétaire général de l'ARH du Limousin,

Francis FOURNEREAU

#### DDASS/ARH - Dotation globale applicable à l'hôpital local de BORT LES ORGUES.

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISTION DU LIMOUSIN

ARH/19/2004/04

N° FINESS: 19000034 -190002725 - 190002733

ARRÊTE

Article 1 : La dotation globale applicable à l'hôpital local de BORT LES ORGUES pour l'exercice 2004 est fixée à la somme de 4 262 922 euros dont :

BUDGET PRINCIPAL 2 973 585 euros

BUDGET UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE : 1 050 562 euros

(Dont clapet anti retour de 147 00 euros)

238 775 euros

BUDGET EHPAD - MAISON DE RETRAITE : (Dont clapet anti retour de 31 500 euros)

38 775 euros

Article 2 : Les tarifs de prestations applicables à compter du 15 février 2004 :

#### HOSPITALISATION COMPLÈTE

- SERVICES SPÉCIALISES OU NON
- Médecine et spécialités médicales CODE 11 282 euros (Tarif applicable aux disciplines : médecine générale)
- SERVICE DE SUITE ET DE RÉADAPTATION CODE 32 -

260 euros

HOSPITALISATION INCOMPLÈTE

- SERVICE MÉDECINE (Chimiothérapie) - CODE 50 294 euros

ARTICLE 3 : Les tarifs précités n'incluent pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale.

Article 4 : Les forfaits journaliers de soins s'établissent à :

UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE -

tarif journalier soins applicable aux moins de 60 ans 41,52 euros tarif journalier soins pour les GIR 1 et 2 40,41 euros tarif journalier soins pour les GIR 3 et 4 34,58 euros

#### FORFAIT JOURNALIER SOINS EHPAD MAISON DE RETRAITE

tarif journalier soins applicable aux moins de 60 ans 14,62 euros tarif journalier soins pour les GIR 1 et 2 18,28 euros tarif journalier soins pour les GIR 3 et 4 14,72 euros tarif journalier soins pour les GIR 5 et 6 11,17 euros

Article 6 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de BORDEAUX – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 bis rue Belleville – BP 952 – 33063 BORDEAUX - dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

LIMOGES, le 13 février 2004

Pour le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, empêché, et par délégation, Le secrétaire général de l'ARH du Limousin,

#### Francis FOURNEREAU

## $\underline{\text{DDASS/ARH}}$ – Dotation globale applicable au centre hospitalier du pays d'EYGURANDE.

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISTION DU LIMOUSIN

ARH/19/2004/01 FINESS: 19 000 0117

ARRETE

Article 1 : En application des instructions ministérielles susvisées, la dotation globale applicable au centre hospitalier du pays d'EYGURANDE est fixée, pour l'exercice 2004, à la somme de 16 390 592 euros.

Article 2 : Le tarif journalier, institué à l'article L 6145-1 du code de la santé publique, applicable au centre hospitalier du pays d''EYGURANDE, est fixé à 265 euros à compter du 15 février 2004 (CODE tarif 13 – psychiatrie).

Article 3 : Le tarif précité n'inclut pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale.

Article 4 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de BORDEAUX – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 bis rue Belleville – BP 952 – 33063 BORDEAUX - dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

LIMOGES, le 15 février 2004

Pour le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, empêché, et par délégation, Le secrétaire général de l'ARH du Limousin,

Francis FOURNEREAU

### <u>DDASS/ARH</u> – Dotation globale applicable au foyer de post-cure à BRIVE.

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISTION DU LIMOUSIN

ARH/19/2004/02 FINESS: 19 000 0125

ARRETE

Article 1 : En application des instructions ministérielles susvisées, la dotation globale applicable au foyer de post-cure à BRIVE est fixée, pour l'exercice 2004 à la somme de 1 358 149 euros.

Article 2 : Le tarif journalier, institué à l'article L 6145-1 du code de la santé publique, applicable au foyer de post-cure à BRIVE, est fixé à 176 euros à compter du 15 février 2004 (CODE tarif 13 – psychiatrie).

Article 3 : Le tarif précité n'inclut pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale.

Article 4 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de BORDEAUX – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 bis rue Belleville – BP 952 – 33063 BORDEAUX - dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

LIMOGES, le 15 février 2004

Pour le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, empêché, et par délégation, Le secrétaire général de l'ARH du Limousin,

Francis FOURNEREAU

## $\underline{\text{DDASS/ARH}}$ – Dotation globale applicable au syndicat inter hospitalier de BRIVE-TULLE-USSEL.

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISTION DU LIMOUSIN

ARH/19/2004/03

FINESS: 19 001 0116 - 19 001 0231

ARRETE

Article 1 : En application des instructions ministérielles susvisées, la dotation globale applicable au syndicat inter hospitalier de BRIVE-TULLE-USSEL est fixée, pour l'exercice 2004 à la somme de 4 972 467,40 euros.

Elle se décompose de la façon suivante :

Budget général: 4 850 833,00 euros

Budget annexe CAMSP 121 634,40 euros

Article 2 : Les tarifs de prestations applicables au syndicat inter hospitalier de BRIVE-TULLE-USSEL sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 15 février 2004:

#### HOSPITALISATION COMPLÈTE

#### SERVICES SPÉCIALISES OU NON

Médecine et spécialités médicales - CODE 11 527 euros (Tarif applicable aux disciplines : pédiatrie - néonatologie )

#### HOSPITALISATION INCOMPLÈTE

Service de médecine et spécialités médicales – 395 euros CODE 51 - (Tarif applicable aux disciplines : pédiatrie)

Article 3 : Les tarifs précités n'incluent pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale.

Article 4 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de BORDEAUX – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 BORDEAUX Cédex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

LIMOGES, le 15 février 2004

Pour le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, empêché, et par délégation, Le secrétaire général de l'ARH du Limousin,

### Francis FOURNEREAU

<u>DDASS/ARH</u> – Modification de la composition du conseil d'administration du syndicat inter hospitalier de BRIVE TULLE USSEL.

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE RÉGIONALE DE L'HOSPITALISATION DU LIMOUSIN

# ARH/19/2004/13

#### ARRÊTE

Article 1 : Cet arrêté annule et remplace le précédent arrêté du 16 iuillet 2003.

Le conseil d'administration du syndicat inter hospitalier BRIVE TULLE USSEL est ainsi composé :

- $^{\star}\,$  REPRESENTANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE :
- M. Bernard MURAT, président du conseil d'administration de l'établissement
- M. le Dr Philippe NAUCHE, président de la commission médicale d'établissement
- M. le Dr Rémi BOUDET, vice-président de la commission médicale d'établissement
  - M. Jean-Louis ESTAGERIE, conseiller municipal
  - M. Marcel GRAZIANI, représentant des usagers
  - Mme Sylvie RIGOT, représentant du personnel de l'établissement
- Mme Marie Claude RIPERT, représentant du personnel de l'établissement
  - \* REPRESENTANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE TULLE :
- M. François HOLLANDE, président du conseil d'administration de l'établissement
- M. le Dr Jacques DEMANGE, président de la commission médicale d'établissement
- M. le Dr Arnaud COLLIGNON, vice-président de la commission médicale d'établissement
- M. le Dr Jean-Louis SOULIER, membre de la commission médicale d'établissement
  - M. Jean-Paul DUSSOURD, conseiller municipal
- M. Jean-Claude BASSALER, représentant du personnel de l'établissement

- \* REPRESENTANTS DU CENTRE HOSPITALIER D'USSEL :
- M. le Dr Alain BERENFELD, président de la commission médicale d'établissement
  - Mme Aimée VALLAT, représentante du département
  - M. Jean GUIBET, représentant du personnel de l'établissement
  - M. Etienne ROGER, représentant des usagers
  - \* REPRESENTANT DES PHARMACIENS:

Mme Annick DAULANGE, pharmacien au centre hospitalier de BRIVE.

- $^{\star}$  REPRESENTANT DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETABLISSEMENT :
- Mme ARESU Anne, infirmière, domiciliée les Hauts de Pourette 19270 ISSAC

Article 2: Les membres du conseil d'administration du syndicat inter hospitalier sont désignés ou élus pour 3 ans à compter du 6 juin 2002. Toutefois, leur mandat prend fin si, avant l'expiration de cette période, ils cessent d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés ou élus.

Article 3: Lorsqu'un membre cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est pourvu dans le délai d'un mois à son remplacement, et dans ce cas, les fonctions du nouveau membre prennent fin à la date à laquelle auraient cessé celles du membre qu'il a remplacé.

Article 4: Assisteront au conseil d'administration avec voix consultative :

- le directeur du C.H. de BRIVE
- le directeur du C.H. de TULLE
- le directeur du C.H. d'USSEL

Article d'exécution.

LIMOGES, le 9 mars 2004

Pour le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, empêché, et par délégation, Le secrétaire général de l'ARH du Limousin

Francis FOURNEREAU

#### DDASS - Forfait global de soins applicable à l'EHPAD de SEILHAC.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE

N° FINESS: 19 0003749

Article 1er : Le montant du forfait global de soins pour l'exercice 2004 alloué à l'EHPAD de SEILHAC est fixé à :  $348\ 764.68$  euros.

Article 2 : Compte tenu d'un GIR moyen pondéré et de l'option tarifaire "partielle", les tarifs soins sont arrêtés comme suit :

- GIR 1 et 2 : 18.80 euros - GIR 3 et 4 : 14.09 euros - GIR 5 et 6 : 09.37 euros

Article 3 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de BORDEAUX - DRASS d'Aquitaine - Espace Rodesse - 103 bis rue Belleville - BP 952 - 33063 BORDEAUX CEDEX, dans le délai franc d'un mois à compter de sa ou a l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié à compter de sa notification.

Article d'exécution.

TULLE, le 25 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur du cabinet,

Hugues MALECKI

# <u>DDASS</u> - Nomination d'un praticien hospitalier à temps plein au centre hospitalier de BRIVE - Mme le Dr ABERKANE.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

#### ARRETE

Article 1er : Mme le Dr Linda ABERKANE est nommée en qualité de praticien hospitalier à temps plein, à titre provisoire, dans le service de cardiologie du centre hospitalier de BRIVE.

Article 2 : Cette nomination, à titre provisoire, est prononcée à compter du 15 novembre 2003 jusqu'au recrutement d'un praticien hospitalier titulaire sur le poste et tout au plus pour une durée d'un an.

Article 3 : Durant cette période l'intéressée percevra la rémunération correspondant au 1er échelon des praticiens hospitaliers.

Article d'exécution.

TULLE, le 10 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,

Gérard RECUGNAT

#### ADDITIF POUR UN CONCOURS EN DERNIERE PAGE DU RECUEIL

# DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

DDAF - Agrément d'une société coopérative agricole à USSEL.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

### ARRETE

Article 1er : La société coopérative agricole : «GROUPEMENT AGRICOLE DES BOIS SCIES», Immeuble consulaire de l'Odine, avenue de la Résistance - 19200 USSEL, RCS/SIREN TULLE : 442 967 972, Est agréée sur le département de la Corrèze, sous le numéro 2004-1.

Article d'exécution.

TULLE, le 13 février 2004

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Alain BUCQUET

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

<u>DDE</u> - Exécution d'un projet de distribution d'énergie électrique – dissimulation des réseaux BT au bourg de Travassac - commune de DONZENAC.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

Vu les avis des services obtenus en réponse aux lettres d'ouverture de conférence réglementaire en date du 29 janvier 2004 et ne comportant aucune remarque à l'encontre du projet :

- Direction de l'aménagement et de l'environnement du conseil général de la Corrèze, en date du 9 février 2004
- Gaz de France / Direction transport, en date du 9 février 2004
- RTE groupe d'exploitation transport Massif Central ouest, en date du 18 février 04
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze, en date du 10 mars 2004

Vu les avis ci-joints émis par les services suivants :

- Direction départementale de l'équipement / subdivision de BRIVE nord, en date du 13 février 2004
- France Télécom / Unité régionale de réseau Limousin Poitou-Charentes, en date du 18 février 2004
- Direction de l'aménagement et de l'environnement du conseil général, en date du

### CONSIDERANT que :

- M. le maire de DONZENAC
- M. le directeur régional de l'environnement
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corrèze
  - M. le président de la chambre d'agriculture de la Corrèze
  - M. le chef de l'agence travaux EDF/GDF services du pays de BRIVE
  - M. le directeur du service technique des bases aériennes

n'ont pas formulé d'objection à l'encontre de ce projet dans le délai d'un mois, que cette absence équivaut à un avis favorable,

Vu les engagements souscrits par le demandeur,

### AUTORISE:

M. le président du syndicat intercommunal d'électrification rurale de BRIVE – mairie – 19100 BRIVE, à exécuter les ouvrages prévus au projet présenté le 14 janvier 2004, à charge par lui de se conformer aux dispositions des arrêtés et décrets et normes en vigueur, aux règlements de la voirie, ainsi qu'aux prescriptions figurant dans les avis annexés à la présente autorisation auxquelles il prend l'engagement de satisfaire :

TULLE, le 25 mars 2004

Signé pour le préfet : Joëlle REGNER

<u>DDE</u> - Exécution d'un projet de distribution d'énergie électrique – renforcement BT + poste PSSA "le Gauchet" + alimentation ASA du Maumont - commune de DONZENAC.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

Vu les avis des services obtenus en réponse aux lettres d'ouverture de conférence réglementaire en date du 29 janvier 2004 et ne comportant aucune remarque à l'encontre du projet :

- Gaz de France / Direction production transport, en date du 13 février 2004
  - Mairie de DONZENAC, en date du 10 février 2004
  - SNCF, pôle OTP, Direction de LIMOGES, en date du 17 février 2004
- SNCF, Direction de l'ingénierie, division des contrats et des lignes HT, en date du 20 février 2004
- Direction de l'aménagement et de l'environnement du conseil général de la Corrèze, en date du 27 février 2004

Vu les avis ci-joints émis par les services suivants :

- RTE groupe d'exploitation transport Massif Central ouest, en date du 6 février 2004
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze, en date du18 février 2004
- Direction départementale de l'équipement / subdivision de BRIVE nord, en date du 13 février 2004
- France Télécom / Unité régionale de réseau Limousin Poitou-Charentes, en date du 23 février 2004

### CONSIDERANT que :

- M. le directeur régional de l'environnement
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corrèze
  - M. le président de la chambre d'agriculture de la Corrèze
- M. le chef de l'agence de travaux EDF/GDF services du pays de  $\operatorname{BRIVE}$

n'ont pas formulé d'objection à l'encontre de ce projet dans le délai d'un mois, que cette absence équivaut à un avis favorable,

Vu les engagements souscrits par le demandeur,

#### AUTORISE:

M. le président du syndicat intercommunal d'électrification rurale de BRIVE – mairie - 19100 BRIVE, à exécuter les ouvrages prévus au projet présenté le 5 janvier 2004, à charge par lui de se conformer aux dispositions des arrêtés et décrets et normes en vigueur, aux règlements de la voirie, ainsi qu'aux prescriptions figurant dans les avis annexés à la présente autorisation auxquelles il prend l'engagement de satisfaire :

TULLE, le 12 mars 2004

Signé pour le préfet : Joëlle REGNER

# DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

<u>DDJS</u> - Agrément de l'association sportive "club des nageurs de BRIVE.

LE PREFET DE LA CORREZE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

#### ARRETE

Article 1er : Est agréée sous le n° 19/04/419/S pour la pratique sportive suivante : natation, l'association "club des nageurs de BRIVE", déclarée à la sous-préfecture de BRIVE le 8 avril 2003, parue au Journal officiel du 24 mai 2003, dont le siège social est : maison des sports - 50 boulevard Voltaire - 19100 BRIVE.

Article d'exécution.

TULLE, le 22 mars 2004

Pour le préfet de la Corrèze, et par délégation, Le directeur départemental de la ieunesse et des sports.

Jean-Michel MARTINET

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES

<u>DDSV</u> – Déclaration d'infection d'une exploitation ayant détenu un animal suspect d'ESB à ALLEYRAT.

LE PREFET DE LA CORREZE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

CONSIDERANT le résultat positif de l'analyse de confirmation référencée 04-189 réalisée par le laboratoire national de référence sur l'encéphale du bovin N°1996000606 ayant été détenu sur l'exploitation,

CONSIDERANT le résultat de l'enquête épidémiologique réalisée dans l'exploitation et le recensement des bovins concernés par les mesures de police sanitaire,

### ARRETE

Article 1 : L'exploitation du GAEC CISTERNE (cheptel n° 19 006 005), sise à «Prat", commune d'ALLEYRAT (19200) est déclarée infectée d'encéphalopathie spongiforme bovine et est placée sous la surveillance du Dr VIALLE, vétérinaire sanitaire à MEYMAC.

Article 2 : La présente déclaration d'infection de l'exploitation entraı̂ne l'application des mesures suivantes :

1° - Interdiction de sortir de l'exploitation les bovins mentionnés dans la liste ci-dessous sauf à destination directe d'un établissement d'équarrissage sur autorisation du directeur départemental des services vétérinaires de la Corrèze et sous le couvert d'un laissez-passer,

Nombre d'animaux	Numéros d'identification
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	FR1995000696-6069 FR1995000718-6031 FR1996000557-6047 FR1996000586-7003 FR1996000590-7087 FR1996000589-7061 FR1996000609-7016 FR1996000633-7119 FR1996000661-7021 FR1997000464-8077 FR1997000495-8109 FR1997000497-8035
15	FR1997000521-8043

- 2° Euthanasie dans un délai d'un mois de tous les bovins recensés ci-
- 3° Destruction par le service public d'équarrissage de tous les bovins recensés ci-dessus.

Article 3 : Le présent arrêté est abrogé dès que le dernier animal concerné par les mesures de police sanitaire a été éliminé.

TULLE, le 9 mars 2004

Pour le préfet et par délégation, Le directeur départemental des services vétérinaires,

Dr. Eric MAROUSEAU

<u>DDSV</u> - Déclaration d'infection d'une exploitation ayant détenu un animal suspect d'ESB à ALLEYRAT – modificatif.

LE PREFET DE LA CORREZE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

CONSIDERANT le résultat de l'enquête épidémiologique réalisée dans l'exploitation ;

CONSIDERANT la demande de M. CISTERNE concernant la possibilité de conserver temporairement la vache donneuse d'embryons identifiée sous le numéro FR1996000661-7021 et les vaches allaitantes dont les numéros figurent dans la liste suivante :

d'animaux d'identification  1 FR1995000696-6069 2 FR1995000718-6031 3 FR1996000557-6047 4 FR1996000586-7003 5 FR1996000590-7087 6 FR1996000591-7104 7 FR1996000589-7061 8 FR1996000609-7016 9 FR1996000633-7119 10 FR1996000631-7021 11 FR1997000464-8077 12 FR1997000468-8024 13 FR1997000495-8109 14 FR1997000497-8035 15 FR1997000521-8043	Nombre	Numéros
2 FR1995000718-6031 3 FR1996000557-6047 4 FR1996000586-7003 5 FR1996000590-7087 6 FR1996000591-7104 7 FR1996000589-7061 8 FR1996000609-7016 9 FR1996000661-7021 11 FR1997000464-8077 12 FR1997000468-8024 13 FR1997000495-8109 14 FR1997000497-8035	d'animaux	d'identification
2 FR1995000718-6031 3 FR1996000557-6047 4 FR1996000586-7003 5 FR1996000590-7087 6 FR1996000591-7104 7 FR1996000589-7061 8 FR1996000609-7016 9 FR1996000661-7021 11 FR1997000464-8077 12 FR1997000468-8024 13 FR1997000495-8109 14 FR1997000497-8035		
3 FR1996000557-6047 4 FR1996000586-7003 5 FR1996000590-7087 6 FR1996000591-7104 7 FR1996000589-7061 8 FR1996000603-7016 9 FR1996000633-7119 10 FR1996000661-7021 11 FR1997000464-8077 12 FR1997000468-8024 13 FR1997000497-8035	1	FR1995000696-6069
4 FR1996000586-7003 5 FR1996000590-7087 6 FR1996000591-7104 7 FR1996000589-7061 8 FR1996000603-7016 9 FR1996000633-7119 10 FR1996000661-7021 11 FR1997000464-8077 12 FR1997000468-8024 13 FR1997000497-8035	2	FR1995000718-6031
5 FR1996000590-7087 6 FR1996000591-7104 7 FR1996000589-7061 8 FR1996000609-7016 9 FR1996000633-7119 10 FR1996000661-7021 11 FR1997000464-8077 12 FR1997000468-8024 13 FR1997000495-8109 14 FR1997000497-8035	3	FR1996000557-6047
5 FR1996000590-7087 6 FR1996000591-7104 7 FR1996000589-7061 8 FR1996000609-7016 9 FR1996000633-7119 10 FR1996000661-7021 11 FR1997000464-8077 12 FR1997000468-8024 13 FR1997000495-8109 14 FR1997000497-8035	4	FR1996000586-7003
7 FR1996000589-7061 8 FR1996000609-7016 9 FR1996000633-7119 10 FR1996000661-7021 11 FR1997000464-8077 12 FR1997000468-8024 13 FR1997000495-8109 14 FR1997000497-8035		FR1996000590-7087
8 FR199600609-7016 9 FR1996000633-7119 10 FR1996000661-7021 11 FR1997000464-8077 12 FR1997000468-8024 13 FR1997000495-8109 14 FR1997000497-8035	6	FR1996000591-7104
9 FR1996000633-7119 10 FR1996000661-7021 11 FR1997000464-8077 12 FR1997000468-8024 13 FR1997000495-8109 14 FR1997000497-8035	7	FR1996000589-7061
10 FR1996000661-7021 11 FR1997000464-8077 12 FR1997000468-8024 13 FR1997000495-8109 14 FR1997000497-8035	8	FR1996000609-7016
11 FR1997000464-8077 12 FR1997000468-8024 13 FR1997000495-8109 14 FR1997000497-8035	9	FR1996000633-7119
12 FR1997000468-8024 13 FR1997000495-8109 14 FR1997000497-8035	10	FR1996000661-7021
13 FR1997000495-8109 14 FR1997000497-8035	11	FR1997000464-8077
14 FR1997000497-8035	12	FR1997000468-8024
14 FR1997000497-8035	13	FB1997000495-8109
	14	

# ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral de déclaration d'Infection en date du 9 mars est complété comme suit.

Article 2 : Par dérogation, les vaches de race allaitante (dont les numéros d'identification figurent dans la liste ci-dessus) présentes sur l'exploitation et qui allaitent des veaux peuvent être conservées jusqu'au sevrage des animaux. L'élimination de ces vaches doit intervenir avant le 9 septembre 2004.

L'introduction de nouveaux bovins dans l'exploitation durant cette période maximale de 6 mois est autorisée.

Article 3 : Par dérogation, la vache identifiée sous le numéro FR1996000661-7021 présente sur l'exploitation peut être conservée au maximum jusqu'au 9 septembre 2004 dans le but exclusif de la production d'embryons. Les embryons doivent être collectés par une équipe agréée et conservés dans l'attente du test ESB de la donneuse. Ils ne pourront pas faire l'objet d'échanges intracommunautaires.

Article d'exécution.

TULLE, le 31 mars 2004

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des services vétérinaires,
Le chef du service chargé de la santé
et de la profection des animaux

Dr Catherine BERNARD

## PREFECTURE DE LA REGION LIMOUSIN

### SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

<u>SGAR</u> – Délégation de signature à M. le chef des services déconcentrés de la direction interdépartementale des anciens combattants de LIMOGES (arrêté du 24 février 2004).

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Dominique BARAILLE, chef des services déconcentrés de la direction interdépartementale des anciens combattants de LIMOGES, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents administratifs et décisions intéressant :

- l'organisation et le fonctionnement des services placés sous son autorité :
  - la gestion et l'administration des moyens en personnel et en matériel ;
- les décisions portant rejet des demandes de pensions militaires d'invalidité, des demandes de pensions de victimes civiles de la guerre ainsi que de leurs ayants cause ;
- le contreseing des arrêtés interministériel portant annulation des pensions concédées dans les conditions prévues à l'article L 24 ;
- les décisions d'attribution, de rejet, de suspension ou de suppression d'indemnité de soins aux pensionnés à 100 % pour tuberculose ainsi que les décisions d'attribution ou de rejet d'indemnité de ménagement et d'indemnité de reclassement et de ménagement;
- les conventions d'agrément concernant les médecins-experts et sur experts du centre de réforme, ainsi que les établissements publics ou privés qui réalisent des examens complémentaires ;
- les appels déposés devant la cour régionale des pensions de LIMOGES ;
  - les décisions d'attribution ou de refus de la retraite du combattant ;
  - les décisions d'attribution ou de refus d'attribution des secours
- les actes relatifs à l'attribution ou au refus de prise en charge de soins et traitements médicaux, paramédicaux ainsi que des fournitures d'appareillage ;
- les décisions portant agrément ou refus d'agrément des prothésistesorthésistes et des fournisseurs de chaussures orthopédiques, des ocularistes ainsi que des revendeurs et des loueurs de véhicules pour handicapés physiques :
- les sanctions prononcées à l'encontre des personnes exerçant une activité professionnelle d'appareillage ;
- le rejet de candidatures aux emplois réservés, en application de l'article R.404 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, lorsque les candidats ne remplissent pas les conditions de bonne moralité exigées à l'alinéa 1er de l'article R.400 du même code ;
- les décisions d'attribution ou de rejet de l'allocation de préparation à la retraite des anciens combattants d'Indochine et d'Afrique du Nord chômeurs en fin de droits ;
- les décisions d'attribution ou de refus de la mention "Mort pour la France" ;
- les autorisations d'effectuer un pèlerinage sur la tombe d'un parent "Mort pour la France" ;
- les ampliations des arrêtés préfectoraux pris en matière d'administration générale.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BARAILLE, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent arrêté est exercée par :

- M. Philippe DEFAYE, délégué principal;
- M. Bernard DENIS, délégué.

Article 3 : Délégation de signature des décisions d'attribution ou de refus de prise en charge des soins médicaux et paramédicaux est donnée à :

- Mme Jacqueline PASCAL, secrétaire administratif;
- Mme Florence DEROIT, secrétaire administratif.

# $\underline{\text{SGAR}}$ – Délégation de signature à M. le directeur régional des affaires culturelles (arrêté du 26 février 2004).

Article 1er: Délégation de signature est donnée, à M. Jean-Pierre POTTIER, directeur régional des affaires culturelles du Limousin, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Martine FABIOUX, conservatrice régionale de l'archéologie, aux fins de signer les titres de recettes délivrés en application de l'article 9-III de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les actes visés au 2°, au 3° ou au 6° alinéa du I de l'article 9 de la loi susvisée constituent le fait générateur.

#### PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

# PREF 87 - Modification de la composition de la section régionale interministérielle d'action sociale (arrêté du 16 mars 2004).

Article 1er: L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 1995 modifié fixant la composition de la section régionale interministérielle d'action sociale et modifié comme suit:

- \* membre représentant l'administration :
- Légion de gendarmerie du Limousin

colonel Alain JORRE, commandant la Légion, titulaire, en remplacement du colonel BORDAIS

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté précité demeurent inchangées.

# DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

# <u>DRASS</u> - Composition du comité régional de l'organisation sanitaire et sociale du Limousin (arrêté du 28 novembre 2003).

Article 1er : Le comité régional de l'organisation sanitaire et sociale (CROSS) du Limousin est présidé par M. Gérard THOMAS, premier conseiller à la chambre régionale des comptes du Limousin qui est suppléé dans cette fonction par M. Patrick GENSAC, premier conseiller au tribunal administratif de LIMOGES.

Article 2 : Le comité régional de l'organisation sanitaire et sociale du Limousin comprend le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation.

Article 3: La SECTION SANITAIRE du comité régional de l'organisation sanitaire et sociale du Limousin est composée des représentants suivants :

## I - ADMINISTRATION

- Le directeur régional des affaires sanitaires et sociales du Limousin, vice-président, ou son représentant,
- Le médecin inspecteur régional de santé publique ou son représentant.
  - Le trésorier payeur général de la région ou son représentant,
- Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Corrèze ou son suppléant le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Haute-Vienne,
- Le médecin inspecteur de santé publique de la Haute-Vienne ou son suppléant le médecin inspecteur de santé publique de la Creuse.

#### II - COLLECTIVITES TERRITORIALES

**TITULAIRES** 

**SUPPLEANTS** 

Mme Monique COMPAIN

Conseillère régionale

M. le Dr Jean-Pierre DECAIE Conseiller général de la Corrèze M. Michel JULIEN Conseiller régional

M. Bernard LABORDE Vice-président du conseil général

de la Creuse

M. Hervé ROUANNE Maire de GOULLES (Corrèze) M. Serge CEDELLE Adjoint au Maire de GUERET

(Creuse)

III - REGIMES D'ASSURANCE MALADIE

- Caisse régionale d'assurance maladie

**TITULAIRES** 

**SUPPLEANTS** 

M. Jean-Claude SAGNE

Administrateur

Mme Marie-Thérèse DUPLIY

Administrateur

M. Jacky LAFOREST Administrateur

M. Guy CHARRÉ Administrateur

Le directeur de la caisse régionale d'assurance maladie du centre-ouest

Le médecin conseil régional

ou son représentant

ou son représentant

- Autres régimes d'assurance maladie

**TITULAIRES** 

**SUPPLEANTS** 

M. Jacques DUCHÉ

Président du conseil d'administration Administrateur Mutualité sociale agricole de la Haute-Vienne

M. Charles FAURE Vice-Président du conseil d'administration - Caisse régionale des artisans et commerçants

M. Jean-Marie ROCHE

Mutualité sociale agricole de la

M. le Dr Michel JACQUET Administrateur

Caisse régionale des artisans et commerçants

IV - ORGANISATIONS D'HOSPITALISATION PUBLIQUE

**TITULAIRES** 

SUPPLEANTS

M. Serge FONTARENSKY Fédération hospitalière de France (FHF)

M. Norbert VIDAL Fédération hospitalière de France (FHF)

M. Patrick MEDEE Fédération hospitalière de France (FHF)

Mme Carole BLANCHARD Fédération hospitalière de France (FHF)

M. Alain GAILLARD Fédération hospitalière de France (FHF)

M. Pascal TARRISSON Fédération hospitalière de France (FHF)

M. Daniel MANCEAU Association nationale des hôpitaux locaux (ANHL)

M. Patrick MARTIN Association nationale des hôpitaux locaux (ANHL)

**SUPPLEANTS** 

(Corrèze)

V - COMMISSIONS MEDICALES D'ETABLISSEMENT

**TITULAIRES** 

M. le Dr Philippe NAUCHE Président de la CME du centre hospitalier de BRIVE

M. le Dr Emile Roger LOMBERTIE Président de la CME du centre hospitalier spécialisé Esquirol à Limoges (Haute-Vienne) M. le Dr Christian AUBRETON Président de la CME

du centre hospitalier de TULLE

M. le Dr Jacques DEMANGE

Président de la CME

du centre hospitalier spécialisé La Valette à Saint-Vaury (Creuse)

M. le Pr Bernard DESCOTTES Président de la CME du centre hospitalier universitaire de Limoges (Haute-Vienne)

Néant

VI - ORGANISATIONS D'HOSPITALISATION PRIVEE

**TITULAIRES** 

M. Marc WASILEWSKI Syndicat régional «Cliniques du Limousin»

Mme Huguette TACHE

Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

M. Jean-Maurice DUBOIS

Centre médical national MGEN de Ste Fevre Etablissement participant au service public hospitalier

M. le Dr Eric ESPALIAT Médecin exerçant dans un

établissement privé ne participant pas au service public hospitalier

M. le D Mondher ABDERAZAC Médecin exerçant dans un établissement privé ne participant pas au service public hospitalier

VII - SYNDICATS MEDICAUX

**TITULAIRES** 

**SUPPLEANTS** 

**SUPPLEANTS** 

Limousin»

M. Antonin CALLES

Syndicat régional «Cliniques du

Fédération des établissements

hospitaliers et d'assistance privée

Mme Myriam CALDERON

à but non lucratif (FEHAP)

Centre hospitalier du Pays

Etablissement participant au

service public hospitalier

M. Daniel ESTIVAL

d'Eygurande

M. le Dr Jean-Jacques DOUMEIX Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH)

M. le Dr Maurice GIRAUDBIT Confédération des hôpitaux généraux (CHG)

M. le Dr Pierre LEICHTNAM Fédération nationale hospitalière (FNAP)

M. le Dr Pierre Luc JEANEAU Confédération des syndicats médicaux français/Union des médecins spécialistes (CSMF/UMESPE)

M. le Dr Jean-Louis DUPUIS Intersyndicat national des prati ciens hospitaliers (INPH)

M. le Dr Yves AUROUX Confédération des hôpitaux généraux (CHG)

M. le Dr Grégoire LAMBERT de CURSAY - Fédération nationale hospitalière (FNAP)

M. le Dr Jean VRIGNEAUD Confédération des syndicats médicaux français/Union des médecins spécialistes (CSMF/UMESPE)

VIII - MEDECINS SALARIES EXERCANT DANS UN ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU SERVICE PUBLIC HOSPITALIER

TITUI AIRE

M. le Dr Jean-Pierre LABBE Centre hospitalier du Pays d'EYGURANDE (Corrèze)

SUPPLEANT

M. le Dr Yves-André VIMONT Centre de réadaptation fonctionnelle André Lalande de NOTH (Creuse)

IX - ORGANISATIONS SYNDICALES DES PERSONNELS NON MEDICAUX HOSPITALIERS

**TITULAIRES** 

M. Hugues FOUBERT Confédération générale du travail (CGT)

SUPPLEANTS

M. Jean-Claude FABERT Confédération générale du travail (CGT)

Mme Anne GILBERT Confédération générale du travail force ouvrière (FO)

M. Alain PRIOT

Confédération générale du travail force ouvrière (FO)

X - USAGERS DES INSTITUTIONS ET ETABLISSEMENTS DE SANTE

TITUI AIRE

M. Gérard GRANET Collectif inter associatif sur la santé en Limousin (CISS)

SUPPLEANT

M. Alain DELHOUME Collectif inter associatif sur la santé en Limousin (CISS)

XI - PERSONNALITES QUALIFIEES

TITUL AIRES

SUPPLEANTS

Mme Annie SOULIER Présidente de la mutualité française de la Haute-Vienne

M. Michel MARQUET Président de l'union régionale de la mutualité française du Limousin

Mme Nardy BRUGERON Cadre infirmier

Mme Martine PESTOURIE

Infirmière

Article 4 : La SECTION SOCIALE du comité régional de l'organisation sanitaire et sociale du Limousin est composée des représentants suivants :

#### I - ADMINISTRATION

- Le directeur régional des affaires sanitaires et sociales du Limousin, vice-président, ou son représentant,
- Le médecin inspecteur régional de santé publique ou son représentant,
  - Le trésorier payeur général de la région ou son représentant,
- Le directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant.
- Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Creuse ou son suppléant le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Haute-Vienne,
- Le recteur de l'académie (pour les guestions inscrites à l'ordre du jour concernant des institutions accueillant des personnes handicapées) ou son représentant.

#### II - COLLECTIVITES TERRITORIALES

TITUL AIRES SUPPLEANTS Melle Dominique GRADOR M. Jean-Bernard DAMIENS Conseillère régionale Conseiller régional M. Claude VIROLE M. Jean-Paul BONNET Conseiller général de la Conseiller général de la

Haute-Vienne

de la Creuse

M. Bernard LABORDE

Vice-président du conseil général

M. le Dr Daniel CHASSEING

Haute-Vienne

Vice-président du conseil général

de la Corrèze

M. Bertrand GREBAUX Mme Elisabeth MACIEJOWSKI Maire d'AMBAZAC (Haute-Vienne) Maire de ST MATHIEU (Haute-Vienne)

### III - REGIMES D'ASSURANCE MALADIE

- Caisse régionale d'assurance maladie

**TITULAIRES SUPPLEANTS** M. Jean-Claude ORLIANGE M. Jean-Claude SAGNE Administrateur

Vice-Président du conseil d'administration

M. Jacky LAFOREST M. Jacques FAUTRELLE Administrateur Administrateur

Le directeur de la caisse régionale

ou son représentant

d'assurance maladie du

centre-ouest

Le médecin conseil régional ou son représentant

- Autres régimes d'assurance maladie

TITUL AIRES SUPPLEANTS

M. Daniel MFTAYFR Président du conseil d'administration - Mutualité sociale agricole de la Creuse

Administrateur Mutualité sociale agricole de la Haute-Vienne

M. Charles FAURE Vice-Président du conseil

Caisse régionale des artisans

et commerçants

M. le Dr Michel JACQUET

M. André JANAI HIAC

Administrateur

Caisse régionale des artisans

et commerçants

IV - ORGANISATIONS DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-

- Institutions accueillant des personnes handicapées
- a) Institutions publiques

**TITULAIRES SUPPLEANTS** 

M. Eugène FRABOULET Union sociale régionale du Limousin Union sociale régionale du (USRL)

M. Christian MOREL Limousin (USRL)

M. Pierre ROUSSEL Groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSo)

Groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSo)

Mme Francine SIMONEAU

b) - Institutions privées

**TITULAIRES** 

Mme Véronique QUET Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

M. André AIELLO Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

Mme Catherine BONNETTE Union régionale des associations de parents et amis des personnes handicapées mentales du Limousin (URAPEI)

**SUPPLEANTS** 

Mme Sandrine BUSSIERE Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

M. Jean-Luc BOEUF Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

M. René MUSSET Union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales du du Limousin (URAPEI)

- Institutions accueillant des personnes inadaptées
- a) Institutions publiques

**TITULAIRES** 

**SUPPLEANTS** 

M. Dominique FAURE M. Yves MAUDRY

Union nationale des centres communaux Union nationale des centres communaux

d'action sociale de France et d'outre-mer d'action sociale de France et d'outre-mer

(UNCCAS) (UNCCAS)

M. Serge JULLIEN M. Gilbert PRIEUR

Union sociale régionale du Limousin (USRL) Union sociale régionale du Limousin (USRL)

b) - Institutions privées

**TITULAIRES** 

**SUPPLEANTS** 

Mme Marie-Paule HERAUD Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

M. André CAILLAUD Fédération nationale des associaM. Jean-Paul MARTIN Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

tions d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS)

M. Rémi FRETET

Fédération nationale des associa tions d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS)

M. Henri BASSALER Union des fovers de ieunes travailleurs du Limousin (UFJT) M. Pierre SARRE Union des foyers de jeunes travailleurs du Limousin (UFJT)

- Institutions accueillant des personnes âgées
- a) Institutions publiques

TITUL AIRES

**SUPPLEANTS** 

Mme Marie-Claude BRIEND Union nationale des centres communaux d'action sociale de France et d'outre-mer (UNCCAS) Mme Jacqueline ANGLERAUD Union nationale des centres communaux d'action sociale de France et d'outre-mer (UNCCAS)

M. Jean-Michel BOUYAT Fédération hospitalière de France Poste vacant Fédération hospitalière de France

b) - Institutions privées

**TITULAIRES** 

**SUPPLEANTS** 

Mme Monique VERNON Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

Mme Ghislaine ROBY Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

Mme Gisèle XAVIER Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

Mme Réjane CONIA Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

Mme le Dr Suzanne MENETRIER Croix rouge française (CRF)

Mme Dominique LEROLLE Croix rouge française (CRF)

#### V - SYNDICATS MEDICAUX

#### **TITULAIRES**

#### **SUPPLEANTS**

M. le Dr Thierry LE BRUN Fédération française des médecins Fédération française des médegénéralistes (MG France)

M. le D Yves-Roger FEYFANT cins généralistes (MG France)

M. le Dr Jean-Jacques RICHARDOT Confédération des syndicats médicaux français/Union des omnipraticiens français (CSMF/UNOF)

M. le Dr Patrick XAVIER Confédération des syndicats médicaux français/Union des omnipraticiens français (CSMF/UNOF)

### VI - ORGANISATIONS SYNDICALES DES PERSONNELS NON MEDICAUX DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

#### TITUL AIRES

#### **SUPPLEANTS**

M. Jean-Yves TESSIER Confédération générale du travail (CGT)

Melle Claudine FAUPIN Confédération générale du travail

M. Gérard CHEZE Confédération française démocratique du travail (CFDT)

(CGT)

Mme Annick JAN Confédération française démocratique du travail (CFDT)

#### VII - USAGERS DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

## **TITULAIRE**

#### SUPPLEANT

Mme Françoise BLANQUART Collectif inter associatif sur la santé en Limousin (CISS)

Mme Marguerite ROUSSELOT Collectif inter associatif sur la santé en Limousin (CISS)

### VIII - PERSONNALITES QUALIFIEES

### TITULAIRES

### **SUPPLEANTS**

Mme Annie SOULIER Présidente de la mutualité française Président de la mutualité française de la Haute-Vienne

M. Jacques DENIS de la Creuse

Mme Lydie BREUILH Assistante de service social COTOREP de la Corrèze

Mme Pascale LAULIAC Assistante de service social Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Haute-Vienne

M. Thierry TIBLE Directeur du centre régional d'études et d'actions pour les handicaps et inadaptations en Limousin (CREAHIL)

Mme Solange JOUVE Vice-Présidente de la commission régionale des retraités et personnes âgées (CORERPA) du Limousin

Article 5 : La formation plénière du comité régional de l'organisation sanitaire et sociale du Limousin est composée des représentants suivants :

# I - ADMINISTRATION

- Le directeur régional des affaires sanitaires et sociales du Limousin, vice-président, ou son représentant,
- Le médecin inspecteur régional de santé publique ou son représen-
- Le trésorier payeur général de la région ou son représentant,
- Le directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse ou son
- Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Corrèze ou son suppléant le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Haute-Vienne,
- Le médecin inspecteur de santé publique de la Haute-Vienne ou son suppléant le médecin inspecteur de santé publique de la Creuse,
- Le recteur de l'académie (pour les questions inscrites à l'ordre du jour concernant des institutions accueillant des personnes handicapées) ou son représentant.

#### II - COLLECTIVITES TERRITORIALES

#### **TITULAIRES**

#### **SUPPLEANTS**

Mme Monique COMPAIN Conseillère régionale

M. Jean-Bernard DAMIENS Conseiller régional

M. le docteur Jean-Pierre DECAIE Conseiller général de la Corrèze

M. Bernard LABORDE Vice-président du conseil général de la Creuse

M. Claude VIROLE Conseiller général de la Haute-

Vienne

M. Jean-Paul BONNET Conseiller général de la Haute-Vienne

M. Hervé ROUANNE Maire de Goulles (Corrèze) Mme Elisabeth MACIEJOWSKI Maire d'Ambazac (Haute-Vienne)

### III - REGIMES D'ASSURANCE MALADIE

- Caisse régionale d'assurance maladie

#### **TITULAIRES**

# **SUPPLEANTS**

M. Jacky LAFOREST Administrateur

M. Jacques FAUTRELLE Administrateur

M. Jean-Claude SAGNE Administrateur

M. Jean-Claude ORLIANGE Vice-président du conseil

d'administration

Le directeur de la caisse régionale ou son représentant

d'assurance maladie du centre-ouest

ou son représentant

Le médecin conseil régional

## - Autres régimes d'assurance maladie

# **TITULAIRES**

# **SUPPLEANTS** M. Daniel METAYER

M. Jacques DUCHÉ Président du conseil d'administration - Mutualité sociale agricole de la Haute-Vienne

Président du conseil d'administra tion - Mutualité sociale agricole de la Creuse

M. Charles FAURE

Vice-président du conseil d'adminis- Administrateur tration - Caisse régionale des artisans et commerçants

M. le Dr Michel JACQUET Caisse régionale des artisans et commerçants

### IV - ORGANISATIONS D'HOSPITALISATION PUBLIQUE

# **TITULAIRES**

# **SUPPLEANTS**

M. Serge FONTARENSKY Fédération hospitalière de France (FHF)

M. Norbert VIDAL Fédération hospitalière de France (FHF)

M. Patrick MFDFF Fédération hospitalière de France (FHF)

Mme Carole BLANCHARD Fédération hospitalière de France (FHF)

M. Alain GAILLARD Fédération hospitalière de France (FHF)

M. Pascal TARRISSON Fédération hospitalière de France

M. Daniel MANCEAU Association nationale des hôpitaux locaux (ANHL)

M. Patrick MARTIN Association nationale des hôpitaux locaux (ANHL)

## V - COMMISSIONS MEDICALES D'ETABLISSEMENT

### **TITULAIRES**

### **SUPPLEANTS**

(FHF)

M. le Dr Philippe NAUCHE Président de la CME du centre hospitalier de BRIVE (Corrèze)

M. le Dr Jacques DEMANGE Président de la CME du centre hospitalier de TULLE (Corrèze)

du centre hospitalier spécialisé Esquirol à Limoges (Haute-Vienne) M. le Dr Christian AUBRETON Président de la CME du centre hospitalier spécialisé La Valette à Saint-Vaury (Creuse)

M. le Dr Emile Roger LOMBERTIE Président de la CME

M. le Pr Bernard DESCOTTES Président de la CME du centre hospitalier universitaire de Limoges (Haute-Vienne)

Néant

#### VI - ORGANISATIONS D'HOSPITALISATION PRIVEE

#### **TITULAIRES**

M. Marc WASILEWSKI Syndicat régional « Cliniques du Limousin »

Mme Huguette TACHE Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

M. Jean-Maurice DUBOIS Centre médical national MGEN de Ste Feyre - Etablissement participant au service public hospitalier

M. le Dr Eric ESPALIAT Médecin exercant dans un établissement privé ne participant pas au service public hospitalier

#### **SUPPLEANTS**

M. Antonin CALLES Syndicat régional « Cliniques du Limousin »

Mme Myriam CALDERON Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

M. Daniel ESTIVAL Centre hospitalier du Pays d'Eygurande - Etablissement participant au service public hospitalier

M. le Dr Mondher ABDERAZAC Médecin exercant dans un établissement privé ne participant pas au service public hospitalier

#### VII - MEDECINS SALARIES EXERCANT DANS UN ETABLISSEMENT PARTICIPANT AU SERVICE PUBLIC HOSPITALIER

#### **TITULAIRE**

#### M. le Dr Jean-Pierre LABBE Centre hospitalier du pays d'Eygurande (Corrèze)

SUPPLEANT

M. le Dr Yves-André VIMONT Centre de réadaptation fonctionnelle André Lalande de Noth

#### VIII - ORGANISATIONS DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

- Institutions accueillant des personnes handicapées
- a) Institutions publiques

### **TITULAIRES**

# **SUPPLEANTS**

M. Serge JULLIEN

du Limousin (USRL)

Mme Francine SIMONEAU

Groupe national des établis-

sements et services publics

M. Eugène FRABOULET Union sociale régionale du Limousin Union sociale régionale

M. Pierre ROUSSEL Groupe national des établissements et services publics

sociaux (GEPSo)

b) - Institutions privées

**TITULAIRES** 

### **SUPPLEANTS**

sociaux (GEPSo)

Mme Véronique QUET Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

M. André AIELLO Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

Mme Catherine BONNETTE Union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales du Limousin (URAPEI)

Mme Sandrine BUSSIERE Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

M. Jean-Luc BOEUF Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

M. René MUSSET Union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales du Limousin (URAPEI)

- Institutions accueillant des personnes inadaptées
- a) Institutions publiques

# **TITULAIRES**

M. Dominique FAURE Union nationale des centres communaux d'action sociale de France et d'outre-mer (UNCCAS)

### **SUPPLEANTS**

M Yves MAUDRY Union nationale des centres communaux d'action sociale de France et d'outre-mer (UNCCAS) M. Christian MOREL Union sociale régionale du Limousin (USRL)

b) - Institutions privées

#### **TITULAIRES**

Mme Marie-Paule HERAUD Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

M. André CAILLAUD Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS)

M. Henri BASSALER Union des fovers de jeunes travailleurs du Limousin (UFJT)

M. Gilbert PRIEUR Union sociale régionale du Limousin (USRL)

#### SUPPLEANTS

M. Jean-Paul MARTIN Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

M. Rémi FRETET Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS)

M. Pierre SARRE Union des foyers de jeunes travailleurs du Limousin (UFJT)

- Institutions accueillant des personnes âgées
- a) Institutions publiques

#### **TITULAIRES**

Mme Marie-Claude BRIEND Union nationale des centres communaux d'action sociale de France et d'outre-mer (UNCCAS)

M. Jean-Michel BOUYAT Fédération hospitalière de France (FHF)

### SUPPLEANTS

Mme Jacqueline ANGLERAUD Union nationale des centres communaux d'action sociale de France et d'outre-mer (UNCCAS)

Poste vacant Fédération hospitalière de France (FHF)

b) - Institutions privées

## **TITULAIRES**

Mme Monique VERNON Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

Mme Gisèle XAVIER Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

Mme le Dr Suzanne MENETRIER Croix rouge française (CRF)

# **SUPPLEANTS**

Mme Ghislaine ROBY Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

Mme Réjane CONIA Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP)

Mme Dominique LEROLLE Croix rouge française (CRF)

#### IX - SYNDICATS MEDICALIX

### **TITULAIRES**

M. le Dr Jean-Jacques DOUMEIX Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH)

M. le Dr Maurice GIRAUDBIT Confédération des hôpitaux généraux (CHG)

M. le Dr Pierre LEICHTNAM Fédération nationale hospitalière (FNAP)

M. le Dr Pierre Luc JEANEAU Confédération des syndicats médicaux français/Union des médecins spécialistes (CSMF/UMESPE)

M. le Dr Thierry LE BRUN Fédération française des médecins généralistes (MG France)

# **SUPPLEANTS**

M. le Dr Jean-Louis DUPUIS Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH)

M. le Dr Yves AUROUX Confédération des hôpitaux généraux (CHG)

M. le Dr Grégoire LAMBERT de CURSAY - Fédération nationale hospitalière (FNAP)

M. le Dr Jean VRIGNEAUD Confédération des syndicats médicaux français/Union des médecins spécialistes (CSMF/UMESPE)

M. le Dr Yves-Roger FEYFANT Fédération française des médecins généralistes (MG France)

# X - ORGANISATIONS SYNDICALES DES PERSONNELS NON MEDICAUX DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

**TITULAIRES** 

**SUPPLEANTS** 

M. Hugues FOUBERT Confédération générale du travail (CGT) M. Jean-Yves TESSIER Confédération générale du travail (CGT)

Mme Chantal BOURJADE Confédération générale du travailforce ouvrière (FO) Mme Annie LANOT Confédération générale du travailforce ouvrière (FO)

M. Gérard CHEZE Confédération française démocratique du travail (CFDT) Mme Annick JAN Confédération française démocratique du travail (CFDT)

# XI - USAGERS DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

TITULAIRE

SUPPLEANT

Mme Françoise BLANQUART Collectif inter associatif sur la santé en Limousin (CISS)

M. Gérard GRANET Collectif inter associatif sur la santé en Limousin (CISS)

#### XII - PERSONNALITES QUALIFIEES

**TITULAIRES** 

SUPPLEANTS

Mme Annie SOULIER Présidente de la mutualité française de la Haute-Vienne

M. Michel MARQUET Président de l'union régionale de la mutualité française du Limousin

Mme Nardy BRUGERON Cadre infirmier

Mme Martine PESTOURIE

Mme Lydie BREUILH

Infirmière

Mme Pascale LAULIAC

Assistante de service social COTOREP de la Corrèze

Assistante de service social Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Haute-Vienne

M. Thierry TIBLE Directeur du centre régional d'études et d'actions pour les handicaps et inadaptations en Limousin (CREAHIL) Mme Solange JOUVE Vice-présidente de la commission régionale des retraités et personnes âgées (CORERPA) du Limousin

Article 6 : Le mandat du président et du président suppléant ainsi que celui des membres titulaires et suppléants ainsi nommés est de cinq ans. Il est renouvelable.

La qualité de membre titulaire ou suppléant se perd lorsque les personnes intéressées cessent d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels elles ont été élues ou désignées.

Toutefois, en cas de suspension ou de dissolution du conseil d'administration d'un organisme de sécurité sociale, le mandat se prolonge jusqu'au jour de la nomination des membres proposés par le nouveau conseil.

Article 7 : L'arrêté n° 98-486 du 11 septembre 1998 modifié, portant renouvellement de la composition du comité régional de l'organisation sanitaire et sociale du Limousin est abrogé.

# <u>DRASS</u> – Calendriers des périodes de dépôt des projets et de leur examen (arrêté du 24 février 2004).

Article 1er : Les calendriers des périodes de dépôt des projets et d'examen de ceux-ci par le comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale du Limousin sont fixés à titre transitoire pour l'exercice 2004 conformément à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 : Les calendriers des périodes de dépôt des projets et d'examen de ceux-ci par le comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale du Limousin sont fixés à partir de l'exercice 2005 conformément à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : Les calendriers mentionnés à l'article 2 pourront être modifiés en tant que de besoin.

Article 4 : Les schémas d'organisation sociale et médico-sociale de la région du Limousin ne sont pas soumis au dispositif des calendriers définis ci-dessus. Ils peuvent donc être déposés à tout moment et seront examinés par ledit comité, soit au cours de la première réunion qui suit leur dépôt, soit lors de séances particulières.

#### ANNEXE 1

CALENDRIERS FIXES POUR LA REGION LIMOUSIN A TITRE TRANSI-TOIRE POUR L'EXERCICE 2004 CALENDRIERS DES PERIODES DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION ET D'EXAMEN DE CELLES-CI PAR LE CROSMS

Catégories de bénéficiaires d'établissements et de services	Date d'ouverture et de fermeture de la période	Date d'examen des demandes par le CROSMS	
Personnes âgées et	15 mars au 15 mai	septembre	15 novembre
handicapées	15 juillet au 15 septembre	décembre (matin)	15 mars
Protection de l'enfance et person- nes en difficultés sociales	1er mai au 30 juin	novembre	31 décembre
Rapport annuel sur : - Evaluation des besoins sociaux et médico-sociaux, - Analyse de leur évolution, - Proposition de priorités pour l'action sociale et médico-sociale	décembre (après-midi)		

## ANNEXE 2

CALENDRIERS FIXES POUR LA REGION LIMOUSIN
A PARTIR DE L'EXERCICE 2005
CALENDRIERS DES PERIODES DE DEPOT DES DEMANDES
D'AUTORISATION ET D'EXAMEN DE CELLES-CI PAR LE CROSMS

Catégories de bénéficiaires d'établissements et de services	Date d'ouverture et de fermeture de la période	Date d'examen des demandes par le CROSMS	Echéance de la décicion implicite de rejet de la demande
Personnes âgées et	1er janvier au 28 ou 29 février	mai	31 août
handicapées	15 mai au 15 juillet	octobre	15 janvier
Protection de l'enfance et personnes en difficultés sociales	1er mars au 30 avril	septembre	31 octobre
	15 juillet au 15 septembre	décembre (après-midi)	15 mars
Rapport annuel sur : - Evaluation des besoins sociaux et médico-sociaux, - Analyse de leur évolution, - Proposition de priorités pour l'action sociale et médico-sociale		décembre (matin)	

# DRASS - Modification de la composition du comité régional de l'organisation sanitaire et sociale du limousin (arrêté du 27 février

Article 1er : L'article 4 de l'arrêté n° 2003-915 du 28 novembre 2003, portant renouvellement de la composition du comité régional de l'organisation sanitaire et sociale du Limousin est modifié ainsi qu'il suit

#### II - COLLECTIVITES TERRITORIALES

#### **TITULAIRES**

Haute-Vienne)

Melle Dominique GRADOR Conseillère régionale (sans changement)

M. Claude VIROLE Vice-Président du conseil général de la Haute-Vienne (en remplacement de conseiller général de la

M. le Dr Daniel CHASSEING Vice-président du conseil général de la Corrèze (sans changement)

Mme Elisabeth MACIEJOWSKI Maire d'Ambazac (Haute-Vienne) (sans changement)

#### **SUPPLEANTS**

M. Jean-Bernard DAMIENS Conseiller régional (sans changement)

M. Jean-Paul BONNET Vice-Président du conseil général de la Haute-Vienne (enremplacement de conseiller général de la Haute-Vienne)

M. Bernard LABORDE Vice-président du conseil général de la Creuse (sans changement)

M. Bertrand GREBAUX Maire de ST MATHIEU (Haute-Vienne) (sans changement)

#### IV - ORGANISATIONS DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-**SOCIALES**

- Institutions accueillant des personnes inadaptées

b) - Institutions privées

#### **TITULAIRES**

Mme Marie-Paule HERAUD Union régionale inter fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) (sans changement)

M. André CAILLAUD Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS) (sans changement)

M. Joël MUSSEAU Union des foyers de jeunes travailleurs du Limousin (UFJT)

#### **SUPPLEANTS**

M. Jean-Paul MARTIN Union régionale inter fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) (sans changement)

M. Rémi FRETET Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS) (sans changement)

M. Francis VERGNE Union des foyers de jeunes travailleurs du Limousin (UFJT) (en remplacement de M.BASSALER) (en remplacement de M.SARRE)

#### VI - ORGANISATIONS SYNDICALES DES PERSONNELS NON MEDICAUX DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

# TITUL AIRES

M. Jean-Yves TESSIER Confédération générale du travail (CGT) (sans changement)

M. Gérard CHEZE Confédération française démocratique du travail (CFDT) (sans changement)

#### SUPPLEANTS

Melle Claudine FAUPIN Confédération générale du travail (CGT) (sans changement)

M. Francis LESENFANT Confédération française démocratique du travail (CFDT) (en remplacement de Mme JAN)

Le reste de l'article sans changement

Article 2 : L'article 5 de l'arrêté n° 2003-915 du 28 novembre 2003, portant renouvellement de la composition du comité régional de l'organisation sanitaire et sociale du Limousin est modifié ainsi qu'il suit :

#### II - COLLECTIVITES TERRITORIALES

### **TITULAIRES**

### **SUPPLEANTS**

Mme Monique COMPAIN Conseillère régionale (sans changement)

M. Jean-Bernard DAMIENS Conseiller régional (sans changement)

M. le Dr Jean-Pierre DECAIE Conseiller général de la Corrèze (sans changement)

M. Claude VIROLE Vice-Président du conseil général de la Haute-Vienne (en remplacement de conseiller général de la Haute-Vienne)

M. Hervé ROUANNE Maire de GOULLES (Corrèze) (sans changement)

M. Bernard LABORDE Vice-président du conseil général de la Creuse (sans changement)

M. Jean-Paul BONNET Vice-Président du conseil général de la Haute-Vienne (en remplacement de conseiller général de la Haute-Vienne)

Mme Elisabeth MACIEJOWSKI Maire d'AMBAZAC (Haute-Vienne) (sans changement)

VIII - ORGANISATIONS DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-**SOCIALES** 

- Institutions accueillant des personnes inadaptées

# b) - Institutions privées

(sans changement)

(sans changement)

**TITULAIRES** 

#### Mme Marie-Paule HERAUD Union régionale inter fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

M. André CAILLAUD Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS)

M. Joël MUSSEAU Union des foyers de jeunes travailleurs du Limousin (UFJT) (en remlacement de M. BASSALER)

#### **SUPPLEANTS**

M. Jean-Paul MARTIN Union régionale inter fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) (sans changement)

M. Rémi FRETET Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS) (sans changement)

M. Francis VERGNE Union des foyers de jeunes travailleurs du Limousin (UFJT) (en remplacement de M. SARRE)

#### X - ORGANISATIONS SYNDICALES DES PERSONNELS NON MEDICAUX DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

#### **TITULAIRES**

M. Hugues FOUBERT Confédération générale du travail (CGT) (sans changement)

Mme Chantal BOURJADE Confédération générale du travail force ouvrière (FO) (sans changement)

M. Gérard CHEZE Confédération française démocratique du travail (CFDT) (sans changement)

# **SUPPLEANTS**

M. Jean-Yves TESSIER Confédération générale du travail (CGT) (sans changement)

Mme Annie I ANOT Confédération générale du travail force ouvrière (FO) (sans changement)

M. Francis LESENFANT Confédération française démocratique du travail (CFDT) (en remplacement de Mme JAN)

Le reste de l'article sans changement

Article 3 : Le mandat des membres ainsi nommés prendra fin à la date d'expiration du mandat des autres membres du comité régional en exercice, soit 5 ans à compter de la date d'installation du comité. Ces mandats sont renouvelables.

La qualité de membre titulaire ou suppléant se perd lorsque les personnes intéressées cessent d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels elles ont été élues ou désignées.

Toutefois, en cas de suspension ou de dissolution du conseil d'administration d'un organisme de sécurité sociale, le mandat se prolonge jusqu'au jour de la nomination des membres proposés par le nouveau conseil.

Article 4 : La présente décision est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant Messieurs les ministres des affaires sociales, du travail et de la solidarité, ainsi que de la santé, de la famille et des personnes handicapées
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges (1 cours Vergniaud 87000 LIMOGES).

#### AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION

#### ARH - Décision conjointe de financement du réseau ONCOLIM.

Les directeurs de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et de l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie du Limousin,

#### Décident conjointement

D'attribuer un financement au réseau ONCOLIM dans le cadre de la dotation régionale de développement des réseaux immatriculé sous le numéro N° 960740033.

- Sis au syndicat inter hospitalier du Limousin, 2 rue Jean Monnet 87170 ISI F.
- Représenté par Mme le professeur TUBIANA-MATHIEU, présidente de l'association ONCOLIM, support juridique du réseau.

#### Préambule :

Les réseaux de santé doivent permettre d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins et l'offre de soins, de garantir une continuité des soins effective et de développer la qualité des pratiques.

La dotation de développement des réseaux a pour vocation d'assurer des financements pérennes ou non aux réseaux de santé. La décision conjointe prend en compte l'intérêt médical, social et économique de la demande, notamment au regard des priorités pluriannuelles de santé ; elle tient compte des critères de qualité prévus ainsi que des conditions d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation du réseau ; elle prend en considération l'organisation et le plan de financement du réseau et les conditions de prise en charge financière des prestations.

#### ARTICLE 1 - Décision de financement

Le réseau ONCOLIM bénéficie d'un financement total de 331 000 euros pour l'exercice 2004 au titre de la dotation régionale de développement des réseaux mentionnée à l'article L. 162-43 du code de la sécurité sociale.

Ce montant est accordé à compter de la date de signature de la présente décision.

Cette décision de financement est reconductible pour les exercices 2005 et 2006. Les sommes qui viendraient à être versée sur ces exercices ultérieurs le seront sous réserve de disponibilité financière de la dotation régionale de développement des réseaux.

ARTICLE 2 – Modalités de participation au réseau des professionnels de santé et établissements de santé

L'ensemble des professionnels de santé et des établissements de santé participant au réseau, soit à titre professionnel, soit dans le cadre du bénévolat, s'engage à signer la charte constitutive du réseau, à signer la convention de fonctionnement du réseau et à respecter le règlement intérieur du réseau.

ARTICLE 3 – Modalités par lesquelles les patients manifestent leur volonté de participer au réseau

Le réseau garantit au patient le libre choix d'accepter de bénéficier du réseau ou de s'en retirer.

Le réseau remet un document d'information aux patients ; ce document figure en annexe de la charte constitutive du réseau.

#### Le document précise :

- L'économie générale du réseau ONCOLIM et les objectifs pour lesquels il est mis en oeuvre,
- Les moyens prévus pour assurer l'information du patient à chaque étape de sa prise en charge,
- Les modalités lui garantissant l'accès aux informations concernant sa santé et le respect de leur confidentialité,
  - Les règles de prise en charge du patient,
- Les engagements réciproques souscrits tant par le patient, ou le cas échéant son entourage, que par les professionnels de santé à son égard.

Ce document est signé si possible par le patient, ou le cas échéant par son entourage et vaut habilitation pour le ou les professionnels déclarés pour accéder aux informations médicales nécessaires à la continuité des soins et de la prise en charge dudit patient.

ARTICLE 4 - Convention de fonctionnement et charte du réseau ONCOLIM

Le promoteur, l'association ONCOLIM a rédigé une charte et une convention de fonctionnement qui précise outre l'économie générale du réseau :

- L'identité du réseau (nature juridique du réseau, promoteurs, siège social...).
- L'objet du réseau ainsi que sa mission générale et les objectifs qu'il poursuit (lien avec les orientations de santé publique et les documents de planification sanitaire),
  - Le champ d'activité du réseau et la population concernée,
  - Le statut juridique des membres du réseau et les critères d'inclusion,
  - Les moyens opérationnels du réseau,
  - Les modalités d'organisation interne du réseau,
  - Les principes d'adhésion et les obligations des membres,
  - Les modalités de financement du réseau,
  - La durée et l'exécution de la charte constitutive..

ARTICLE 5 – Descriptif du financement attribue au titre de la dotation de developpement des reseaux

Au titre de l'exercice 2004, la dotation intervient pour un montant de 331 000 euros afin de financer les coûts engendrés par le fonctionnement du réseau.

Nature des prestations	Montant en euros	
Investissements	48.000 euros	
Fonctionnement :		
- Frais généraux - Frais de personnel et indemnisation Dt indemnisation des libéraux	35.000 euros 208 000 euros 70.400 euros	
Evaluation	40 000 euros	
TOTAL	331.000 euros	

ARTICLE 5 bis – Descriptif des modalités de versement du financement

- Un premier acompte de 120 000 euros sera versé à la suite de l'engagement du promoteur à respecter la présente décision de financement.
  - Un second acompte de 70 000 euros sera versé dés présentation :
    - des factures correspondantes aux investissements
- des contrats de travail des personnels recrutés ou des conventions de mise à disposition de personnel par les partenaires,
- des listes d'émargement des participants aux concertations pluridisciplinaires pour le premier trimestre portant les visas du Président et du Trésorier de l'association,
- d'un rapport retraçant l'activité du réseau sur le premier trimestre 2004.
  - Un troisième acompte de 70 000 euros sera versé sur présentation :
- des listes d'émargement des participants aux concertations pluridisciplinaires pour le deuxième trimestre portant les visas du Président et du Trésorier de l'association,
- d'un rapport retraçant l'activité du réseau sur le premier semestre 2004
  - Un quatrième acompte de 50 000 euros sera versé sur présentation :
- des listes d'émargement des participants aux concertations pluridisciplinaires pour le troisième trimestre portant les visas du président et du trésorier de l'association.
- Le solde de la subvention d'un montant de 21 000 euros sera versé sur présentation :
  - du rapport d'activité de l'année 2004,
- des éléments comptables (bilan et comptes de résultat) nécessaires au contrôle de l'utilisation des aides allouées,
- des listes d'émargement des participants aux concertations pluridisciplinaires pour le quatrième trimestre portant les visas du président et du trésorier de l'association.

Les montants des aides ainsi accordées sont des montants maximums qui seront en tout état de cause limités aux dépenses réellement engagé pour le projet, et notamment aux montants prévus dans les contrats passés avec les fournisseurs et prestataires de service.

Ces sommes seront également minorées en fonction du nombre réel de médecins libéraux participants aux concertations.

En ce qui concerne le financement du poste d'animateur médical, celui-ci fera éventuellement l'objet d'une décision modificative sur la base de justificatifs de recrutement, selon le principe du prorata temporis et dans la limite du coût annuel médian d'un praticien hospitalier (soit 102 000 euros).

#### ARTICLE 6 - Engagements du reseau

Les promoteurs du réseau, l'association ONCOLIM, bénéficiaires de la dotation, s'engagent :

- A tirer le bilan le plus détaillé possible de leur activité, en liaison avec les services de l'Etat et de l'Assurance Maladie,
- Tenir une comptabilité conformément aux règles et usages en la matière, avec l'assistance des expertises requises,
- Justifier de tout document, pièce ou information relative tant au projet financé qu'aux dépenses engagées, à la première demande du secrétariat commun de l'ARH et de l'URCAM du Limousin, ou de leur mandataire,
- Respecter scrupuleusement les obligations et modalités prévues pour les versements successifs et pour l'établissement des rapports d'activité et d'évaluation,
- Se tenir à jour de ses obligations et/ou cotisations sociales, fiscales et parafiscales,
- Soumettre sans délai au secrétariat commun de l'ARH et de l'URCAM toute modification juridique ou administrative du réseau ou de l'un de ses promoteurs, et plus particulièrement toute modification statutaire,
- Adhérer au réseau REIMPHOS et respecter le principe d'interopérabilité des systèmes d'information,
- Accorder un libre accès aux services habilités par les directeurs de l'ARH et de l'URCAM ou à tout mandataire de leur choix, pour procéder à toute vérification administrative, juridique ou comptable relative au financement accordé.
- Autoriser l'ARH et l'URCAM à mettre en ligne sur leurs sites internet des informations non confidentielles concernant les membres et l'activité du réseau et le cas échéant, créer des liens entre leurs sites et les coordonnées internet du réseau. Le bénéficiaire disposera d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (Art 34 Loi informatique et libertés). Pour l'exercer, il devra s'adresser aux directeurs de l'ARH et de l'URCAM du Limousin,
- Restituer sans délai les financements non utilisés à la caisse pivot (CPAM de la Haute-Vienne)

Le respect de ces engagements est considéré par les directeurs de l'ARH et de l'URCAM comme une condition substantielle de l'octroi de la dotation.

## ARTICLE 7 - Contrôles des financements obtenus

Le secrétariat commun de l'ARH et de l'URCAM, ou tout mandataire au choix des directeurs de l'ARH et de l'URCAM, pourra procéder ou faire procéder, à tout moment, à un contrôle et à une vérification de l'utilisation du financement attribué, tant en ce qui concerne la réalisation des objectifs que la destination des fonds.

### ARTICLE 8 - Modalités de suivi et d'evaluation

Au plus tard le 31 mars 2005, le réseau ONCOLIM transmet un rapport d'activité et d'évaluation dans lequel il s'attache à montrer, à partir de la tenue d'un tableau de bord, la réalité de son fonctionnement (patients pris en charge, professionnels et établissements de santé concernés, etc...), l'intérêt médical, social et économique du système mis en place, la qualité de ses procédures d'évaluation et d'auto-évaluation.

Ce rapport précise les résultats obtenus au regard des résultats attendus, tels qu'ils figurent dans la demande de financement et repris dans la charte constitutive mentionnée à l'article 4.

Le rapport fait état des modalités de financement global du réseau et retrace, le cas échéant, la part consacrée aux rémunérations des professionnels de santé hors champ conventionnel et aux dérogations accordées.

Le secrétariat commun de l'ARH et de l'URCAM analyse ce rapport. Cette analyse permet notamment d'ajuster le cas échéant le montant des financements attribués en fonction de l'état de développement du réseau et du montant de l'enveloppe régionale disponible. Le Comité régional des réseaux est informé des principaux éléments de cette analyse.

#### ARTICLE 9 - Dispositions concernant le système d'information

Le réseau s'engage à vérifier que la convention, conclue avec son ou ses prestataires chargés de la mise en œuvre du système informatisé, permet l'interopérabilité des systèmes. A ce titre, le réseau devra adopter un système d'échanges d'informations en tenant compte des travaux en cours dans le cadre de la normalisation européenne et internationale.

ARTICLE 10 - Non respect des engagements pris par le réseau

#### 1 - Suspension

En cas de violation des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles applicables ou de non-respect des engagements souscrits par le ou les promoteurs, les directeurs de l'ARH et de l'URCAM peuvent prendre une décision conjointe de suspension des versements.

A compter de la notification de la suspension, le réseau disposera d'un délai de trente jours pour régularisation.

#### 2 - Retrait de la décision de financement

A défaut de régularisation dans le délai imparti, les directeurs de l'ARH et de l'URCAM auront la faculté de décider conjointement le retrait de la décision de financement, par lettre recommandée avec accusé de réception sans préjudice d'un éventuel recours en répétition des sommes versées et non régulièrement justifiées et de réparation du préjudice subi.

Conformément à l'article 6, il sera procédé à un contrôle de l'ensemble des pièces comptables, juridiques et administratives ainsi qu'à un bilan des travaux réalisés de manière à déterminer la réalité de l'utilisation du financement attribué et le montant des sommes trop versées.

## ARTICLE 11 - Caisse chargée d'effectuer les versements

La Caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Vienne est destinataire de la présente décision pour sa mise en œuvre.

### ARTICLE 12 – Modifications des clauses de financement

Toutes modifications à la présente décision devront faire l'objet d'une décision modificative.

Fait à Limoges en 5 exemplaires, le 23 février 2004

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,

Le directeur de l'union régionale des caisses d'assurances maladie du Limousin,

Jean-Louis DURAND-DROUHIN

Jacky HERBUEL-LEPAGE

# 1er ADDITIF

#### PREFECTURE DE LA CORREZE

#### DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES

<u>DAEAD 4</u> – Avis du 9 avril 2004 relatif à l'extension de l'avenant n° 118 à la convention collective de travail concernant les exploitations agricoles de polyculture, de cultures spécialisées, d'élevage, d'élevages spécialisés et les CUMA de la Corrèze.

LE PREFET DE LA CORREZE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Envisage de prendre, en application de l'article R 133-3 du Livre 1er du code du travail et du décret n° 84-180 du 14 mars 1984, un arrêté tendant à rendre obligatoire, pour tous les employeurs et salariés, l'avenant n° 118 à la convention collective de travail du 24 mai 1967, concernant les exploitations agricoles de polyculture, de cultures spécialisées, d'élevage, d'élevages spécialisés et les CUMA de la Corrèze, conclu le 21 octobre 2003 entre :

- La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Corrèze,
- La fédération départementale des CUMA de la Corrèze,
- Le syndicat départemental de la propriété agricole et des employeurs de main-d'œuvre agricole,
  - La F.D.S.E.F. MODEF Corrèze.

d'une part

et

- L'union départementale des syndicats C.G.T. de la Corrèze,
- L'union départementale des syndicats F.O. de la Corrèze,
- L'union départementale des syndicats C.F.D.T. de la Corrèze,
- La Fédération des syndicats chrétiens des organismes et professions de l'agriculture C.F.T.C.,
  - L'union départementale C.F.E. C.G.C. de la Corrèze.

d'autre part

Cet avenant a pour objet, de fixer les salaires horaires minima des ouvriers agricoles de la Corrèze et la rémunération fixe mensuelle du personnel d'encadrement dépendant de la convention collective susvisée.

Cet accord a été enregistré au service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles de la Corrèze, le 26 février 2004.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément aux dispositions de l'article R 133-3 du Livre 1er du code du travail, de faire connaître dans un délai de 15 jours leurs observations et avis au suiet de l'extension envisagée.

Ces observations devront être adressées au préfet de la Corrèze, (direction des actions de l'Etat et des affaires décentralisées - 4).

TULLE, le 9 avril 2004

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur du cabinet,

Hugues MALECKI

# 2ème ADDITIF

#### **SERVICES DECONCENTRES**

# DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE LA CORREZE

<u>DDASS</u> - Avis de concours sur titres pour le recrutement de 2 ouvriers professionnel de la fonction publique hospitalière - option cuisine.

Un concours sur titres d' ouvrier professionnel spécialisé est organisé par l'hôpital local de BORT LES ORGUES, en application du 1° de l'article 19 du décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 2 postes d'ouvriers professionnels spécialisés option cuisine.

Peuvent être admis à concourir les personnes âgées de 45 ans au plus au 1er janvier 2004 et titulaires d'un C.A.P. ou d'un B.E.P. ou d'un diplôme équivalent figurant sur une liste fixée par arrêté.

Les candidatures accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative des candidats, doivent être adressées, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze, à Mme la directrice de l'hôpital local - 190 rue Gustave Parré - 19110BORT LES ORGUES.

## **DERNIERE MINUTE**

### **CENTRE HOSPITALIER LA VALETTE A ST VAURY (23)**

<u>CH La Valette</u> - Avis de concours sur titres - recrutement d'un psychomotricien.

Le centre hospitalier La Valette recrute par concours sur titres un psychomotricien.

Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions énumérées :

- A l'article 5 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- A l'article 17 du décret N° 89-609 du 1er septembre 1989 portant statuts particuliers des personnels de rééducation de la fonction publique hospitalière.

Les candidatures doivent être adressées (le cachet de la poste faisant foi) ou remises, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse, Corrèze et Haute-Vienne, au service énoncé cidessous, qui fournira tous renseignements complémentaires : Mme Le directeur - Centre hospitalier La Valette - 23320 ST-VAURY.

CERTIFIÉ CONFORME,

POUR LE PRÉFET, ET PAR DÉLÉGATION,

LE SECRETAIRE GÉNÉRAL,

**DENIS OLAGNON** 

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA CORREZE

DOCUMENT EDITE PAR LA PREFECTURE DE LA CORREZE

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE

CONCEPTION, MONTAGE, P.A.O. ET IMPRESSION: BUREAU DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

DEPOT LEGAL: 1945

POUR LE RAA DE LA PRÉFECTURE N° ISSN: 0992-9444

Coût de l'abonnement : 70 EUROS pour l'année 2004 S'adresser au bureau des moyens et de la logistique à la Préfecture